

TABLE DES MATIÈRES

<p>2 Remarques à l'intention du lecteur</p> <ul style="list-style-type: none"> 2 Utilisation de ce document 2 Champ d'application de ce document 3 Mise en garde sur les énoncés prospectifs 3 Politique de communication <p>4 Aperçu de la gestion des risques, des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés en fonction des risques</p> <ul style="list-style-type: none"> 4 Indicateurs clés (au niveau du groupe consolidé) [KM1] 5 Indicateurs clés – Exigences de TLAC (au niveau du groupe de résolution) [KM2] 6 Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR) [OV1] 7 Actifs pondérés en fonction des risques (APR) 9 Actifs pondérés en fonction des risques par secteurs d'activité 10 Évolution des actifs pondérés en fonction des risques 11 Comparaison des APR modélisés et standard au niveau du risque [CMS1] 13 Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la classe d'actifs [CMS2] <p>16 Composition des fonds propres et TLAC</p> <ul style="list-style-type: none"> 16 Composition des fonds propres réglementaires [CC1] 19 Variations trimestrielles des fonds propres réglementaires 20 Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan [CC2] 22 Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles [CCA] 30 Composition de la TLAC (au niveau du groupe de résolution) [TLAC1] 31 Entité de résolution – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique [TLAC3] 	<p>33 Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires</p> <ul style="list-style-type: none"> 33 Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires [L11] 35 Principales sources d'écart entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers [L12] <p>36 Risque de crédit</p> <ul style="list-style-type: none"> 36 Qualité de crédit des actifs [CR1] 37 Variations des stocks de prêts et de titres de créance en défaut [CR2] 38 Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) [CR3] 40 Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM) [CR4] 43 Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques [CR5] 48 IRB - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) [CR6] 63 États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche IRB [CR8] 64 Expositions en cas de défaut par classes d'actif, par régions et par échéances résiduelles 67 Expositions en cas de défaut aux entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières par secteurs d'activité 69 Expositions au risque de crédit selon l'approche des notations internes - Contrôles ex post : paramètres réels et estimatifs 	<p>70 Risque de contrepartie</p> <ul style="list-style-type: none"> 70 Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (CCR) par approche [CCR1] 72 Approche standard - Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques [CCR3] 75 IRB - Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) [CCR4] 81 Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie [CCR5] 82 Expositions sur dérivés de crédit [CCR6] 82 Expositions sur les contreparties centrales (CC) [CCR8] <p>83 Titrisation</p> <ul style="list-style-type: none"> 83 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire [SEC1] 85 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées (entité financière agissant comme investisseur) [SEC4] <p>87 Risque de marché</p> <ul style="list-style-type: none"> 87 Risque de marché selon l'approche standard [MR1] <p>88 Ajustement à l'évaluation de crédit</p> <ul style="list-style-type: none"> 88 Formule complète de l'approche de base à l'égard du risque lié à l'AEC (AB-AEC) [CVA2] <p>89 Mesures de contrôle macroprudentiel</p> <ul style="list-style-type: none"> 89 Répartition géographique des expositions utilisées dans le coussin contracyclique [CCyB1] 	<p>91 Ratio de levier</p> <ul style="list-style-type: none"> 91 Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier [LR1] 92 Déclaration commune du ratio de levier [LR2] <p>93 Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> 93 Instruments financiers dérivés - Notionnel et risque de crédit associé <p>94 Autres informations</p> <ul style="list-style-type: none"> 94 Exigences de communication au titre du troisième pilier 97 Abréviations 98 Glossaire
--	--	--	---

REMARQUES À L'INTENTION DU LECTEUR

UTILISATION DE CE DOCUMENT

Le Rapport au titre du troisième pilier (ce document) vise à soutenir la transparence et la communication des informations complémentaires inhérentes à la gestion du capital et des risques du Mouvement Desjardins (Mouvement) et à permettre aux différents intervenants du marché financier d'en apprécier le profil de risque et la performance financière. L'information présentée dans ce document n'a pas été auditée.

Ce document doit être utilisé en tant que complément aux rapports financiers intermédiaires et au rapport annuel. Ces rapports, qui comprennent les états financiers combinés et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins, sont disponibles sur son site Web, à l'adresse Desjardins.com, et sur le site Web de SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.com (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec). Ce document doit également être utilisé en complément du document Informations financières complémentaires du Mouvement, également disponible sur son site Web.

Certaines informations pertinentes au troisième pilier sont divulguées dans le cadre de ces documents. Annuellement, un tableau de référence intitulé « Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts » est présenté sous chacune des exigences réglementaires lorsqu'applicable. Ce dernier fait état des exigences du troisième pilier qui ne sont pas directement traitées dans le cadre de ce document et redirige vers les sections appropriées des documents distincts.

Les informations divulguées au niveau de ce rapport sont préparées conformément aux lignes directrices publiées par l'Autorité des marchés financiers (AMF ou Autorité) :

- La *Ligne directrice sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier*;
- La *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes*;
- La *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF et applicable notamment aux coopératives de services financiers. En février 2025, l'AMF a publié une révision de cette ligne directrice proposant, entre autres, des modifications au niveau des principes visant les instruments relatifs aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité ainsi que des modifications de concordance et de clarification. Ces changements sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Ces lignes directrices sont disponibles sur le site Web de l'Autorité, à l'adresse <https://lautorite.qc.ca>. Les exigences du Comité de Bâle, desquelles les lignes directrices de l'AMF découlent, se retrouvent à l'adresse <https://www.bis.org>.

À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

CHAMP D'APPLICATION DE CE DOCUMENT

Ce document présente des informations financières du Mouvement Desjardins, qui regroupe les caisses Desjardins du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (caisses), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins. La composition du périmètre de consolidation comptable du Mouvement est présentée dans la section « Périmètre du Groupe » de la note complémentaire 2 « Méthodes comptables » de ses états financiers combinés annuels.

Quant aux informations sur le capital et les risques présentées dans ce document, elles sont principalement établies selon son périmètre réglementaire en vertu de l'Accord de Bâle III. Ce dernier diffère du périmètre comptable du fait que les participations dans les filiales d'assurance sont exclues de celui-ci par voie de déduction du capital. L'information provient d'une combinaison de données d'origine comptable et réglementaire. De plus, les données relatives au capital et aux risques sont présentées afin de répondre à des exigences de divulgation stipulées dans les recommandations du document *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*.

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques du Mouvement Desjardins comprennent de temps à autre des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment au Québec, au Canada et aux États-Unis. Des énoncés prospectifs se retrouvent dans le présent rapport de gestion et peuvent aussi être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. De plus, des représentants du Mouvement peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes.

Les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs du Mouvement Desjardins en matière de rendement financier, ses priorités, sa vision, ses activités, ses cibles et engagements, ses stratégies pour les atteindre, ses résultats et sa situation financière, la conjoncture économique et celle des marchés financiers, les perspectives concernant les économies québécoise, canadienne, américaine et mondiale, ainsi que le contexte réglementaire dans lequel nous exerçons nos activités. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « cible », « objectif », « échéancier », « perspective », « croire », « prévoir », « compter », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « avoir comme but », « estimer », « planifier », « projeter », « anticiper », « viser », « se proposer », « devoir » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel, ainsi que de mots et d'expressions comparables, dans toutes variantes grammaticales.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs exigent que nous formulions des hypothèses et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Nous avertissons nos lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions puisque divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté du Mouvement Desjardins et dont ce dernier peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influencer, isolément ou collectivement, sur la justesse des hypothèses formulées, des prédictions, des projections ou d'autres énoncés prospectifs, y compris ceux mentionnés dans le rapport de gestion. Bien que le Mouvement Desjardins soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables et basées sur un fondement valable, il ne peut garantir qu'elles se concrétiseront ou se révéleront exactes. Il est également possible que ces hypothèses, prédictions, projections ou autres énoncés, ainsi que les objectifs et les priorités du Mouvement Desjardins, ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts, et que les résultats, conditions, actions ou événements réels futurs diffèrent sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés prospectifs doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque de même que des autres incertitudes et événements potentiels, y compris l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter la situation financière du Mouvement Desjardins aux dates indiquées, ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates, ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques tels qu'envisagés en date des présentes. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Le Mouvement Desjardins ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par lui ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

POLITIQUE DE COMMUNICATION

Le Mouvement Desjardins détient une politique de divulgation de l'information financière importante (politique), approuvée par le conseil d'administration et définissant les processus de contrôle et procédures internes à cet effet.

Les principaux éléments de la politique s'appliquent aux documents financiers importants du Mouvement et de ses émetteurs assujettis de même qu'aux documents qui sont déposés auprès des autorités réglementaires. Entre autres, la politique énonce les principes directeurs de communication applicables à ces documents, y compris l'information au titre du troisième pilier, l'existence et le maintien d'un processus de contrôle et de validation de l'information financière importante et la responsabilité du conseil d'administration et de la haute direction envers la mise en place et la garantie de la structure de contrôle interne efficace pour la communication d'information importante.

APERÇU DE LA GESTION DES RISQUES, DES INDICATEURS PRUDENTIELS CLÉS ET DES ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

Tableau KM1 – Indicateurs clés (au niveau du groupe consolidé)

		a	b	c	d	e
		Au 30 juin 2025	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024
(en millions de dollars)						
Fonds propres disponibles						
1	Fonds propres de la catégorie 1A	34 543	34 061	33 157	32 630	31 111
2	Fonds propres de la catégorie 1	34 543	34 061	33 157	32 630	31 111
3	Total des fonds propres	38 447	38 357	36 269	35 712	34 152
Actifs pondérés en fonction des risques						
4	Total des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	150 888	151 882	149 621	148 937	147 074
4a	Total des actifs pondérés en fonction des risques (pré-plancher)	150 888	151 882	149 621	148 937	147 074
Ratios des fonds propres fondés sur le risque en pourcentage des APR						
5	Ratio de fonds propres de la catégorie 1A	22,9 %	22,4 %	22,2 %	21,9 %	21,2 %
5b	Ratio de fonds propres de la catégorie 1A (pré-plancher)	22,9 %	22,4 %	22,2 %	21,9 %	21,2 %
6	Ratio de fonds propres de la catégorie 1	22,9 %	22,4 %	22,2 %	21,9 %	21,2 %
6b	Ratio de fonds propres de la catégorie 1 (pré-plancher)	22,9 %	22,4 %	22,2 %	21,9 %	21,2 %
7	Ratio des fonds propres totaux	25,5 %	25,3 %	24,2 %	24,0 %	23,2 %
7b	Ratio des fonds propres totaux (pré-plancher)	25,5 %	25,3 %	24,2 %	24,0 %	23,2 %
Exigences supplémentaires de la catégorie 1A en pourcentage des APR						
8	Exigence de conservation des fonds propres	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
9	Exigence contracyclique	— %	— %	— %	— %	— %
10	Exigences supplémentaires IFIS-i	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %
11	Total des exigences de réserve spécifique de la catégorie 1A (lignes 8+9+10)	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
12	Fonds propres de la catégorie 1A disponibles après satisfaction des exigences minimales	17,5 %	17,3 %	16,2 %	16,0 %	15,2 %
Ratio de levier Bâle III						
13	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier de Bâle III	463 163	451 038	434 089	427 197	411 407
14	Ratio de levier de Bâle III (ligne 2 / ligne 13)	7,5 %	7,6 %	7,6 %	7,6 %	7,6 %
14b	Ratio de levier de Bâle III (à l'exclusion de l'impact de toute exemption temporaire applicable des réserves de la banque centrale)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Ratio de liquidité à court terme (LCR)						
15	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)	65 383	63 085	58 052	57 802	54 684
16	Total des sorties nettes de trésorerie	40 645	36 699	35 162	34 760	34 141
17	Ratio LCR	161 %	172 %	165 %	166 %	160 %
Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)						
18	Financement stable disponible total	278 165	273 587	266 482	263 085	261 155
19	Financement stable exigé total	212 213	208 655	206 469	205 123	202 417
20	Ratio NSFR	131 %	131 %	129 %	128 %	129 %

Tableau KM2 – Indicateurs clés – Exigences de TLAC (au niveau du groupe de résolution⁽¹⁾)

	a	b	c	d	e
	Au 30 juin 2025	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024
(en millions de dollars)					
1 Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible ⁽²⁾	48 541	48 615	47 797	47 188	44 289
2 APR totaux au niveau du groupe de résolution	146 087	147 079	145 372	145 004	143 099
3 Ratio TLAC : TLAC en pourcentage des APR (ligne 1 / ligne 2) (%)	33,2 %	33,1 %	32,9 %	32,5 %	30,9 %
4 Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution	455 892	443 245	427 337	421 041	405 638
5 Ratio de levier TLAC : TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier (ligne 1 / ligne 4)	10,6 %	11,0 %	11,2 %	11,2 %	10,9 %
6a L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11 du tableau du FSB sur la TLAC s'applique-t-elle ?	oui	oui	oui	oui	oui
6b L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11 du tableau des modalités du FSB sur la TLAC s'applique-t-elle ?	non	non	non	non	non
6c Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui est reconnu comme TLAC externe, divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui serait reconnu comme TLAC externe si aucune limite n'était appliquée.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

⁽¹⁾ Les données figurant dans ce tableau diffèrent de celles présentées dans le Tableau CC1, car elles font référence au groupe de résolution qui exclut la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

⁽²⁾ Émission de 2,0 G\$ de créances admissibles à la ligne directrice sur la TLAC au cours du 1^{er} semestre de 2025.

Tableau OV1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)

	a					b					c				
	APR					Exigences minimales de fonds propres ⁽¹⁾									
(en millions de dollars)	Au 30 juin 2025	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024	Au 30 juin 2025	Au 30 juin 2025	Au 30 juin 2025	Au 30 juin 2025	Au 30 juin 2025	Au 30 juin 2025	Au 30 juin 2025	Au 30 juin 2025	Au 30 juin 2025	
1 Risque de crédit (hors risque de contrepartie – CCR)	102 543	102 670	103 042	103 224	103 143	8 204									
2 dont : approche standard (AS)	24 785	26 320	29 054	29 304	28 017	1 983									
3 dont : approche fondée sur les notations internes « fondation » (FIRB)	12 310	11 651	10 177	10 259	10 676	985									
4 dont : approche par critère de classement prudentiel	—	—	—	—	—	—									
5 dont : approche fondée sur les notations internes « avancées » (AIRB)	65 448	64 699	63 811	63 661	64 450	5 236									
6 Risque de contrepartie	4 033	4 733	4 200	3 839	3 619	322									
7 dont : approche standard pour le risque de contrepartie (AS-CCR)	3 517	3 543	3 323	2 961	2 792	281									
8 dont : MMI	—	—	—	—	—	—									
9 dont : autres CCR	516	1 190	877	878	827	41									
10 Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)	3 273	3 208	2 715	2 972	2 575	262									
11 Positions en actions selon l'approche de la pondération simple des risques et méthode des modèles internes au cours de la période transitoire linéaire de cinq ans	—	—	—	—	—	—									
12 Placements en actions dans les fonds d'investissement – approche par transparence	706	585	674	647	558	56									
13 Placements en actions dans les fonds d'investissement – approche fondée sur le mandat	171	256	233	234	266	14									
14 Placements en actions dans les fonds d'investissement – approche de repli	—	—	—	—	—	—									
15 Risque de règlement	—	—	—	—	—	—									
16 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	124	283	284	317	314	10									
17 dont : approche fondée sur les notations internes pour la titrisation (SEC-IRBA)	—	—	—	—	—	—									
18 dont : approche fondée sur les notations externes pour la titrisation (SEC-ERBA), y compris l'approche fondée sur les évaluations internes (approche EI) ⁽²⁾	20	4	4	—	—	2									
19 dont : approche standard pour la titrisation (SEC-SA)	104	279	280	317	314	8									
20 Risque de marché	5 780	6 055	4 901	3 446	3 322	462									
21 dont : approche standard (AS)	5 780	6 055	4 901	3 446	3 322	462									
22 dont : approche fondée sur les méthodes internes (MMI)	—	—	—	—	—	—									
23 Exigence de fonds propres entre portefeuille de négociation et portefeuille bancaire	—	—	—	—	—	—									
24 Risque opérationnel	22 927	22 957	22 875	23 410	22 759	1 834									
25 Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250 %)	11 331	11 135	10 697	10 848	10 518	906									
26 Plancher d'APR appliqué	72,5 %	72,5 %	72,5 %	72,5 %	72,5 %	— %									
27 Ajustement au moyen du plancher (avant application du plafond transitoire)	—	—	—	—	—	—									
28 Ajustement au moyen du plancher (après application du plafond transitoire)	—	—	—	—	—	—									
29 Total (1 + 6 + 10 + 11 + 12 + 13 + 14 + 15 + 16 + 20 + 23 + 24 + 25 + 28)	150 888	151 882	149 621	148 937	147 074	12 070									

⁽¹⁾ L'exigence minimale de fonds propres représente 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

⁽²⁾ Modification apportée à l'évaluation de certaines expositions, qui sont évaluées selon des notations externes à compter du 4^e trimestre 2024.

Actifs pondérés en fonction des risques (APR)

Au 30 juin 2025

	Approche des notations internes		Approche standard		Total		Exigence de capital ⁽²⁾	Taux de pondération moyen des risques
	Expositions ⁽¹⁾	APR	Expositions ⁽¹⁾	APR	Expositions ⁽¹⁾	APR		
(en millions de dollars)								
Risque de crédit autre que le risque de contrepartie								
Emprunteurs souverains	111 951	6 599	7 564	—	119 515	6 599	528	5,5 %
Organismes publics hors administration centrale	—	—	9 143	1 829	9 143	1 829	146	20,0 %
Institutions financières	5 240	1 223	2 635	1 156	7 875	2 379	191	30,2 %
Entreprises	44 871	23 868	11 836	10 184	56 707	34 052	2 724	60,0 %
Titrisation	—	—	141	124	141	124	10	87,7 %
Actions	—	—	811	1 840	811	1 840	147	226,7 %
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	10 540	6 153	315	241	10 855	6 394	512	58,9 %
Immobilier	186 661	29 703	5 711	4 015	192 372	33 718	2 697	17,5 %
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	22 094	6 206	844	184	22 938	6 390	511	27,9 %
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	15 030	4 006	1 555	1 171	16 585	5 177	414	31,2 %
Sous-total du risque de crédit autre que le risque de contrepartie	396 387	77 758	40 555	20 744	436 942	98 502	7 880	22,5 %
Risque de contrepartie								
Emprunteurs souverains	1	—	—	—	1	—	—	3,6 %
Organismes publics hors administration centrale	—	—	—	—	—	—	—	— %
Institutions financières	6 168	2 208	10	5	6 178	2 213	177	35,8 %
Entreprises	3	2	137	137	140	139	10	99,3 %
Portefeuille de négociation	2 166	948	815	713	2 981	1 661	133	55,7 %
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)	—	—	—	3 273	—	3 273	262	— %
Exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation	—	—	399	20	399	20	2	5,0 %
Sous-total du risque de contrepartie	8 338	3 158	1 361	4 148	9 699	7 306	584	75,3 %
Autres actifs ⁽³⁾	—	—	—	—	27 602	16 373	1 310	59,3 %
Total du risque de crédit	404 725	80 916	41 916	24 892	474 243	122 181	9 774	25,8 %
Risque de marché	—	—	—	5 780	—	5 780	462	— %
Risque opérationnel	—	—	—	22 927	—	22 927	1 834	— %
Total des actifs pondérés en fonction des risques	404 725	80 916	41 916	53 599	474 243	150 888	12 070	31,8 %

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Actifs pondérés en fonction des risques (APR) (suite)

	Actifs pondérés en fonction des risques			
	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024
(en millions de dollars)				
Risque de crédit autre que le risque de contrepartie				
Emprunteurs souverains	6 259	7 154	6 876	6 553
Organismes publics hors administration centrale	1 880	1 798	1 753	1 661
Institutions financières	2 307	2 356	2 367	2 386
Entreprises	34 791	35 313	35 535	36 292
Titrisation	283	284	317	314
Actions	1 829	1 854	1 822	1 692
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	6 390	6 201	6 216	5 970
Immobilier	33 085	32 208	32 247	32 711
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	6 372	6 330	7 409	7 307
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	5 487	5 389	4 412	4 165
Sous-total du risque de crédit autre que le risque de contrepartie	98 683	98 887	98 954	99 051
Risque de contrepartie				
Emprunteurs souverains	—	—	—	—
Organismes publics hors administration centrale	—	—	—	—
Institutions financières	1 859	1 707	1 766	1 653
Entreprises	373	297	278	424
Portefeuille de négociation	2 475	2 177	1 778	1 511
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)	3 208	2 715	2 972	2 575
Exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation	26	19	17	31
Sous-total du risque de contrepartie	7 941	6 915	6 811	6 194
Autres actifs ⁽³⁾	16 246	16 043	16 316	15 748
Total du risque de crédit	122 870	121 845	122 081	120 993
Risque de marché	6 055	4 901	3 446	3 322
Risque opérationnel	22 957	22 875	23 410	22 759
Total des actifs pondérés en fonction des risques	151 882	149 621	148 937	147 074

⁽¹⁾ Expositions nettes après l'atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés autres que la clientèle de détail [à l'exception des prêts sur cartes de crédit] selon l'approche standard, à l'exclusion de ceux selon l'approche des notations internes, conformément à la ligne directrice de l'AMF).

⁽²⁾ L'exigence de capital représente 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

⁽³⁾ Cette rubrique comprend, entre autres, la part des investissements en-dessous d'un certain seuil dans les composantes déconsolidées aux fins des fonds propres réglementaires (principalement Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie), qui est pondérée à 250 %. Par ailleurs, cette catégorie exclut la charge d'AEC et les exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation, qui sont divulguées dans la section portant sur le risque de crédit de contrepartie.

Actifs pondérés en fonction des risques par secteurs d'activité

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2025	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024
Attribués aux secteurs d'activité					
Particuliers et Entreprises	121 991	122 542	121 668	119 850	119 114
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	6 704	6 918	6 100	6 098	5 589
Assurance de dommages	4 066	3 794	4 345	4 270	4 433
Autres	18 127	18 628	17 508	18 719	17 938
Non attribués	—	—	—	—	—
Total des actifs pondérés en fonction des risques	150 888	151 882	149 621	148 937	147 074

Évolution des actifs pondérés en fonction des risques

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le														
	30 juin 2025			31 mars 2025			31 décembre 2024			30 septembre 2024			30 juin 2024		
	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contre- partie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contre- partie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contre- partie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contre- partie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contre- partie	Total
Risque de crédit															
Actifs pondérés en fonction des risques au début de la période	114 929	7 941	122 870	114 930	6 915	121 845	115 270	6 811	122 081	114 799	6 194	120 993	111 121	6 152	117 273
Taille du portefeuille ⁽¹⁾	1 899	(182)	1 717	3 683	1 098	4 781	1 365	(105)	1 260	3 055	(350)	2 705	1 461	125	1 586
Qualité du portefeuille ⁽²⁾	(2 137)	(447)	(2 584)	(239)	15	(224)	(1 871)	119	(1 752)	(240)	1 168	928	1 123	(97)	1 026
Mise à jour des modèles ⁽³⁾	(668)	(15)	(683)	(3 327)	(73)	(3 400)	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Méthodes et politiques ⁽⁴⁾	83	—	83	(105)	—	(105)	(824)	—	(824)	(2 164)	(198)	(2 362)	934	—	934
Acquisitions et cessions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Variation des taux de change	769	9	778	(13)	(14)	(27)	990	90	1 080	(180)	(3)	(183)	160	14	174
Autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	(54)	(635)	(689)	(1)	1 026	1 025	(340)	104	(236)	471	617	1 088	3 678	42	3 720
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de la période	114 875	7 306	122 181	114 929	7 941	122 870	114 930	6 915	121 845	115 270	6 811	122 081	114 799	6 194	120 993

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le				
	30 juin 2025	31 mars 2025	31 décembre 2024	30 septembre 2024	30 juin 2024
Risque de marché					
Actifs pondérés en fonction des risques au début de la période	6 055	4 901	3 446	3 322	2 804
Variation des niveaux de risque ⁽⁵⁾	(275)	1 154	1 455	124	518
Mise à jour des modèles ⁽³⁾	—	—	—	—	—
Méthodes et politiques ⁽⁴⁾	—	—	—	—	—
Acquisitions et cessions	—	—	—	—	—
Variation des taux de change	—	—	—	—	—
Autres	—	—	—	—	—
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	(275)	1 154	1 455	124	518
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de la période	5 780	6 055	4 901	3 446	3 322

Risque opérationnel					
Actifs pondérés en fonction des risques au début de la période	22 957	22 875	23 410	22 759	22 189
Revenus générés	(30)	266	439	651	570
Méthodes et politiques ⁽⁴⁾	—	(184)	(974)	—	—
Acquisitions et cessions	—	—	—	—	—
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	(30)	82	(535)	651	570
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de la période	22 927	22 957	22 875	23 410	22 759

Ajustement en fonction du plancher d'APR					
Actifs pondérés en fonction des risques au début de la période	—	—	—	—	—
Taille du portefeuille ⁽¹⁾	—	—	—	—	—
Qualité du portefeuille ⁽²⁾	—	—	—	—	—
Mise à jour des modèles ⁽³⁾	—	—	—	—	—
Méthodes et politiques ⁽⁴⁾	—	—	—	—	—
Acquisitions et cessions	—	—	—	—	—
Variation des taux de change	—	—	—	—	—
Autres	—	—	—	—	—
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	—	—	—	—	—
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de la période	—	—	—	—	—

(1) Concerne la hausse ou la baisse des expositions sous-jacentes.

(2) Concerne la variation des facteurs d'atténuation du risque et de la qualité des portefeuilles.

(3) Concerne l'évolution des modèles et des paramètres de risque.

(4) Concerne les changements réglementaires et l'évolution des méthodes de calcul du capital réglementaire.

(5) Concerne la variation due aux changements dans les positions et à la volatilité du marché.

Tableau CMS1 – Comparaison des APR modélisés et standard au niveau du risque

	a	b	c	d	a	b	c	d
	Au 30 juin 2025				Au 31 mars 2025			
	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
(en millions de dollars)								
Type de risque								
1 Risque de crédit (hors risque de contrepartie - CCR)	77 758	24 785	102 543	165 686	76 350	26 320	102 670	163 340
2 Risque de contrepartie	3 158	875	4 033	3 363	3 063	1 670	4 733	4 331
3 Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)		3 273	3 273	3 273		3 208	3 208	3 208
4 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	—	124	124	124	—	283	283	283
5 Risque de marché	—	5 780	5 780	5 780	—	6 055	6 055	6 055
6 Risque opérationnel		22 927	22 927	22 927		22 957	22 957	22 957
7 APR résiduels		12 208	12 208	12 283		11 976	11 976	12 055
8 Total	80 916	69 972	150 888	213 436	79 413	72 469	151 882	212 229

	a	b	c	d	a	b	c	d
	Au 31 décembre 2024				Au 30 septembre 2024			
	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
(en millions de dollars)								
Type de risque								
1 Risque de crédit (hors risque de contrepartie - CCR)	73 988	29 054	103 042	161 059	73 920	29 304	103 224	159 671
2 Risque de contrepartie	2 805	1 395	4 200	3 550	2 461	1 378	3 839	3 448
3 Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)		2 715	2 715	2 715		2 972	2 972	2 972
4 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	—	284	284	284	—	317	317	317
5 Risque de marché	—	4 901	4 901	4 901	—	3 446	3 446	3 446
6 Risque opérationnel		22 875	22 875	22 875		23 410	23 410	23 410
7 APR résiduels		11 604	11 604	11 689		11 729	11 729	11 822
8 Total	76 793	72 828	149 621	207 073	76 381	72 556	148 937	205 086

Tableau CMS1 – Comparaison des APR modélisés et standard au niveau du risque (suite)

	a	b	c	d
	Au 30 juin 2024			
	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
(en millions de dollars)				
Type de risque				
1 Risque de crédit (hors risque de contrepartie - CCR)	75 126	28 017	103 143	157 608
2 Risque de contrepartie	2 304	1 315	3 619	3 110
3 Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)		2 575	2 575	2 575
4 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	—	314	314	314
5 Risque de marché	—	3 322	3 322	3 322
6 Risque opérationnel		22 759	22 759	22 759
7 APR résiduels		11 342	11 342	11 421
8 Total	77 430	69 644	147 074	201 109

Tableau CMS2 – Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la classe d'actifs

	a	b	c	d	a	b	c	d
	Au 30 juin 2025				Au 31 mars 2025			
	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
(en millions de dollars)								
Classes d'actifs								
1 Emprunteurs souverains	6 599	1 858	8 457	1 868	6 259	1 906	8 165	1 922
Dont: catégorisés comme BMD/OP selon l'AS	2	1 858	1 860	1 858	2	1 906	1 908	1 906
2 Institutions de dépôts et banques	1 224	1 156	2 380	6 259	1 237	1 071	2 308	5 945
Obligations sécurisées	—	—	—	—	—	—	—	—
3 Actions	—	962	962	962	—	987	987	987
4 Créances achetées	—	18	18	18	—	22	22	22
5 Entreprises	36 568	13 140	49 708	79 856	35 899	13 526	49 425	78 675
Dont : approche fondée sur les notations internes « fondation » (FIRB)	9 292	—	9 292	12 203	8 988	—	8 988	11 740
Dont : approche fondée sur les notations internes « avancée » (AIRB)	27 276	—	27 276	54 513	26 911	—	26 911	53 405
6 Portefeuilles de détail réglementaires	31 572	2 365	33 937	66 730	31 529	2 366	33 895	65 323
Dont : expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail	4 938	1 287	6 225	9 023	5 315	1 260	6 575	9 069
Dont : autres expositions sur la clientèle de détail	12 565	448	13 013	15 881	12 454	475	12 929	15 626
Dont : hypothèques résidentielles de la clientèle de détail	14 069	630	14 699	41 826	13 760	631	14 391	40 628
7 Financement spécialisé	1 795	243	2 038	4 950	1 426	1 330	2 756	5 354
Dont : immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Autres	—	5 043	5 043	5 043	—	5 112	5 112	5 112
9 Total	77 758	24 785	102 543	165 686	76 350	26 320	102 670	163 340

Tableau CMS2 – Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la classe d'actifs (suite)

	a	b	c	d	a	b	c	d
	Au 31 décembre 2024				Au 30 septembre 2024			
	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
(en millions de dollars)								
Classes d'actifs								
1 Emprunteurs souverains	7 155	1 829	8 984	1 840	6 855	1 804	8 659	1 812
Dont: catégorisés comme BMD/OP selon l'AS	9	1 829	1 838	1 829	22	1 784	1 806	1 784
2 Institutions de dépôts et banques	1 340	1 016	2 356	6 669	1 357	1 010	2 367	6 767
Obligations sécurisées	—	—	—	—	—	—	—	—
3 Actions	—	947	947	947	—	941	941	941
4 Créances achetées	—	21	21	21	—	23	23	23
5 Entreprises	34 526	12 817	47 343	76 637	34 616	12 877	47 493	75 351
Dont : approche fondée sur les notations internes « fondation » (FIRB)	8 837	—	8 837	11 628	8 902	—	8 902	11 807
Dont : approche fondée sur les notations internes « avancée » (AIRB)	25 689	—	25 689	52 195	25 714	—	25 714	50 671
6 Portefeuilles de détail réglementaires	30 967	2 319	33 286	64 840	31 092	2 402	33 494	64 530
Dont : expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail	5 221	1 243	6 464	9 187	5 266	81	5 347	8 065
Dont : autres expositions sur la clientèle de détail	12 237	461	12 698	15 521	12 212	1 725	13 937	16 824
Dont : hypothèques résidentielles de la clientèle de détail	13 509	615	14 124	40 132	13 614	596	14 210	39 641
7 Financement spécialisé	—	4 759	4 759	4 759	—	4 779	4 779	4 779
Dont : immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Autres	—	5 346	5 346	5 346	—	5 468	5 468	5 468
9 Total	73 988	29 054	103 042	161 059	73 920	29 304	103 224	159 671

Tableau CMS2 – Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la classe d'actifs (suite)

	a	b	c	d
	Au 30 juin 2024			
	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
(en millions de dollars)				
Classes d'actifs				
1 Emprunteurs souverains	6 552	1 694	8 246	1 700
Dont: catégorisés comme BMD/OP selon l'AS	30	1 692	1 722	1 693
2 Institutions de dépôts et banques	1 576	810	2 386	6 513
Obligations sécurisées	—	—	—	—
3 Actions	—	867	867	867
4 Créances achetées	—	30	30	30
5 Entreprises	36 661	12 221	48 882	74 631
Dont : approche fondée sur les notations internes « fondation » (FIRB)	9 100	—	9 100	11 473
Dont : approche fondée sur les notations internes « avancée » (AIRB)	27 561	—	27 561	50 940
6 Portefeuilles de détail réglementaires	30 337	2 378	32 715	63 850
Dont : expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail	4 997	79	5 076	7 966
Dont : autres expositions sur la clientèle de détail	11 826	1 712	13 538	16 581
Dont : hypothèques résidentielles de la clientèle de détail	13 514	587	14 101	39 303
7 Financement spécialisé	—	4 787	4 787	4 787
Dont : immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité	—	—	—	—
8 Autres	—	5 230	5 230	5 230
9 Total	75 126	28 017	103 143	157 608

COMPOSITION DES FONDS PROPRES ET TLAC
Tableau CC1 – Composition des fonds propres réglementaires

	a	b	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024
	Au 30 juin 2025	Références au tableau CC2				
(en millions de dollars)						
Fonds propres de la catégorie 1A et assimilés : instruments et réserves						
1	4 689	A + B	4 689	4 789	4 789	4 789
2	34 373	C + D	33 344	32 783	32 296	31 576
3	638	E	715	256	399	(808)
5	—		—	—	—	—
6	39 700		38 748	37 828	37 484	35 557
Fonds propres de catégorie 1A et assimilés : Ajustements réglementaires						
7	21	Note	21	18	18	19
7a	—		—	—	—	—
7b	—		—	—	—	—
7c	—		—	—	—	—
7d	—		—	—	—	—
8	592	F + G	592	592	592	592
9	1 059	H + I	1 052	1 049	1 011	988
10	70	J + K	57	72	91	241
11	382	L	438	134	259	(476)
12	300	Note	323	339	369	314
13	—		—	—	—	—
14	21	M	17	19	13	19
15	561	N + O	380	425	406	363
16	—		—	—	—	—
17	81	B	32	85	85	80
18	—		—	—	—	—
19	3 571	P + Q	3 304	3 958	4 020	4 342
20	—		—	—	—	—
21	—		—	—	—	—
22	—		—	—	—	—
23	—		—	—	—	—
24	—		—	—	—	—
25	—		—	—	—	—
26	(2 151)	Note	(2 179)	(2 166)	(2 156)	(2 147)
27	650	R	650	146	146	111
28	5 157		4 687	4 671	4 854	4 446
29	34 543		34 061	33 157	32 630	31 111

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 18.

Tableau CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (suite)

	a	b				
(en millions de dollars)	Au 30 juin 2025	Références au tableau CC2	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024
Fonds propres de la catégorie 1B : instruments						
30 Instruments de fonds propres de la catégorie 1B admissibles directement émis	—		—	—	—	—
31 dont : instruments désignés comme fonds propres selon les normes comptables applicables	—		—	—	—	—
32 dont : instruments désignés comme passifs selon les normes comptables applicables	—		—	—	—	—
34 Fonds propres de la catégorie 1B (et instruments de la catégorie 1A non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de la catégorie 1B)	—		—	—	—	—
36 Fonds propres de la catégorie 1B avant ajustements réglementaires	—		—	—	—	—
Fonds propres de la catégorie 1B : ajustements réglementaires						
37 Participation dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 1B	—		—	—	—	—
38 Participations croisées dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 1B	—		—	—	—	—
39 Participations de l'« entité » dans les fonds propres de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus de leurs instruments de fonds propres de la catégorie 1A émis par l'entité (montant excédant le seuil de 10 %)	—		—	—	—	—
40 Participations significatives aux fonds propres de banques, entités d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de consolidation réglementaire	650	R	650	146	146	111
41 Autres déductions ou ajustements réglementaires des fonds propres de la catégorie 1	(650)	R	(650)	(146)	(146)	(111)
42 Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 1B en raison de l'insuffisance de fonds propres de la catégorie 2 pour couvrir les déductions	—		—	—	—	—
43 Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 1B	—		—	—	—	—
44 Total fonds propres de la catégorie 1B	—		—	—	—	—
45 Total fonds propres de la catégorie 1 (1A + 1B)	34 543		34 061	33 157	32 630	31 111
Fonds propres de la catégorie 2 : instruments et provisions						
46 Instruments de fonds propres de la catégorie 2 admissibles directement émis	4 869	S + T	5 266	3 989	3 965	3 929
48 Instruments de fonds propres de la catégorie 2 (et instruments de catégories 1A et 1B non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de la catégorie 2)	—		—	—	—	—
50 Provisions	135	U	130	99	93	88
51 Fonds propres de la catégorie 2 avant ajustements réglementaires	5 004		5 396	4 088	4 058	4 017
Fonds propres de la catégorie 2 : ajustements réglementaires						
52 Participations dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 2	—		—	—	—	—
53 Participations croisées dans des fonds propres de la catégorie 2 et autres passifs TLAC	—		—	—	—	—
54 Participations de l'« entité » dans les fonds propres de banques et autres passifs TLAC de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus de leurs fonds propres de la catégorie 1A émis (montant excédant le seuil de 10 %)	—		—	—	—	—
55 Participations significatives aux fonds propres et autres passifs TLAC de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières qui sont hors du périmètre de consolidation réglementaire (déduction faite des positions courtes éligibles)	1 100	V + W	1 100	976	976	976
56 Autres déductions ou ajustements réglementaires des fonds propres de la catégorie 2	—		—	—	—	—
57 Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 2	1 100		1 100	976	976	976
58 Total de fonds propres de la catégorie 2	3 904		4 296	3 112	3 082	3 041
59 Total des fonds propres (1A + 1B et 2)	38 447		38 357	36 269	35 712	34 152
60 Total des actifs pondérés en fonction des risques	150 888		151 882	149 621	148 937	147 074

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 18.

Tableau CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (suite)

	a	b	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024
	Au 30 juin 2025	Références au tableau CC2				
(en millions de dollars)						
Ratios et coussins de fonds propres						
61	Fonds propres de la catégorie 1A et assimilés (en % des actifs pondérés en fonction des risques)		22,4 %	22,2 %	21,9 %	21,2 %
62	Fonds propres de la catégorie 1 (en % des actifs pondérés en fonction des risques)		22,4 %	22,2 %	21,9 %	21,2 %
63	Total des fonds propres (en % des actifs pondérés en fonction des risques)		25,3 %	24,2 %	24,0 %	23,2 %
64	Coussin spécifique à l'entité (coussin de conservation des fonds propres + coussin contracyclique + exigence de capacité accrue d'absorption des pertes, en % des actifs pondérés en fonction des risques)		3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
65	dont : coussin de conservation des fonds propres		2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
66	dont : coussin contracyclique spécifique à l'entité		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
67	dont : exigence de capacité accrue d'absorption des pertes		1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %
68	Fonds propres de la catégorie 1A (en % des actifs pondérés en fonction des risques) disponibles après satisfaction des exigences minimales de fonds propres		17,3 %	16,2 %	16,0 %	15,2 %
Minima nationaux						
69	Ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A		8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %
70	Ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1		9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %
71	Ratio minimal de fonds propres totaux		11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)						
72	Participations non significatives dans les fonds propres et autres passifs TLAC d'autres entités financières	X	3 010	3 275	3 180	2 987
73	Participations significatives dans les instruments de fonds propres de la catégorie 1A d'entités financières	Y	3 802	3 726	3 680	3 556
74	Charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires (nettes du passif d'impôt différé correspondant)		—	—	—	—
75	Actif d'impôt différé résultant de différences temporaires (net du passif d'impôt différé correspondant)	Z	646	547	653	649
Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2						
76	Provisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)		130	98	93	88
77	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2 selon l'approche standard		130	98	93	88
78	Provisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche notations internes (avant application du plafond)		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
79	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2 selon l'approche notations internes		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

(1) Éléments considérés dans les fonds propres réglementaires seulement.

(2) Inclut les marges sur services contractuels déclarées comme élément de passif dans les états financiers des filiales d'assurance du Mouvement.

(3) Inclut les placements en actions dans les fonds d'investissement soumis à l'approche de repli, déduits des fonds propres de la catégorie 1A.

Variations trimestrielles des fonds propres réglementaires

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2025	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024
Fonds propres de la catégorie 1A					
Solde au début de la période	34 061	33 157	32 630	31 111	29 912
Croissance des réserves et des excédents non répartis	1 029	561	487	720	1 178
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	(77)	459	(143)	1 207	155
Parts de capital F ⁽¹⁾	—	(100)	—	—	(100)
Déductions	(470)	(16)	183	(408)	(34)
Solde à la fin de la période	34 543	34 061	33 157	32 630	31 111
Total des fonds propres de la catégorie 1⁽²⁾	34 543	34 061	33 157	32 630	31 111
Fonds propres de la catégorie 2					
Solde au début de la période	4 296	3 112	3 082	3 041	1 365
Instruments admissibles ⁽³⁾	(397)	1 277	24	36	961
Portion admissible de la provision pour perte de crédit	5	31	6	5	5
Déductions	—	(124)	—	—	710
Solde à la fin de la période	3 904	4 296	3 112	3 082	3 041
Total des fonds propres	38 447	38 357	36 269	35 712	34 152

⁽¹⁾ Le 24 mars 2025, de même que le 29 avril 2024, la Fédération des caisses Desjardins du Québec a procédé au rachat pour annulation de 10 000 000 parts de capital F détenues au Fonds fiduciaire.

⁽²⁾ Aucun instrument de fonds propres de la catégorie 1B n'a été émis à ce jour.

⁽³⁾ La Fédération a procédé à l'émission d'instruments admissibles comme fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) pour un montant de 0,6 G\$ et au rachat d'instruments FPUNV pour un montant de 1 G\$ au cours du 2^e trimestre 2025. La Fédération avait également procédé à des émissions d'instruments admissibles comme FPUNV pour un montant de 1,25 G\$ au cours du 1^{er} trimestre 2025 et de 1,0 G\$ au cours du 2^e trimestre 2024.

Tableau CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan

Au 30 juin 2025

	a		b	c	
	Bilan selon les états financiers combinés	Éléments exclus du périmètre de consolidation réglementaire ⁽¹⁾	Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire	Comprenant	Références au tableau CC1
(en millions de dollars)					
Actif					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 053	1 275	5 778		
Valeurs mobilières	105 380	35 882	69 498		
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				3 010	X
Autres valeurs mobilières				66 488	
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	26 122	(2 331)	28 453		
Prêts	307 785	1 827	305 958		
Participations significatives dans les fonds propres d'institutions financières de la catégorie 2				250	V
Autres prêts				305 708	
Provision pour pertes de crédit	(1 511)	(1)	(1 510)		
Portion admissible comprise dans les fonds propres de la catégorie 2				(135)	U
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires				(1 375)	
Actif net des fonds distincts	30 721	30 721	—		
Autres actifs					
Instruments financiers dérivés	8 629	76	8 553		
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	3 829	232	3 597		
Actifs des contrats de réassurance	1 816	1 816	—		
Actifs au titre de droits d'utilisation	441	(241)	682		
Immeubles de placement	786	777	9		
Immobilisations corporelles	1 439	402	1 037		
Goodwill	596	559	37		F
Immobilisations incorporelles	1 261	775	486		H
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	946	209	737		N
Actifs d'impôt différé	983	298	685		
Actifs d'impôt différé, sauf ceux attribuables à des différences temporaires				118	J
Passifs d'impôt différé, sauf ceux attribuables à des différences temporaires				(48)	K
Actifs d'impôt différé se rapportant à des différences temporaires et n'excédant pas les seuils réglementaires				629	Z
Passifs d'impôt différé liés aux logiciels et aux autres immobilisations incorporelles				(202)	I
Passifs d'impôt différé liés au goodwill				(4)	G
Passifs d'impôt différé liés aux actifs nets au titre des régimes à prestations définies				(176)	O
Autres éléments d'actifs d'impôt différé				368	
Autres					
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 307	(6 857)	8 164		
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières dépassant le seuil réglementaire de 10 % des fonds propres de la catégorie 1A				197	P
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				3 876	Y
Participation dans des filiales déconsolidées dépassant le seuil réglementaire de 10 % des fonds propres de la catégorie 1A ⁽²⁾				3 374	Q
Participations significatives dans les fonds propres de catégorie 1B d'autres institutions financières				650	R
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières de la catégorie 2				850	W
Autres ajustements liés aux participations ⁽²⁾				(783)	
Autres éléments	3 671	591	3 080		
Total de l'actif	501 254	66 010	435 244		

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan (suite)

Au 30 juin 2025

	a		b		c	
	Bilan selon les états financiers combinés	Éléments exclus du périmètre de consolidation réglementaire ⁽¹⁾	Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire	Comprenant	Références au tableau CC1	
(en millions de dollars)						
Passif						
Dépôts	320 919	(1 088)	322 007			
Passifs des contrats d'assurance	34 679	34 679	—			
Autres passifs						
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	15 062	75	14 987			
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	23 888	227	23 661			
Instruments financiers dérivés	6 949	203	6 746			
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	14 204	364	13 840			
Obligations locatives	533	(268)	801			
Passifs des contrats de réassurance	38	38	—			
Passif net des fonds distincts - Contrats d'investissement	27 164	27 164	—			
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	693	164	529			
Passifs d'impôt différé	503	198	305			
Autres	11 465	3 586	7 879			
Obligations subordonnées	4 842	—	4 842			
Obligations subordonnées incluses dans le calcul des fonds propres de la catégorie 2				4 842		S
Total du passif	460 939	65 342	395 597			
Capitaux propres						
Capital social	4 636	—	4 636			
Parts de qualification				27		T
Parts de capital de la Fédération				4 608		A
Participations croisées sous forme d'instruments de fonds propres de la catégorie 1A				81		B
Parts exclues du calcul des fonds propres réglementaires				(80)		
Excédents non répartis	3 385	81	3 304			
Gains (pertes) attribuables à des variations de juste valeur des passifs financiers à l'égard du risque de crédit de l'entité				21		M
Autres excédents non répartis				3 283		
Cumul des autres éléments du résultat global	638	—	638			
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global						
Gains (pertes) sur instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie				382		L
Autres				256		
Réserves	31 069	—	31 069			
Participations ne donnant pas le contrôle	587	587	—			
Total des capitaux propres	40 315	668	39 647			
Total du passif et des capitaux propres	501 254	66 010	435 244			

⁽¹⁾ Comprennent les filiales d'assurance, Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, lesquelles sont exclues du périmètre de consolidation réglementaire. Une description de leurs activités se retrouve dans le rapport annuel 2024 du Mouvement Desjardins à la section 2.2 du rapport de gestion.

⁽²⁾ Inclut les marges sur services contractuels déclarées comme élément de passif dans les états financiers des filiales d'assurance du Mouvement.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles

Au 30 juin 2025

Caractéristiques		Parts de qualification		Parts de capital F
1	Émetteur	Caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	s. o.	s. o.	s. o.
3	Droit régissant l'instrument	Québec	Québec	Québec
3a	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	s. o.	s. o.
Traitement réglementaire :				
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 1A
5	Règles de Bâle III après la transition	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 1A
6	Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7	Type d'instrument	Parts de qualification	Parts de qualification	Parts de capital
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	26 679 \$	100 \$	4 689 464 \$
9	Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	5 \$	5 \$	10 \$
10	Rubrique comptable	Fonds propres	Fonds propres	Fonds propres
11	Date initiale d'émission	s. o.	s. o.	s. o.
12	Perpétuel ou daté	Perpétuel	Perpétuel	Perpétuel
13	Date d'échéance initiale	Aucune date d'échéance	Aucune date d'échéance	Aucune date d'échéance
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non	Non	Non
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.	s. o.
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	s. o.
Coupon ou dividende				
17	Dividende/coupon fixe ou variable	s. o.	s. o.	Variable
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	s. o.	s. o.	4,25 % annuel
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements	s. o.	s. o.	Oui
20	Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	s. o.	s. o.	Entièrement discrétionnaire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	s. o.	s. o.	Non
22	Non cumulatif ou cumulatif	s. o.	s. o.	Non cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.	s. o.
25	Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.	s. o.
26	Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.	s. o.
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.	s. o.
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.	s. o.
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.	s. o.
30	Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31	Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32	Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33	Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a	Type de subordination			
35	En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Billets subordonnés FPUNV de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec ⁽²⁾	Billets subordonnés FPUNV de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec ⁽²⁾	Billets subordonnés FPUNV de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec ⁽²⁾
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	Non	Non	Non
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 29.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 30 juin 2025

Caractéristiques	Billets subordonnés FPUNV		
1 Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP : 31430WGC2 ISIN : CA31430WGC25	CUSIP : 31430WRG1 ISIN : CA31430WRG10	CUSIP : 31430WU44 ISIN : CA31430WU444
3 Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
3a Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	s. o.	s. o.
Traitement réglementaire :			
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2
5 Règles de Bâle III après la transition	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2
6 Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7 Type d'instrument	Billets subordonnés	Billets subordonnés	Billets subordonnés
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	999 364 \$	1 004 967 \$	1 035 324 \$
9 Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	1 000 000 000 \$	1 000 000 000 \$	1 000 000 000 \$
10 Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11 Date initiale d'émission	28 mai 2021	23 août 2022	15 mai 2024
12 Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
13 Date d'échéance initiale	28 mai 2031	23 août 2032	15 mai 2034
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Oui	Oui	Oui
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	À partir du 28 mai 2026, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé À n'importe quelle date après le 28 mai 2026, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé	À partir du 23 août 2027, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé À n'importe quelle date après le 23 août 2027, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé	À partir du 15 mai 2029, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé À n'importe quelle date après le 15 mai 2029, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu			
Coupon ou dividende			
17 Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe, puis variable	Fixe, puis variable	Fixe, puis variable
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant ⁽³⁾	1,992 % par année jusqu'au 28 mai 2026 (exclusivement). Après cette date, au taux annuel égal au taux des acceptations bancaires à 3 mois, majoré de 0,60 % ⁽⁴⁾	5,035 % par année jusqu'au 23 août 2027 (exclusivement). Après cette date, au taux CORRA composé quotidiennement sur la période d'observation, majoré de 2,29 %	5,279 % par année jusqu'au 15 mai 2029 (exclusivement). Après cette date, au taux annuel égal au taux CORRA composé quotidiennement sur la période d'observation, majoré de 1,56 %
19 Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
20 Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22 Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23 Convertible ou non convertible	Convertible	Convertible	Convertible
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	Voir Note ⁽⁵⁾	Voir Note ⁽⁵⁾	Voir Note ⁽⁵⁾
25 Si convertible, en totalité ou en partie	Toujours converti en totalité	Toujours converti en totalité	Toujours converti en totalité
26 Si convertible, taux de conversion	Voir Note ⁽⁶⁾	Voir Note ⁽⁶⁾	Voir Note ⁽⁶⁾
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A)	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A)	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A)
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
30 Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32 Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33 Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a Type de subordination			
35 En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Créanciers seniors incluant les déposants	Créanciers seniors incluant les déposants	Créanciers seniors incluant les déposants
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	Non	Non	Non
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 29.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 30 juin 2025

Caractéristiques	Billets subordonnés FPUNV		
1 Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP : 31430W7J7 ISIN : CA31430W7J76	Common Code: 310146765 ISIN : CH1454185872	Common Code: 310518930 ISIN : XS3105189305
3 Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
3a Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	s. o.	s. o.
Traitement réglementaire :			
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2
5 Règles de Bâle III après la transition	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2
6 Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7 Type d'instrument	Billets subordonnés	Billets subordonnés	Billets subordonnés
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	1 237 431 \$	376 192 \$	188 454 \$
9 Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	1 250 000 000 \$	220 000 000 Fr.	20 000 000 000 ₺
10 Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11 Date initiale d'émission	24 janvier 2025	26 juin 2025	26 juin 2025
12 Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
13 Date d'échéance initiale	24 janvier 2035	26 juin 2035	26 juin 2035
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Oui	Oui	Oui
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	À partir du 24 janvier 2030, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé	Le 26 juin 2030, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé	Le 26 juin 2030, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	À n'importe quelle date après le 24 janvier 2030 à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé	s. o.	s. o.
Coupon ou dividende			
17 Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe, puis variable 4,264 % par année jusqu'au 24 janvier 2030 (exclusivement). Après cette date, au taux annuel égal au taux CORRA composé quotidiennement sur la période d'observation, majoré de 1,47 %	Fixe 1,3925 % par année jusqu'au 26 juin 2030 (exclusivement). Après cette date, au taux swap annualisé SARON médian de terme 5 ans, majoré de 1,40 %	Fixe 1,973 % par année jusqu'au 26 juin 2030 (exclusivement). Après cette date, au taux swap semi-annuel TONA médian de terme 5 ans, majoré de 1,11 %
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant ⁽³⁾			
19 Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
20 Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22 Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23 Convertible ou non convertible	Convertible	Convertible	Convertible
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	Voir Note ⁽⁵⁾	Voir Note ⁽⁵⁾	Voir Note ⁽⁵⁾
25 Si convertible, en totalité ou en partie	Toujours converti en totalité	Toujours converti en totalité	Toujours converti en totalité
26 Si convertible, taux de conversion	Voir Note ⁽⁶⁾	Voir Note ⁽⁶⁾	Voir Note ⁽⁶⁾
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A)	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A)	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A)
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
30 Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32 Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33 Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a Type de subordination			
35 En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Créanciers séniors incluant les déposants	Créanciers séniors incluant les déposants	Créanciers séniors incluant les déposants
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	Non	Non	Non
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 29.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 30 juin 2025

Caractéristiques		Billet de premier rang TLAC		
1	Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP : 31430WHX5 ISIN : CA31430WHX52	CUSIP : 31430WPB4 ISIN : CA31430WPB41	CUSIP : 31429KAH6 / 31429LAH4 ISIN : US31429KAH68 / US31429LAH42
3	Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	New York (États-Unis), sauf exceptions spécifiques (Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables)
3a	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	s. o.	Contractuel
Traitement réglementaire :				
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	s. o.	s. o.	s. o.
5	Règles de Bâle III après la transition	s. o.	s. o.	s. o.
6	Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7	Type d'instrument	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
9	Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	500 000 000 \$	1 000 000 000 \$	500 000 000 US\$
10	Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11	Date initiale d'émission	10 septembre 2021	19 mai 2022	23 août 2022
12	Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
13	Date d'échéance initiale	10 septembre 2026	19 mai 2027	23 août 2027
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non	Non	Non
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.	s. o.
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	s. o.
Coupon ou dividende				
17	Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe	Fixe	Fixe
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	1,587 % par année	4,407 % par année	4,550 % par année
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
20	Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22	Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.	s. o.
25	Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.	s. o.
26	Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.	s. o.
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.	s. o.
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.	s. o.
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.	s. o.
30	Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31	Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32	Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33	Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a	Type de subordination	Exemption	Exemption	Exemption
35	En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	s. o.	s. o.	s. o.
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 29.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 30 juin 2025

Caractéristiques		Billet de premier rang TLAC		
1	Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP : 31429KAK9 / 31429LAK7 ISIN : US31429KAK97 / US31429LAK70	Common Code : 261363054 ISIN : XS2613630545	CUSIP : 31430WZM9 ISIN : CA31430WZM95
3	Droit régissant l'instrument	New York (États-Unis), sauf exceptions spécifiques (Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables)	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
3a	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	Contractuel	s. o.	s. o.
	Traitement réglementaire :			
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	s. o.	s. o.	s. o.
5	Règles de Bâle III après la transition	s. o.	s. o.	s. o.
6	Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7	Type d'instrument	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
9	Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	750 000 000 US\$	34 300 000 000 ¥	500 000 000 \$
10	Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11	Date initiale d'émission	14 mars 2023	24 avril 2023	16 août 2023
12	Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
13	Date d'échéance initiale	14 mars 2028	24 avril 2028	16 août 2028
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non	Non	Non
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.	s. o.
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	s. o.
	Coupon ou dividende			
17	Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe	Fixe	Fixe
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	5,70 % par année	1,00 % par année	5,475 % par année
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
20	Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22	Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.	s. o.
25	Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.	s. o.
26	Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.	s. o.
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.	s. o.
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.	s. o.
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.	s. o.
30	Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31	Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32	Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33	Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a	Type de subordination	Exemption	Exemption	Exemption
35	En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	s. o.	s. o.	s. o.
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 29.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 30 juin 2025

Caractéristiques	Billet de premier rang TLAC		
	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
1 Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP : 31430WF90 ISIN : CA31430WF908	CUSIP : 31429KAL7 / 31429LAL5 ISIN : US31429KAL70 / US31429LAL53	Common Code : 289296794 ISIN : XS2892967949
3 Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	New York (États-Unis), sauf exceptions spécifiques (Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables)	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
3a Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	Contractuel	s. o.
Traitement réglementaire :			
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	s. o.	s. o.	s. o.
5 Règles de Bâle III après la transition	s. o.	s. o.	s. o.
6 Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7 Type d'instrument	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
9 Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	1 250 000 000 \$	1 000 000 000 US\$	500 000 000 €
10 Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11 Date initiale d'émission	17 novembre 2023	26 janvier 2024	5 septembre 2024
12 Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
13 Date d'échéance initiale	17 novembre 2028	26 avril 2029	5 septembre 2029
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Oui ⁽⁷⁾	Non	Non
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.	s. o.
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	s. o.
Coupon ou dividende			
17 Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe	Fixe	Fixe
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant	5,467 % par année	5,25 % par année	3,467 % par année
19 Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
20 Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22 Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23 Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.	s. o.
25 Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.	s. o.
26 Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.	s. o.
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.	s. o.
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.	s. o.
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.	s. o.
30 Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32 Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33 Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a Type de subordination	Exemption	Exemption	Exemption
35 En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	s. o.	s. o.	s. o.
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 29.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 30 juin 2025

Caractéristiques	Billet de premier rang TLAC		
	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
1 Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	Common Code : 137173683 ISIN : CH1371736831	CUSIP : 31430W3J1 ISIN : CA31430W3J13	Common Code: 297290606 ISIN : XS2972906064
3 Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
3a Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	s. o.	s. o.
Traitement réglementaire :			
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	s. o.	s. o.	s. o.
5 Règles de Bâle III après la transition	s. o.	s. o.	s. o.
6 Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7 Type d'instrument	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
9 Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	230 000 000 Fr.	1 250 000 000 \$	750 000 000 €
10 Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11 Date initiale d'émission	11 septembre 2024	24 septembre 2024	14 janvier 2025
12 Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
13 Date d'échéance initiale	11 septembre 2029	24 septembre 2029	14 janvier 2027
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non	Oui ⁽⁷⁾	Non
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.	s. o.
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	s. o.
Coupon ou dividende			
17 Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe	Fixe	Variable
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant	1,4875 % par année	3,804 % par année	EURIBOR 3 mois + 0,45 % par année
19 Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
20 Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22 Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23 Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.	s. o.
25 Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.	s. o.
26 Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.	s. o.
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.	s. o.
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.	s. o.
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.	s. o.
30 Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32 Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33 Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a Type de subordination	Exemption	Exemption	Exemption
35 En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	s. o.	s. o.	s. o.
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 29.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 30 juin 2025

Caractéristiques	Billet de premier rang TLAC
1 Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP : 31429KAN3 / 31429LAN1 ISIN : US31429KAN37/ US31429LAN10
3 Droit régissant l'instrument	New York (États-Unis), sauf exceptions spécifiques (Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables)
3a Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	Contractuel
Traitement réglementaire :	
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	s. o.
5 Règles de Bâle III après la transition	s. o.
6 Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité
7 Type d'instrument	Autres instruments TLAC
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
9 Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	600 000 000 US\$
10 Rubrique comptable	Passif – Coût amorti
11 Date initiale d'émission	27 janvier 2025
12 Perpétuel ou daté	Daté
13 Date d'échéance initiale	27 janvier 2027
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.
Coupon ou dividende	
17 Dividende/coupon fixe ou variable	Variable
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant	SOFR + 0,63 % par année
19 Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non
20 Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non
22 Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif
23 Convertible ou non convertible	Non convertible
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.
25 Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.
26 Si convertible, taux de conversion	s. o.
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.
30 Mécanisme de dépréciation	Non
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.
32 Dépréciation totale ou partielle	s. o.
33 Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.
34a Type de subordination	Exemption
35 En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Pari passu aux dépôts
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	s. o.
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.

⁽¹⁾ Le "¥" est le symbole monétaire représentant le Yen. Le "€" est le symbole monétaire représentant l'Euro. Le "Fr." est le symbole monétaire représentant le Franc suisse.

⁽²⁾ Sujet à la fusion-liquidation en vertu de la *Loi sur les coopératives de services financiers*.

⁽³⁾ Le CORRA est le Canadian Overnight Repo Rate Average. Le SARON est le Swiss Average Rate Overnight. Le TONA est le Tokyo Overnight Average Rate.

⁽⁴⁾ Le 16 mai 2022, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited (RBSL), l'administrateur du Canadian Dealer offered rate (CDOR), a annoncé qu'il cesserait la publication de toutes les échéances du CDOR après le 28 juin 2024. Le CDOR est le taux d'intérêt utilisé pour établir le taux d'intérêt des acceptations bancaires.

⁽⁵⁾ Événements déclencheurs FPUNV :

i) l'Autorité annonce publiquement que la Fédération a été avisée par écrit qu'elle est considérée comme non viable ou sur le point de le devenir et que la conversion des billets et d'autres instruments d'urgence émis par la Fédération pourrait rétablir ou maintenir sa viabilité; ou ii) l'administration fédérale ou provinciale canadienne annonce publiquement que la Fédération a accepté ou convenu d'accepter une injection de fonds propres ou toutes autres formes d'aides équivalentes, de la part du gouvernement du Canada ou de l'administration d'une province ou d'une subdivision politique ou d'un organisme ou d'un agent de celle-ci, sans lesquelles l'Autorité aurait jugé la Fédération non viable de par la faiblesse des ratios de fonds propres de la Fédération.

⁽⁶⁾ En cas d'un événement déclencheur, chaque billet en circulation sera converti en un nombre de parts Z-capital contingent égal à (multiplicateur x valeur du billet) + prix de conversion, arrondi à la baisse. Veuillez vous référer au supplément de prospectus ou aux paragraphes 5(b)(i) et (ii) et (c) des conditions générales des billets aux porteurs dans le prospectus de billets à moyen terme multidevises, tel qu'applicable.

⁽⁷⁾ L'émetteur peut procéder au remboursement anticipé des billets, en totalité ou en partie, à tout moment et sans l'accord préalable de l'Autorité, moyennant un préavis d'au moins 10 jours et d'au plus 60 jours donné aux porteurs de billets, à condition que l'exigence minimale de TLAC Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes soit respectée.

Tableau TLAC1 – Composition de la TLAC (au niveau du groupe de résolution⁽¹⁾)

		a				
(en millions de dollars)		Au 30 juin 2025	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024
Éléments de TLAC liés aux fonds propres réglementaires						
1	Instruments de fonds propres de la catégorie 1A et assimilés	33 599	33 118	32 227	31 720	30 208
2	Autres éléments de fonds propres de catégorie 1B avant ajustements de TLAC	—	—	—	—	—
3	Instruments de catégorie 1B non éligibles en tant que TLAC, car émis par des filiales à des tierces parties	—	—	—	—	—
4	Autres ajustements	—	—	—	—	—
5	Instruments de fonds propres de catégorie 1B éligibles aux termes du dispositif de TLAC					
6	Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements de TLAC	3 889	4 282	3 101	3 073	3 034
7	Fraction amortie des instruments de catégorie 2 quand la durée de vie résiduelle dépasse 1 an	—	—	—	—	—
8	Fonds propres de catégorie 2 non éligibles en tant que TLAC, car émis par des filiales à des tierces parties	—	—	—	—	—
9	Autres ajustements	—	—	—	—	—
10	Instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles aux termes du dispositif de TLAC	3 889	4 282	3 101	3 073	3 034
11	TLAC liée aux fonds propres réglementaires	37 488	37 400	35 328	34 793	33 242
Obligations sécurisées						
12	Instruments de TLAC externe émis directement par l'institution financière et subordonnés à des passifs exclus ⁽²⁾	11 053	11 215	12 469	12 395	11 047
13	Instruments de TLAC externe émis directement par l'institution financière et non subordonnés à des passifs exclus, mais satisfaisant toutes les autres exigences du tableau des modalités de la TLAC	—	—	—	—	—
14	Dont : montant éligible en tant que TLAC après application des plafonnements	—	—	—	—	—
15	Instruments de TLAC externe émis par des véhicules de financement avant le 1 ^{er} janvier 2022	—	—	—	—	—
16	Engagements éligibles ex ante visant à recapitaliser une IFIS-G en résolution	—	—	—	—	—
17	TLAC liée à des instruments de fonds propres non réglementaires avant ajustements	11 053	11 215	12 469	12 395	11 047
Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires : ajustements						
18	TLAC avant déductions	48 541	48 615	47 797	47 188	44 289
19	Déductions des expositions entre des groupes de résolution à points d'entrée multiples correspondant à des éléments éligibles à la TLAC (non applicables aux IFIS-i à point d'entrée unique)	—	—	—	—	—
20	Déduction d'investissements dans d'autres propres passifs TLAC	—	—	—	—	—
21	Autres ajustements de TLAC	—	—	—	—	—
22	TLAC après déductions	48 541	48 615	47 797	47 188	44 289
Actifs pondérés et mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier dans le cadre de la TLAC						
23	Total des actifs pondérés en fonction des risques ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC	146 087	147 079	145 372	145 004	143 099
24	Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	455 892	443 245	427 337	421 041	405 638
Ratios TLAC et coussins de fonds propres						
25	TLAC (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	33,2 %	33,1 %	32,9 %	32,5 %	30,9 %
26	TLAC (en pourcentage de l'exposition aux fins du ratio de levier)	10,6 %	11,0 %	11,2 %	11,2 %	10,9 %
27	Ratio de catégorie 1A (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) disponible après satisfaction des exigences minimales de fonds propres et de TLAC du groupe de résolution	15,2 %	15,1 %	14,9 %	14,5 %	12,9 %
28	Coussin spécifique à l'institution (coussin de conservation des fonds propres + coussin contracyclique + exigence de capacité accrue d'absorption des pertes, en % des actifs pondérés des risques)	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
29	Dont : coussin de conservation des fonds propres	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
30	Dont : coussin contracyclique spécifique à l'institution	— %	— %	— %	— %	— %
31	Dont : coussin applicable aux institutions financières d'importance systémique	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %

(1) Les données figurant dans ce tableau diffèrent de celles présentées dans le Tableau CC1, car elles font référence au groupe de résolution qui exclut la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

(2) Émission de 2,0 G\$ de créances admissibles à la ligne directrice sur la TLAC au cours du 1^{er} semestre 2025.

Tableau TLAC3 – Entité de résolution – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique

	Au 30 juin 2025						Au 31 mars 2025					
	Rang de créancier						Rang de créancier					
	1	2	3	4	5	Somme de 1 à 5	1	2	3	4	5	Somme de 1 à 5
(en millions de dollars)	(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)		(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)	
	Partis de capital	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instrument de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne ⁽¹⁾		Partis de capital	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instrument de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne ⁽¹⁾	
1 Description du rang du créancier												
2 Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit ⁽²⁾	4 716	—	4 818	11 076	s. o.	20 610	4 716	—	5 250	11 240	s. o.	21 206
3 Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	—	—	—	—	s. o.	—	—	—	—	—	s. o.	—
4 Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	4 716	—	4 818	11 076	s. o.	20 610	4 716	—	5 250	11 240	s. o.	21 206
5 Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement éligible en tant que TLAC	4 716	—	4 818	11 076	s. o.	20 610	4 716	—	5 250	11 240	s. o.	21 206
6 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	—	—	—	3 492	s. o.	3 492	—	—	—	2 524	s. o.	2 524
7 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	—	—	—	7 584	s. o.	7 584	—	—	—	8 716	s. o.	8 716
8 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	—	—	4 818	—	s. o.	4 818	—	—	5 250	—	s. o.	5 250
9 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, hors titres perpétuels	—	—	—	—	s. o.	—	—	—	—	—	s. o.	—
10 Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	4 716	—	—	—	s. o.	4 716	4 716	—	—	—	s. o.	4 716

	Au 31 décembre 2024						Au 30 septembre 2024					
	Rang de créancier						Rang de créancier					
	1	2	3	4	5	Somme de 1 à 5	1	2	3	4	5	Somme de 1 à 5
(en millions de dollars)	(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)		(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)	
	Partis de capital	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instrument de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne ⁽¹⁾		Partis de capital	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instrument de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne ⁽¹⁾	
1 Description du rang du créancier												
2 Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit ⁽²⁾	4 817	—	4 000	12 494	s. o.	21 311	4 816	—	4 000	12 422	s. o.	21 238
3 Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	—	—	—	—	s. o.	—	—	—	—	—	s. o.	—
4 Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	4 817	—	4 000	12 494	s. o.	21 311	4 816	—	4 000	12 422	s. o.	21 238
5 Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement éligible en tant que TLAC	4 817	—	4 000	12 494	s. o.	21 311	4 816	—	4 000	12 422	s. o.	21 238
6 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	—	—	—	3 839	s. o.	3 839	—	—	—	3 946	s. o.	3 946
7 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	—	—	—	8 655	s. o.	8 655	—	—	—	8 476	s. o.	8 476
8 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	—	—	4 000	—	s. o.	4 000	—	—	4 000	—	s. o.	4 000
9 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, hors titres perpétuels	—	—	—	—	s. o.	—	—	—	—	—	s. o.	—
10 Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	4 817	—	—	—	s. o.	4 817	4 816	—	—	—	s. o.	4 816

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page suivante.

Tableau TLAC3 – Entité de résolution – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique (suite)

		Au 30 juin 2024					
		Rang de créancier					
		1	2	3	4	5	Somme
(en millions de dollars)		(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)	de 1 à 5
1 Description du rang du créancier		Parts de capital	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instrument de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne ⁽¹⁾	
2	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit ⁽²⁾	4 816	—	4 000	11 070	s. o.	19 886
3	Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	—	—	—	—	s. o.	—
4	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	4 816	—	4 000	11 070	s. o.	19 886
5	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement éligible en tant que TLAC	4 816	—	4 000	11 070	s. o.	19 886
6	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	—	—	—	4 483	s. o.	4 483
7	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	—	—	—	6 587	s. o.	6 587
8	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	—	—	4 000	—	s. o.	4 000
9	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, hors titres perpétuels	—	—	—	—	s. o.	—
10	Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	4 816	—	—	—	s. o.	4 816

⁽¹⁾ Le Mouvement Desjardins ne complète pas cette colonne à ce moment-ci, à l'instar des banques canadiennes.

⁽²⁾ Les parts de capital sont présentées à leur valeur comptable, les dettes subordonnées et les instruments de recapitalisation interne sont présentés à leur valeur nominale.

LIENS ENTRE LES ÉTATS FINANCIERS ET LES EXPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Tableau LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires

Au 30 juin 2025

	a	b	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Valeurs comptables des éléments ⁽¹⁾				
			Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de contrepartie	Soumis au cadre de titrisation	Soumis au cadre du risque de marché	Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
<i>(en millions de dollars)</i>							
Actif							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 053	5 778	5 778	—	—	—	—
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	44 442	16 859	146	—	133	16 580	—
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	60 900	52 614	52 582	—	—	—	32
Titres au coût amorti	38	25	17	—	8	—	—
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	26 122	28 453	—	28 453	—	24 454	—
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	306 274	304 448	304 198	—	—	—	250
Actifs nets des fonds distincts	30 721	—	—	—	—	—	—
Instruments financiers dérivés	8 629	8 553	—	8 553	—	768	—
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	3 829	3 597	3 597	—	—	—	—
Actifs des contrats de réassurance	1 816	—	—	—	—	—	—
Actifs au titre de droits d'utilisation	441	682	682	—	—	—	—
Immeubles de placement	786	9	9	—	—	—	—
Immobilisations corporelles	1 439	1 037	1 037	—	—	—	—
Goodwill	596	37	(559)	—	—	—	596
Immobilisations incorporelles	1 261	486	(775)	—	—	—	1 261
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 307	8 164	3 876	—	—	—	4 288
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	946	737	—	—	—	—	737
Actifs d'impôt différé	983	685	685	—	—	—	—
Autres	3 671	3 080	3 080	—	—	—	—
Total de l'actif	501 254	435 244	374 353	37 006	141	41 802	7 164

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page suivante.

Tableau LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires (suite)

Au 30 juin 2025

	a	b	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Valeurs comptables des éléments ⁽¹⁾				
			Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de contrepartie	Soumis au cadre de titrisation	Soumis au cadre du risque de marché	Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
<i>(en millions de dollars)</i>							
Passif							
Dépôts	320 919	322 007	—	—	—	—	322 007
Passifs des contrats d'assurance	34 679	—	—	—	—	—	—
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	15 062	14 987	—	14 987	—	14 787	—
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	23 888	23 661	—	—	—	23 254	—
Instruments financiers dérivés	6 949	6 746	—	6 746	—	826	—
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	14 204	13 840	—	—	—	—	13 840
Obligations locatives	533	801	—	—	—	—	801
Passifs des contrats de réassurance	38	—	—	—	—	—	—
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	27 164	—	—	—	—	—	—
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	693	529	—	—	—	—	529
Passifs d'impôt différé	503	305	—	—	—	—	305
Autres	11 465	7 879	—	—	—	—	7 879
Obligations subordonnées	4 842	4 842	—	—	—	—	4 842
Total du passif	460 939	395 597	—	21 733	—	38 867	350 203
Capitaux propres							
Capital social	4 636	4 636	—	—	—	—	4 636
Excédents non répartis	3 385	3 304	—	—	—	—	3 304
Cumul des autres éléments du résultat global	638	638	—	—	—	—	638
Réserves	31 069	31 069	—	—	—	—	31 069
Capitaux propres - Part revenant au Groupe	39 728	39 647	—	—	—	—	39 647
Participations ne donnant pas le contrôle	587	—	—	—	—	—	—
Total des capitaux propres	40 315	39 647	—	—	—	—	39 647
Total du passif et des capitaux propres	501 254	435 244	—	21 733	—	38 867	389 850

⁽¹⁾ Les montants des colonnes c à g ne sont pas nécessairement égaux à ceux de la colonne b, certains éléments pouvant être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires au titre de plusieurs catégories de risques.

Tableau LI2 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers

Au 30 juin 2025

	a	b	c	d	e
		Éléments soumis au ⁽¹⁾			
(en millions de dollars)	Total	Cadre du risque de crédit	Cadre de titrisation	Cadre du risque de contrepartie	Cadre du risque de marché
1 Valeur comptable de l'actif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	428 080	374 353	141	37 006	41 802
2 Valeur comptable du passif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	45 394	—	—	21 733	38 867
3 Total net sur le périmètre de consolidation réglementaire	382 686	374 353	141	15 273	2 935
4 Hors bilan ⁽²⁾	150 915	72 245	—	—	—
5 Écarts de valorisation	—	—	—	—	—
6 Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2	(1 307)	315	—	(1 622)	—
7 Écarts découlant de la prise en compte de provisions	805	805	—	—	—
8 Écarts découlant des filtres prudentiels	—	—	—	—	—
9 Ajustement au titre des dérivés	8 100	—	—	8 100	—
10 Expositions liées aux opérations de financement par titres ⁽³⁾	29 974	—	—	29 974	—
11 Autres écarts	—	—	—	—	—
12 Valeur réglementaire des expositions⁽⁴⁾	571 173	447 718	141	51 725	2 935

⁽¹⁾ Les montants des colonnes b à e ne sont pas nécessairement égaux à ceux de la colonne a, certains éléments pouvant être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires au titre de plusieurs catégories de risques.

⁽²⁾ L'exposition initiale est présentée à la colonne a, les colonnes b à e présentent les montants après application des facteurs de conversion en équivalent-crédit lorsqu'applicable.

⁽³⁾ Étant donné que les expositions liées aux opérations de financement par titres sont déduites à la ligne 2, un ajustement est requis afin d'arriver à l'exposition en cas de défaut.

⁽⁴⁾ Montant agrégé servant au calcul des APR pour chacune des catégories de risques.

RISQUE DE CRÉDIT
Tableau CR1 – Qualité de crédit des actifs

Type d'exposition (en millions de dollars)	Au 30 juin 2025							Au 31 mars 2025						
	Valeurs comptables brutes des		Provisions / dépréciations	Provisions spécifiques	Provisions générales	Provisions pour pertes attendues des expositions en approches NI	Valeurs nettes (a + b - c)	Valeurs comptables brutes des		Provisions / dépréciations	Provisions spécifiques	Provisions générales	Provisions pour pertes attendues des expositions en approches NI	Valeurs nettes (a + b - c)
	Expositions en défaut	Expositions non défaillantes						Expositions en défaut	Expositions non défaillantes					
1 Prêts	3 138	302 570	1 510	764	746	1 486	304 198	3 135	292 521	1 403	665	738	1 432	294 253
2 Titres de créance	—	58 523	—	—	—	—	58 523	—	58 333	—	—	—	—	58 333
Autres investissements	—	385	—	—	—	—	385	—	395	—	—	—	—	395
3 Expositions hors bilan	415	140 337	122	1	121	113	140 630	340	143 488	118	—	118	111	143 710
4 Total	3 553	501 815	1 632	765	867	1 599	503 736	3 475	494 737	1 521	665	856	1 543	496 691

Type d'exposition (en millions de dollars)	Au 31 décembre 2024							Au 30 septembre 2024						
	Valeurs comptables brutes des		Provisions / dépréciations	Provisions spécifiques	Provisions générales	Provisions pour pertes attendues des expositions en approches NI	Valeurs nettes (a + b - c)	Valeurs comptables brutes des		Provisions / dépréciations	Provisions spécifiques	Provisions générales	Provisions pour pertes attendues des expositions en approches NI	Valeurs nettes (a + b - c)
	Expositions en défaut	Expositions non défaillantes						Expositions en défaut	Expositions non défaillantes					
1 Prêts	2 906	285 903	1 320	615	705	1 328	287 489	2 930	278 748	1 162	527	635	1 279	280 516
2 Titres de créance	—	53 521	—	—	—	—	53 521	—	50 967	—	—	—	—	50 967
Autres investissements	—	379	—	—	—	—	379	—	377	—	—	—	—	377
3 Expositions hors bilan	406	142 665	99	—	99	105	142 972	398	139 327	92	—	92	111	139 633
4 Total	3 312	482 468	1 419	615	804	1 433	484 361	3 328	469 419	1 254	527	727	1 390	471 493

Type d'exposition (en millions de dollars)	Au 30 juin 2024						
	Valeurs comptables brutes des		Provisions / dépréciations	Provisions spécifiques	Provisions générales	Provisions pour pertes attendues des expositions en approches NI	Valeurs nettes (a + b - c)
	Expositions en défaut	Expositions non défaillantes					
1 Prêts	2 728	273 343	1 163	495	668	1 253	274 908
2 Titres de créance	—	50 313	—	—	—	—	50 313
Autres investissements	—	347	—	—	—	—	347
3 Expositions hors bilan	367	138 528	91	—	91	108	138 804
4 Total	3 095	462 531	1 254	495	759	1 361	464 372

Tableau CR2 – Variations des stocks de prêts et de titres de créance en défaut

(en millions de dollars)		Pour la période de trois mois terminée le														
		30 juin 2025			31 mars 2025			31 décembre 2024			30 septembre 2024			30 juin 2024		
		Prêts	Titres de créances	Total	Prêts	Titres de créances	Total	Prêts	Titres de créances	Total	Prêts	Titres de créances	Total	Prêts	Titres de créances	Total
1	Prêts et titres de créance en défaut à la fin de la période précédente	3 135	—	3 135	2 906	—	2 906	2 930	—	2 930	2 728	—	2 728	2 668	—	2 668
2	Défauts sur prêts et titres de créance survenus depuis la dernière période	923	—	923	1 081	—	1 081	938	—	938	1 035	—	1 035	1 045	—	1 045
3	Retours à un état non défaillant	(819)	—	(819)	(751)	—	(751)	(856)	—	(856)	(738)	—	(738)	(834)	—	(834)
4	Montants annulés	(102)	—	(102)	(101)	—	(101)	(109)	—	(109)	(95)	—	(95)	(150)	—	(150)
5	Autres variations	1	—	1	—	—	—	3	—	3	—	—	—	(1)	—	(1)
6	Prêts et titres de créance en défaut à la fin de la période considérée (1 + 2 - 3 - 4 ± 5)	3 138	—	3 138	3 135	—	3 135	2 906	—	2 906	2 930	—	2 930	2 728	—	2 728

Tableau CR3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)

		a	b	c	d	e	f	g
		Au 30 juin 2025						
(en millions de dollars)		Expositions non garanties (valeurs comptables brutes)	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert
1	Prêts	237 674	66 969	65 964	1 666	560	—	—
2	Titres de créance	58 523	—	—	—	—	—	—
	Autres investissements	385	—	—	—	—	—	—
3	Total	296 582	66 969	65 964	1 666	560	—	—
4	Dont en défaut	2 345	845	785	26	8	—	—

		a	b	c	d	e	f	g
		Au 31 mars 2025						
(en millions de dollars)		Expositions non garanties (valeurs comptables brutes)	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert
1	Prêts	231 284	63 307	62 376	1 737	593	—	—
2	Titres de créance	58 333	—	—	—	—	—	—
	Autres investissements	395	—	—	—	—	—	—
3	Total	290 012	63 307	62 376	1 737	593	—	—
4	Dont en défaut	2 346	830	781	24	8	—	—

		a	b	c	d	e	f	g
		Au 31 décembre 2024						
(en millions de dollars)		Expositions non garanties (valeurs comptables brutes)	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert
1	Prêts	227 094	60 733	59 788	1 629	607	—	—
2	Titres de créance	53 521	—	—	—	—	—	—
	Autres investissements	379	—	—	—	—	—	—
3	Total	280 994	60 733	59 788	1 629	607	—	—
4	Dont en défaut	2 255	694	646	13	5	—	—

Tableau CR3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) (suite)

	a	b	c	d	e	f	g
	Au 30 septembre 2024						
(en millions de dollars)	Expositions non garanties (valeurs comptables brutes)	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert
1 Prêts	223 125	57 674	56 742	1 802	649	—	—
2 Titres de créance	50 967	—	—	—	—	—	—
Autres investissements	377	—	—	—	—	—	—
3 Total	274 469	57 674	56 742	1 802	649	—	—
4 Dont en défaut	2 194	771	732	16	4	—	—

	a	b	c	d	e	f	g
	Au 30 juin 2024						
(en millions de dollars)	Expositions non garanties (valeurs comptables brutes)	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert
1 Prêts	220 465	55 005	53 808	1 642	635	—	—
2 Titres de créance	50 313	—	—	—	—	—	—
Autres investissements	347	—	—	—	—	—	—
3 Total	271 125	55 005	53 808	1 642	635	—	—
4 Dont en défaut	2 065	725	660	14	3	—	—

Tableau CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM)⁽¹⁾

	a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
	Au 30 juin 2025						Au 31 mars 2025					
	Expositions avant prise en compte des facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾		Expositions après prise en compte des facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾		APR et proportion des APR		Expositions avant prise en compte des facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾		Expositions après prise en compte des facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾		APR et proportion des APR	
	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Proportion des APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Proportion des APR
(en millions de dollars)												
Classes d'actifs												
1 Emprunteurs souverains	5 484	—	7 273	291	—	— %	4 892	—	6 404	296	—	— %
2 Organismes publics hors administration centrale	7 417	7 579	7 475	1 668	1 829	20,00 %	7 729	7 270	7 784	1 611	1 880	20,00 %
3 Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
4 Institutions de dépôts et banques	1 799	573	2 553	80	1 156	43,90 %	1 928	534	2 631	82	1 071	39,50 %
Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	754	—	498	66,00 %	—	—	703	—	464	66,00 %
5 Obligations sécurisées	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
6 Entreprises	7 402	10 762	7 334	4 459	10 125	85,90 %	8 103	11 897	8 021	5 081	11 581	88,40 %
Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	46	—	46	9	20,00 %	—	—	—	—	—	— %
Dont : financements spécialisés	215	60	214	28	236	97,30 %	840	916	840	387	1 323	107,90 %
7 Dettes subordonnées, actions et autres instruments de fonds propres	385	—	385	—	962	250,00 %	395	—	395	—	987	250,00 %
8 Portefeuilles de détail réglementaires	1 724	4 338	1 603	1 094	1 574	58,40 %	1 698	4 356	1 575	1 101	1 572	58,80 %
9 Immobiliers	7 492	1 460	5 443	180	3 883	69,10 %	7 241	1 532	5 470	187	3 947	69,80 %
Dont : immobiliers résidentiels général	633	13	363	—	292	80,80 %	651	10	382	—	313	82,00 %
Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	3 950	765	2 208	18	1 038	46,60 %	3 650	767	2 187	15	1 039	47,20 %
Dont : autres immobiliers résidentiels	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
Dont : immobiliers commerciaux général	1 005	352	997	126	807	71,90 %	1 020	385	1 011	134	832	72,60 %
Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	1 387	26	1 358	6	1 191	87,40 %	1 330	19	1 300	3	1 131	86,80 %
Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	517	304	517	30	555	101,40 %	590	351	590	35	632	101,10 %
10 Prêts hypothécaires inversés	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
11 Titres adossés à des créances hypothécaires	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
12 Expositions en défaut	156	20	146	3	213	143,60 %	121	20	117	4	170	140,40 %
13 Autres actifs ⁽³⁾	17 667	—	17 667	—	5 043	28,50 %	17 033	—	17 033	—	5 112	30,00 %
14 Total	49 526	24 732	49 879	7 775	24 785	43,00 %	49 140	25 609	49 430	8 362	26 320	45,50 %

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 42.

Tableau CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM)⁽¹⁾ (suite)

	Au 31 décembre 2024						Au 30 septembre 2024						
	a		b		c		d		e		f		
	Expositions avant prise en compte des facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾		Expositions après prise en compte des facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾		APR et proportion des APR		Expositions avant prise en compte des facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾		Expositions après prise en compte des facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾		APR et proportion des APR		
(en millions de dollars)	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Proportion des APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Proportion des APR	
Classes d'actifs													
1	Emprunteurs souverains	4 458	—	5 839	280	—	— %	6 598	—	7 713	165	20	0,30 %
2	Organismes publics hors administration centrale	7 224	7 813	7 278	1 711	1 798	20,00 %	6 918	8 222	6 966	1 798	1 753	20,00 %
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
4	Institutions de dépôts et banques	1 751	530	2 419	72	1 016	40,80 %	1 778	115	2 424	29	1 009	41,10 %
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	668	—	441	66,00 %	—	—	646	—	421	65,20 %
5	Obligations sécurisées	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
6	Entreprises	10 350	13 548	10 273	5 634	14 410	90,60 %	10 293	13 994	10 206	5 981	14 802	91,40 %
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	41	—	41	8	20,00 %	—	41	—	41	8	20,00 %
	Dont : financements spécialisés	3 720	2 450	3 720	1 030	4 752	100,00 %	3 650	2 228	3 650	992	4 772	102,80 %
7	Dettes subordonnées, actions et autres instruments de fonds propres	379	—	379	—	947	250,00 %	377	—	377	—	941	250,00 %
8	Portefeuilles de détail réglementaires	1 715	4 275	1 582	1 080	1 546	58,10 %	1 455	3 457	1 306	873	1 655	75,90 %
9	Immobiliers	6 952	1 364	5 309	156	3 804	69,60 %	6 542	799	5 163	49	3 527	67,70 %
	Dont : immobiliers résidentiels général	643	10	370	—	305	82,20 %	614	10	346	—	287	82,80 %
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	3 459	722	2 128	14	1 010	47,20 %	3 233	424	2 164	9	999	46,00 %
	Dont : autres immobiliers résidentiels	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
	Dont : immobiliers commerciaux général	1 048	302	1 039	108	826	72,00 %	1 046	51	1 037	8	719	68,80 %
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	1 250	21	1 220	3	1 074	87,90 %	1 180	15	1 148	2	1 022	88,90 %
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	552	309	552	31	589	101,10 %	469	299	468	30	500	100,50 %
10	Prêts hypothécaires inversés	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
11	Titres adossés à des créances hypothécaires	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
12	Expositions en défaut	128	71	124	9	187	112,00 %	96	65	91	8	129	130,80 %
13	Autres actifs ⁽³⁾	16 953	—	16 953	—	5 346	31,50 %	16 554	—	16 554	—	5 468	33,00 %
14	Total	49 910	27 601	50 156	8 942	29 054	49,10 %	50 611	26 652	50 800	8 903	29 304	49,10 %

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 42.

Tableau CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM)⁽¹⁾ (suite)

	a	b	c	d	e	f	
	Au 30 juin 2024						
	Expositions avant prise en compte des facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾		Expositions après prise en compte des facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾		APR et proportion des APR		
(en millions de dollars)	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Proportion des APR	
Classes d'actifs							
1	8 140	—	9 127	105	1	— %	
2	6 580	8 496	6 623	1 684	1 661	20,00 %	
3	—	—	—	—	—	— %	
4	1 391	99	1 978	26	810	40,40 %	
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques		588	—	378	64,40 %	
5	—	—	—	—	—	— %	
6	9 767	13 648	9 690	5 673	14 229	92,60 %	
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises		—	39	8	20,00 %	
	Dont : financements spécialisés		3 438	1 052	4 785	106,60 %	
7	347	—	347	—	868	250,00 %	
8	1 441	3 424	1 306	864	1 646	75,90 %	
9	6 292	699	5 039	54	3 481	68,40 %	
	Dont : immobiliers résidentiels général		625	13	288	81,40 %	
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus		3 032	274	981	46,70 %	
	Dont : autres immobiliers résidentiels		—	—	—	— %	
	Dont : immobiliers commerciaux général		990	50	669	67,70 %	
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus		1 087	24	948	89,60 %	
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions		558	338	595	100,30 %	
10	—	—	—	—	—	— %	
11	—	—	—	—	—	— %	
12	63	62	59	7	91	137,20 %	
13	14 837	—	14 837	—	5 230	35,30 %	
14	Total	48 858	26 428	49 006	8 413	28 017	48,80 %

⁽¹⁾ Excluent le risque de contrepartie, la titrisation, les placements en actions dans les fonds d'investissement et le risque de règlement.

⁽²⁾ Les expositions sont présentées, déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés.

⁽³⁾ Les autres actifs sont évalués à l'aide d'une méthode autre que les méthodes standards ou des notations internes. Cette rubrique ne comprend pas les éléments au-dessous d'un certain seuil et qui sont pondérés à 250 %.

Tableau CR5 – Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques⁽¹⁾

Portefeuille réglementaire / Pondération des risques (en millions de dollars)		Au 30 juin 2025																								Total				
		0 %	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %		400 %	1 250 %	Autres	
1	Emprunteurs souverains	7 564			—						—									—								—	7 564	
2	Organismes publics hors administration centrale	—			9 143						—									—								—	9 143	
3	Banques multilatérales de développement	—			—						—									—								—	—	
4	Institutions de dépôts et banques				1 052			661			—									—					166				754	2 633
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques				—			—			—									—								754	754	
5	Obligations sécurisées				—			—			—									—								—	—	
6	Entreprises				1 388						640			—		612	125	978		7 852				61	137			—	11 793	
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises				46						—			—		—				—								—	46	
	Dont : financements spécialisés				—						—					125				56				61				—	242	
7	Dettes subordonnées, actions et autres instruments de fonds propres	—			—															—							385	—	385	
8	Portefeuilles de détail réglementaires				769	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1 879	—	—	—	49	—	—	—	—	—	—	—	—	2 697	
9	Immobiliers	—	—	—	116	23	285	402	4	810	730	—	387	—	445	339	—	202	761	810	2	103	—	134	—	—	—	70	5 623	
	Dont : immobiliers résidentiels général	—	—	—	26	23	39	44	4		2			—	—	222	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	363	
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	—	—	—			246	358		810	728		14			4	—				2			64	—	—	—	—	2 226	
	Dont : autres immobiliers résidentiels	—	—	—			—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Dont : immobiliers commerciaux général	—	—	—	90	—	—	—	—	—	—	—	373	—	—	113	—	202	—	278	—	—	—	—	—	—	—	67	1 123	
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	—	—	—											445				761			103	—	55	—	—	—	—	1 364	
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	—	—	—																532			—	15	—	—	—	—	547	
10	Prêts hypothécaires inversés						—	—		—			—							—								—	—	
11	Titres adossés à des créances hypothécaires				—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
12	Expositions en défaut										—									19						130		—	149	
13	Autres actifs ⁽²⁾	12 206			523															4 938								—	17 667	
14	Total	19 770	—	769	12 222	23	946	402	4	810	1 370	—	387	—	445	2 830	125	1 180	761	13 668	2	103	61	567	385	—	—	824	57 654	

Montants d'exposition et CCF appliqués aux expositions hors bilan, classés en fonction de la catégorie de risques des expositions converties

Pondération	Au 30 juin 2025				
	a Expositions sur éléments de bilan	b Expositions hors bilan (Avant FCEC)	c FCEC moyen pondéré ⁽³⁾	d Exposition (après FCEC et techniques ARC) ⁽⁴⁾	
1	moins de 40 %	29 107	10 919	33 %	34 201
2	40 % - 70 %	3 676	584	44 %	3 770
3	75 % - 80 %	2 195	3 559	31 %	2 956
4	85 %	1 125	461	18 %	1 180
5	90 % - 100 %	11 868	7 799	34 %	14 430
6	105 % - 130 %	167	—	40 %	166
7	150 %	1 003	1 410	9 %	566
8	250 %	385	—	— %	385
9	400 %	—	—	— %	—
10	1 250 %	—	—	— %	—
11	Expositions totales	49 526	24 732	31 %	57 654

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 47.

Tableau CR5 – Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques⁽¹⁾ (suite)

Portefeuille réglementaire / Pondération des risques		Au 31 mars 2025																												
(en millions de dollars)		0 %	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres	Total	
1	Emprunteurs souverains	6 700			—						—									—								—	6 700	
2	Organismes publics hors administration centrale	—			9 395						—									—								—	9 395	
3	Banques multilatérales de développement	—			—						—									—								—	—	
4	Institutions de dépôts et banques				1 240						—									—									703	2 713
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques				—						—									—									703	703
5	Obligations sécurisées				—						—									—									—	—
6	Entreprises				1 313						636									—									—	13 102
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises				—						—									—									—	—
	Dont : financements spécialisés				—						—									—									—	1 227
7	Dettes subordonnées, actions et autres instruments de fonds propres	—			—						—									—									—	395
8	Portefeuilles de détail réglementaires				754	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1 850	—	—	—	72	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2 676
9	Immobiliers	—	—	—	116	24	291	405	4	806	693	—	420	—	451	354	—	153	703	935	3	102	—	139	—	—	—	—	58	5 657
	Dont : immobiliers résidentiels général	—	—	—	25	24	42	42	4	—	2	—	—	—	239	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4	382
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	—	—	—	—	—	249	363	—	806	691	—	9	—	3	—	—	—	—	—	3	—	—	78	—	—	—	—	2 202	
	Dont : autres immobiliers résidentiels	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Dont : immobiliers commerciaux général	—	—	—	91	—	—	—	—	—	—	—	411	—	—	112	—	153	—	324	—	—	—	—	—	—	—	—	54	1 145
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	451	—	—	—	703	—	—	102	—	47	—	—	—	—	—	1 303
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	611	—	—	—	14	—	—	—	—	—	625
10	Prêts hypothécaires inversés				—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11	Titres adossés à des créances hypothécaires				—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12	Expositions en défaut				—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	23	—	—	—	—	98	—	—	—	—	121
13	Autres actifs ⁽²⁾	11 551			462															5 020									—	17 033
14	Total	18 251	—	754	12 526	24	954	405	4	806	1 329	—	420	—	451	2 779	481	1 098	703	14 485	3	102	644	417	395	—	—	761	57 792	

Montants d'exposition et CCF appliqués aux expositions hors bilan, classés en fonction de la catégorie de risques des expositions converties

		Au 31 mars 2025			
		a	b	c	d
Pondération		Expositions sur éléments de bilan	Expositions hors bilan (Avant FCEC)	FCEC moyen pondéré ⁽³⁾	Exposition (après FCEC et techniques ARC) ⁽⁴⁾
1	moins de 40 %	28 060	10 678	33 %	32 972
2	40 % - 70 %	3 618	734	42 %	3 713
3	75 % - 80 %	2 474	3 466	32 %	3 260
4	85 %	1 060	485	15 %	1 098
5	90 % - 100 %	12 370	8 208	35 %	15 187
6	105 % - 130 %	464	705	41 %	749
7	150 %	699	1 333	8 %	418
8	250 %	395	—	— %	395
9	400 %	—	—	— %	—
10	1 250 %	—	—	— %	—
11	Expositions totales	49 140	25 609	33 %	57 792

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 47.

Tableau CR5 – Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques⁽¹⁾ (suite)

Portefeuille réglementaire / Pondération des risques		Au 31 décembre 2024																											
(en millions de dollars)		0 %	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres	Total
1	Emprunteurs souverains	6 119			—						—									—								—	6 119
2	Organismes publics hors administration centrale	—			8 989						—									—								—	8 989
3	Banques multilatérales de développement	—			—						—									—								—	—
4	Institutions de dépôts et banques				1 121			580			7									—					115			668	2 491
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques				—			—			—									—								668	668
5	Obligations sécurisées				—			—			—									—								—	—
6	Entreprises				1 154						682					517	2 724	855		8 103				1 832	40			—	15 907
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises				41						—					—				—								—	41
	Dont : financements spécialisés				—						5					—	2 724			189			1 832	—				—	4 750
7	Dettes subordonnées, actions et autres instruments de fonds propres	—			—						—									—						379		—	379
8	Portefeuilles de détail réglementaires			780	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1 812	—	—	—	70	—	—	—	—	—	—	—	—	2 662
9	Immobiliers	—	—	—	117	25	279	364	4	759	723	—	386	—	461	350	—	192	583	862	3	103	—	159	—	—	—	95	5 465
	Dont : immobiliers résidentiels général	—	—	—	25	25	36	41	4	—	2	—	—	—	1	232	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4	370
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	—	—	—	—	—	243	323	—	759	721	—	21	—	—	3	—	—	—	—	—	3	—	69	—	—	—	—	2 142
	Dont : autres immobiliers résidentiels	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Dont : immobiliers commerciaux général	—	—	—	92	—	—	—	—	—	—	—	365	—	—	115	—	192	—	292	—	—	—	—	—	—	—	91	1 147
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	460	—	—	—	583	—	—	103	—	77	—	—	—	—	1 223
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	570	—	—	—	13	—	—	—	—	583
10	Prêts hypothécaires inversés				—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11	Titres adossés à des créances hypothécaires				—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12	Expositions en défaut				—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	25	—	—	—	108	—	—	—	—	133
13	Autres actifs ⁽²⁾	11 223			480															5 250								—	16 953
14	Total	17 342	—	780	11 861	25	859	364	4	759	1 412	—	386	—	461	2 679	2 724	1 047	583	14 310	3	103	1 832	422	379	—	—	763	59 098

Montants d'exposition et CCF appliqués aux expositions hors bilan, classés en fonction de la catégorie de risques des expositions converties

		Au 31 décembre 2024			
		a	b	c	d
Pondération		Expositions sur éléments de bilan	Expositions hors bilan (Avant FCEC)	FCEC moyen pondéré ⁽³⁾	Exposition (après FCEC et techniques ARC) ⁽⁴⁾
1	moins de 40 %	26 597	11 089	32 %	31 326
2	40 % - 70 %	3 553	849	43 %	3 690
3	75 % - 80 %	4 196	4 498	34 %	5 403
4	85 %	1 007	502	15 %	1 048
5	90 % - 100 %	12 018	8 314	36 %	14 892
6	105 % - 130 %	1 528	985	42 %	1 938
7	150 %	632	1 364	9 %	422
8	250 %	379	—	— %	379
9	400 %	—	—	— %	—
10	1 250 %	—	—	— %	—
11	Expositions totales	49 910	27 601	32 %	59 098

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 47.

Tableau CR5 – Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques⁽¹⁾ (suite)

Portefeuille réglementaire / Pondération des risques (en millions de dollars)		Au 30 septembre 2024																									Total		
		0 %	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %		1 250 %	Autres
1	Emprunteurs souverains	7 777			101																								7 878
2	Organismes publics hors administration centrale				8 764																								8 764
3	Banques multilatérales de développement																												
4	Institutions de dépôts et banques				1 057																								2 453
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques																												632
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises																												632
	Dont : financements spécialisés																												
5	Obligations sécurisées																												
6	Entreprises				1 211																								16 187
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises																												41
	Dont : financements spécialisés																												
7	Dettes subordonnées, actions et autres instruments de fonds propres																												377
8	Portefeuilles de détail réglementaires																												2 179
9	Immobiliers				123	11	276	422	4	738	752		387		406	337		191	558	660	3	112		132				100	5 212
	Dont : immobiliers résidentiels général				26	11	39	39	4	738	752		387		406	337		191	558	660	3	112		132				5	346
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus						237	383		738	749		9			3					3			51					2 173
	Dont : autres immobiliers résidentiels																												
	Dont : immobiliers commerciaux général				97								378			117		191		167									95
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus																												
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions																			493				5					498
10	Prêts hypothécaires inversés																												
11	Titres adossés à des créances hypothécaires																												
12	Expositions en défaut																												99
13	Autres actifs ⁽²⁾	10 410			846															5 298									16 554
14	Total	18 187			12 102	11	881	422	4	738	1 457		387		406	2 944	2 358	915	558	14 744	3	112	2 012	353	377			732	59 703

Montants d'exposition et CCF appliqués aux expositions hors bilan, classés en fonction de la catégorie de risques des expositions converties

Pondération	Au 30 septembre 2024				
	a	b	c	d	
	Expositions sur éléments de bilan	Expositions hors bilan (Avant FCEC)	FCEC moyen pondéré ⁽³⁾	Exposition (après FCEC et techniques ARC) ⁽⁴⁾	
1	moins de 40 %	27 795	9 285	32 %	31 703
2	40 % - 70 %	3 425	950	42 %	3 622
3	75 % - 80 %	3 597	5 880	33 %	5 303
4	85 %	886	411	15 %	916
5	90 % - 100 %	12 148	8 896	37 %	15 302
6	105 % - 130 %	1 874	598	44 %	2 127
7	150 %	509	632	11 %	353
8	250 %	377	—	— %	377
9	400 %	—	—	— %	—
10	1 250 %	—	—	— %	—
11	Expositions totales	50 611	26 652	33 %	59 703

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 47.

Tableau CR5 – Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques⁽¹⁾ (suite)

Portefeuille réglementaire / Pondération des risques		Au 30 juin 2024																							Total				
(en millions de dollars)		0 %	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres	
1	Emprunteurs souverains	9 232			—						—									—								—	9 232
2	Organismes publics hors administration centrale	—			8 307						—									—								—	8 307
3	Banques multilatérales de développement	—			—						—									—								—	—
4	Institutions de dépôts et banques				877		453				40														72				562
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques				—		26				—																	562	588
5	Obligations sécurisées				—		—				—																	—	—
6	Entreprises				1 132						608					513	1 943	756			8 083			2 288	40			—	15 363
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises				39						—					—					—							—	39
	Dont : financements spécialisés				—						5					—	1 943				254			2 288	—			—	4 490
7	Dettes subordonnées, actions et autres instruments de fonds propres	—			—						—										—					347		—	347
8	Portefeuilles de détail réglementaires				—		—		—		—				2 096					74								—	2 170
9	Immobiliers	—	—	—	121	14	232	413	5	703	768	—	382	—	377	328	—	171	547	735	2	25	—	171	—	—	—	99	5 093
	Dont : immobiliers résidentiels général	—	—	—	24	14	41	45	5		3				2	214	—	—		—								7	355
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	—	—	—			191	368		703	765		12			4	—				2			57	—	—	—	—	2 102
	Dont : autres immobiliers résidentiels	—	—	—																								—	—
	Dont : immobiliers commerciaux général	—	—	—	97						—		370			110	—	171		147								92	987
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	—	—	—											375					547			25	110	—	—	—	—	1 057
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	—	—	—																	588			4	—	—	—	—	592
10	Prêts hypothécaires inversés						—	—		—																		—	—
11	Titres adossés à des créances hypothécaires				—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12	Expositions en défaut										—										17				49			—	66
13	Autres actifs ⁽²⁾	9 213			492																5 132							—	14 837
14	Total	18 445	—	—	10 929	14	685	413	5	703	1 416	—	382	—	377	2 937	1 943	927	547	14 041	2	25	2 288	332	347	—	—	661	57 419

Montants d'exposition et CCF appliqués aux expositions hors bilan, classés en fonction de la catégorie de risques des expositions converties

Pondération	Au 30 juin 2024				
	a	b	c	d	
	Expositions sur éléments de bilan	Expositions hors bilan (Avant FCEC)	FCEC moyen pondéré ⁽³⁾	Exposition (après FCEC et techniques ARC) ⁽⁴⁾	
1	moins de 40 %	27 026	9 505	29 %	30 585
2	40 % - 70 %	3 247	965	43 %	3 444
3	75 % - 80 %	3 201	5 771	32 %	4 881
4	85 %	891	320	19 %	927
5	90 % - 100 %	11 782	8 528	34 %	14 588
6	105 % - 130 %	1 917	865	46 %	2 315
7	150 %	447	474	13 %	332
8	250 %	347	—	— %	347
9	400 %	—	—	— %	—
10	1 250 %	—	—	— %	—
11	Expositions totales	48 858	26 428	32 %	57 419

(1) Exclut le risque de contrepartie, la titrisation, les placements en actions dans les fonds d'investissement et le risque de règlement.

(2) Les autres actifs sont évalués à l'aide d'une méthode autre que les méthodes standards ou des notations internes. Cette rubrique ne comprend pas les éléments au-dessous d'un certain seuil et qui sont pondérés à 250 %.

(3) Les pondérations sont basées sur l'exposition hors bilan (avant FCEC).

(4) Les expositions nettes après l'atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés).

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)

Au 30 juin 2025

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	44 270	3 836	46,61 %	111 922	0,02 %	17	26,31 %	2,7	6 592	5,89 %	4	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	9	—	— %	9	0,27 %	1	9,98 %	1,0	1	8,02 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	19	100,00 %	19	1,94 %	1	14,42 %	1,1	6	30,65 %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total		44 279	3 855	46,78 %	111 950	0,02 %	19	26,31 %	2,7	6 599	5,89 %	4	18
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total		—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	464	168	51,43 %	525	0,07 %	2 180	35,48 %	1,2	50	9,68 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	2 845	1 822	33,15 %	2 957	0,21 %	32 080	27,25 %	1,2	486	16,42 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	8 522	4 162	36,21 %	9 050	0,36 %	14 639	26,28 %	1,3	2 138	23,63 %	8	s. o.
	0,50 à < 0,75	7 945	2 965	33,52 %	8 104	0,58 %	4 316	24,87 %	1,3	2 310	28,50 %	12	s. o.
	0,75 à < 2,50	25 084	7 303	34,61 %	24 691	1,46 %	13 031	25,01 %	1,3	10 136	41,05 %	91	s. o.
	2,50 à < 10,00	10 753	2 206	33,60 %	9 837	4,28 %	4 048	23,09 %	1,3	5 117	52,02 %	98	s. o.
	10,00 à < 100,00	2 293	466	35,73 %	2 197	19,87 %	652	38,62 %	1,2	3 464	157,68 %	188	s. o.
	100,00 (défaut)	1 436	275	12,67 %	1 211	100,00 %	532	25,74 %	1,0	1 481	122,35 %	306	s. o.
Sous-total		59 342	19 367	34,46 %	58 572	4,29 %	71 478	25,59 %	1,3	25 182	42,99 %	704	524
Total de la clientèle non détail - AIRB		103 621	23 222	37,66 %	170 522	1,50 %	71 497	26,06 %	2,2	31 781	18,64 %	708	542

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 57.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 31 mars 2025

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	42 993	2 564	46,06 %	105 991	0,02 %	30	26,38 %	2,7	6 258	5,90 %	4	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	9	—	— %	9	0,27 %	1	9,98 %	1,0	1	8,02 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total		43 002	2 564	46,06 %	106 000	0,02 %	31	26,38 %	2,7	6 259	5,90 %	4	16
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total		—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	408	170	51,00 %	475	0,07 %	2 045	35,26 %	1,2	47	9,81 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	2 878	1 805	32,99 %	2 930	0,21 %	32 064	26,74 %	1,2	467	15,93 %	2	s. o.
	0,25 à < 0,50	8 340	4 212	37,00 %	8 983	0,35 %	14 342	26,21 %	1,4	2 132	23,74 %	8	s. o.
	0,50 à < 0,75	7 900	3 187	35,04 %	8 265	0,58 %	4 281	24,65 %	1,3	2 366	28,63 %	12	s. o.
	0,75 à < 2,50	23 814	7 037	33,76 %	23 488	1,45 %	13 091	25,00 %	1,3	9 541	40,62 %	86	s. o.
	2,50 à < 10,00	10 422	2 465	34,43 %	9 674	4,29 %	4 094	23,67 %	1,3	5 195	53,70 %	99	s. o.
	10,00 à < 100,00	2 202	485	33,79 %	2 075	20,08 %	686	38,32 %	1,2	3 370	162,43 %	177	s. o.
	100,00 (défaut)	1 366	248	15,34 %	1 179	100,00 %	522	24,82 %	1,0	1 603	135,94 %	242	s. o.
Sous-total		57 330	19 609	34,67 %	57 069	4,27 %	71 125	25,57 %	1,3	24 721	43,32 %	626	437
Total de la clientèle non détail - AIRB		100 332	22 173	37,65 %	163 069	1,51 %	71 156	26,10 %	2,2	30 980	19,00 %	630	453

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 57.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 31 décembre 2024

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	39 503	2 835	44,90 %	99 900	0,02 %	31	28,82 %	2,8	7 150	7,16 %	5	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	9	—	— %	9	0,27 %	1	50,00 %	1,1	4	41,42 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total		39 512	2 835	44,90 %	99 909	0,02 %	32	28,82 %	2,8	7 154	7,16 %	5	11
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total		—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	404	158	52,03 %	470	0,07 %	1 967	34,80 %	1,3	44	9,25 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	2 927	1 726	32,45 %	2 912	0,21 %	31 990	26,63 %	1,2	455	15,63 %	2	s. o.
	0,25 à < 0,50	7 934	4 201	35,47 %	8 525	0,35 %	14 110	25,35 %	1,4	1 910	22,40 %	8	s. o.
	0,50 à < 0,75	7 701	3 201	34,69 %	8 127	0,57 %	4 228	24,14 %	1,4	2 285	28,12 %	11	s. o.
	0,75 à < 2,50	23 892	6 797	34,38 %	23 535	1,46 %	12 971	24,69 %	1,3	9 492	40,34 %	85	s. o.
	2,50 à < 10,00	9 862	2 355	34,82 %	9 272	4,31 %	3 877	23,73 %	1,3	5 090	54,89 %	95	s. o.
	10,00 à < 100,00	1 997	420	32,60 %	1 885	19,14 %	681	35,95 %	1,4	2 858	151,64 %	144	s. o.
	100,00 (défaut)	1 302	252	15,09 %	1 124	100,00 %	535	23,63 %	1,0	1 461	130,00 %	215	s. o.
Sous-total		56 019	19 110	34,46 %	55 850	4,13 %	70 359	25,10 %	1,3	23 595	42,25 %	560	381
Total de la clientèle non détail - AIRB		95 531	21 945	37,13 %	155 759	1,49 %	70 391	27,49 %	2,2	30 749	19,74 %	565	392

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 57.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 30 septembre 2024

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	35 661	2 699	44,47 %	93 006	0,02 %	32	29,28 %	2,8	6 842	7,36 %	5	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	29	—	— %	29	0,27 %	1	50,00 %	1,4	13	44,24 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total		35 690	2 699	44,47 %	93 035	0,02 %	33	29,29 %	2,8	6 855	7,37 %	5	15
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total		—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	410	154	59,53 %	488	0,07 %	1 848	33,74 %	1,3	45	9,33 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	2 830	1 637	32,76 %	2 854	0,21 %	31 675	25,05 %	1,2	423	14,83 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	7 480	4 236	35,76 %	8 122	0,35 %	14 093	25,58 %	1,4	1 840	22,66 %	7	s. o.
	0,50 à < 0,75	6 977	2 802	35,08 %	7 324	0,57 %	4 212	24,53 %	1,4	2 050	27,98 %	10	s. o.
	0,75 à < 2,50	23 857	6 580	34,04 %	23 411	1,44 %	13 283	24,78 %	1,4	9 489	40,53 %	84	s. o.
	2,50 à < 10,00	9 376	1 976	35,60 %	8 682	4,38 %	3 943	23,83 %	1,3	4 812	55,43 %	91	s. o.
	10,00 à < 100,00	1 905	435	33,47 %	1 852	18,72 %	733	35,88 %	1,2	2 703	145,93 %	141	s. o.
	100,00 (défaut)	1 323	260	14,98 %	1 125	100,00 %	550	23,38 %	1,0	1 549	137,63 %	196	s. o.
Sous-total		54 158	18 080	34,63 %	53 858	4,21 %	70 337	25,16 %	1,4	22 911	42,54 %	530	334
Total de la clientèle non détail - AIRB		89 848	20 779	37,04 %	146 893	1,55 %	70 370	27,78 %	2,3	29 766	20,26 %	535	349

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 57.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 30 juin 2024

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	35 009	2 808	45,69 %	89 298	0,02 %	32	29,10 %	2,7	6 540	7,32 %	4	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	28	—	— %	28	0,27 %	1	50,00 %	1,6	13	47,06 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total		35 037	2 808	45,69 %	89 326	0,02 %	33	29,11 %	2,7	6 553	7,34 %	4	10
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total		—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	424	153	58,51 %	496	0,07 %	1 873	34,15 %	1,5	50	10,11 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	2 894	1 725	35,29 %	2 988	0,21 %	31 769	26,46 %	1,5	520	17,39 %	2	s. o.
	0,25 à < 0,50	6 894	4 005	36,66 %	7 602	0,35 %	14 039	26,48 %	1,8	1 949	25,64 %	7	s. o.
	0,50 à < 0,75	6 879	2 744	37,79 %	7 239	0,57 %	4 190	24,35 %	1,7	2 149	29,69 %	10	s. o.
	0,75 à < 2,50	23 822	7 096	35,18 %	23 993	1,42 %	12 792	25,16 %	1,8	10 476	43,66 %	86	s. o.
	2,50 à < 10,00	9 284	2 085	37,13 %	8 844	4,42 %	3 912	23,79 %	1,7	5 122	57,92 %	93	s. o.
	10,00 à < 100,00	1 872	375	37,46 %	1 782	19,35 %	711	37,96 %	1,6	2 820	158,23 %	147	s. o.
	100,00 (défaut)	1 245	208	15,26 %	1 065	100,00 %	522	22,62 %	1,2	1 437	134,95 %	173	s. o.
Sous-total		53 314	18 391	36,17 %	54 009	4,10 %	69 808	25,54 %	1,7	24 523	45,41 %	518	307
Total de la clientèle non détail - AIRB		88 351	21 199	38,15 %	143 335	1,56 %	69 841	27,76 %	2,3	31 076	21,68 %	522	317

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 57.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)

Au 30 juin 2025

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	6 461	33	40,00 %	882	0,08 %	43 335	41,34 %	s. o.	74	8,51 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	7 802	23	40,00 %	372	0,18 %	40 788	78,44 %	s. o.	112	29,99 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	5 668	25	40,00 %	—	0,48 %	145	21,95 %	s. o.	—	16,57 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	11 991	133	40,00 %	139	0,63 %	30 068	42,53 %	s. o.	56	40,29 %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	18 241	1 735	40,00 %	220	1,56 %	34 372	43,03 %	s. o.	163	74,04 %	1	s. o.
	2,50 à < 10,00	3 021	57	40,00 %	57	4,44 %	9 856	42,10 %	s. o.	75	130,21 %	1	s. o.
	10,00 à < 100,00	721	3	40,00 %	5	24,41 %	908	48,16 %	s. o.	14	278,78 %	1	s. o.
100,00 (défaut)	422	6	40,00 %	2	100,00 %	1 576	34,42 %	s. o.	8	358,67 %	—	s. o.	
Sous-total		54 327	2 015	40,00 %	1 677	0,70 %	161 048	49,92 %	s. o.	502	29,93 %	4	7
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement non assurées	0,00 à < 0,15	39 227	21 977	66,16 %	52 886	0,08 %	581 500	12,35 %	s. o.	1 347	2,55 %	6	s. o.
	0,15 à < 0,25	31 541	10 089	70,06 %	38 236	0,21 %	292 330	13,55 %	s. o.	2 566	6,71 %	11	s. o.
	0,25 à < 0,50	11 652	76	40,02 %	11 683	0,34 %	1 236	17,17 %	s. o.	1 524	13,05 %	7	s. o.
	0,50 à < 0,75	20 730	4 971	66,09 %	23 873	0,55 %	184 981	14,66 %	s. o.	3 016	12,63 %	19	s. o.
	0,75 à < 2,50	19 621	2 914	62,99 %	21 231	1,24 %	130 905	16,32 %	s. o.	5 082	23,93 %	43	s. o.
	2,50 à < 10,00	3 959	356	57,20 %	4 104	4,11 %	27 949	16,11 %	s. o.	1 779	43,35 %	27	s. o.
	10,00 à < 100,00	740	49	51,28 %	760	22,12 %	4 231	26,84 %	s. o.	954	125,49 %	48	s. o.
100,00 (défaut)	411	29	7,63 %	411	100,00 %	7 092	15,71 %	s. o.	532	129,52 %	23	s. o.	
Sous-total		127 881	40 461	66,72 %	153 184	0,85 %	1 230 224	14,11 %	s. o.	16 800	10,97 %	184	72
Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE)	0,00 à < 0,15	2 718	23 972	47,34 %	14 066	0,08 %	2 114 323	82,47 %	s. o.	558	3,97 %	8	s. o.
	0,15 à < 0,25	524	4 324	43,41 %	2 401	0,18 %	565 318	85,26 %	s. o.	203	8,49 %	4	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 056	2 768	47,22 %	2 363	0,32 %	362 146	81,98 %	s. o.	307	12,97 %	6	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 080	1 455	35,53 %	1 597	0,61 %	213 324	83,56 %	s. o.	345	21,59 %	8	s. o.
	0,75 à < 2,50	1 077	1 083	32,91 %	1 434	1,08 %	218 860	85,45 %	s. o.	495	34,49 %	13	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 125	953	28,56 %	2 397	3,39 %	334 700	78,74 %	s. o.	1 734	72,32 %	64	s. o.
	10,00 à < 100,00	633	100	27,90 %	661	19,50 %	73 489	63,54 %	s. o.	1 088	164,55 %	82	s. o.
100,00 (défaut)	119	6	9,40 %	119	100,00 %	76 299	76,62 %	s. o.	208	173,89 %	81	s. o.	
Sous-total		9 332	34 661	45,32 %	25 038	1,51 %	3 958 459	82,05 %	s. o.	4 938	19,72 %	266	307
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	0,00 à < 0,15	628	2 936	47,53 %	1 893	0,08 %	27 872	66,24 %	s. o.	274	14,45 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	669	1 282	48,50 %	1 137	0,19 %	16 227	64,84 %	s. o.	289	25,38 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 269	1 718	52,04 %	1 907	0,36 %	36 847	70,18 %	s. o.	774	40,59 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	791	896	44,12 %	1 032	0,59 %	27 042	70,08 %	s. o.	567	54,95 %	4	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 311	1 196	50,50 %	2 556	1,25 %	78 988	61,29 %	s. o.	1 725	67,51 %	20	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 405	391	48,81 %	1 449	4,24 %	19 277	67,28 %	s. o.	1 401	96,73 %	41	s. o.
	10,00 à < 100,00	378	60	22,36 %	341	23,28 %	4 929	60,81 %	s. o.	466	136,75 %	48	s. o.
100,00 (défaut)	287	37	6,72 %	225	100,00 %	6 873	53,64 %	s. o.	657	291,97 %	69	s. o.	
Sous-total		7 738	8 516	48,38 %	10 540	3,93 %	218 055	65,67 %	s. o.	6 153	58,37 %	189	201
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE), à l'exception des PME	0,00 à < 0,15	1 348	656	74,39 %	1 758	0,10 %	66 343	63,11 %	s. o.	285	16,13 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	919	25	61,23 %	806	0,20 %	66 949	84,70 %	s. o.	280	34,73 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 365	137	65,67 %	963	0,33 %	71 249	46,37 %	s. o.	256	26,64 %	2	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 187	68	60,58 %	1 225	0,57 %	41 448	38,94 %	s. o.	369	30,16 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	3 355	37	62,22 %	3 106	1,52 %	153 762	39,92 %	s. o.	1 429	46,03 %	19	s. o.
	2,50 à < 10,00	4 176	10	53,17 %	3 888	3,07 %	195 991	40,49 %	s. o.	2 181	56,11 %	48	s. o.
	10,00 à < 100,00	354	1	58,26 %	270	24,65 %	15 662	42,90 %	s. o.	280	103,63 %	29	s. o.
100,00 (défaut)	105	—	— %	69	100,00 %	18 849	49,01 %	s. o.	193	280,17 %	18	s. o.	
Sous-total		12 809	934	71,01 %	12 085	2,61 %	630 253	47,00 %	s. o.	5 273	43,64 %	121	76
Total de la clientèle de détail - AIRB		212 087	86 587	56,14 %	202 524	1,20 %	6 198 039	27,45 %	s. o.	33 666	16,62 %	764	663

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 57.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 31 mars 2025

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	6 823	37	40,00 %	666	0,08 %	43 790	48,27 %	s. o.	66	9,93 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	7 621	23	40,00 %	358	0,18 %	41 442	77,74 %	s. o.	108	30,00 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	5 144	12	40,00 %	—	0,48 %	145	21,95 %	s. o.	—	16,57 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	10 908	176	40,00 %	109	0,62 %	29 802	41,27 %	s. o.	43	39,49 %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	16 741	1 660	40,00 %	176	1,58 %	33 843	42,23 %	s. o.	130	74,05 %	1	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 957	68	40,00 %	58	4,60 %	10 336	40,50 %	s. o.	76	130,27 %	1	s. o.
	100,00 (défaut)	666	3	40,00 %	5	24,70 %	1 691	37,63 %	s. o.	11	215,94 %	—	s. o.
Sous-total		51 317	1 993	40,00 %	1 375	0,84 %	161 607	54,21 %	s. o.	444	32,27 %	4	7
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	38 095	21 691	66,22 %	51 793	0,08 %	576 970	12,43 %	s. o.	1 328	2,56 %	5	s. o.
	0,15 à < 0,25	30 603	9 853	69,97 %	37 139	0,21 %	288 666	13,67 %	s. o.	2 502	6,74 %	11	s. o.
	0,25 à < 0,50	10 988	62	40,52 %	11 012	0,34 %	246	17,18 %	s. o.	1 447	13,14 %	7	s. o.
	0,50 à < 0,75	19 794	4 833	66,32 %	22 887	0,55 %	182 033	14,74 %	s. o.	2 909	12,71 %	19	s. o.
	0,75 à < 2,50	19 393	2 886	62,48 %	21 017	1,25 %	133 830	16,42 %	s. o.	5 083	24,19 %	43	s. o.
	2,50 à < 10,00	3 936	361	58,24 %	4 087	4,15 %	29 452	16,14 %	s. o.	1 777	43,48 %	27	s. o.
	100,00 (défaut)	811	56	51,72 %	835	22,12 %	6 953	26,26 %	s. o.	1 032	123,63 %	52	s. o.
Sous-total		124 040	39 771	66,72 %	149 189	0,88 %	1 222 099	14,19 %	s. o.	16 619	11,14 %	188	71
Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE)	0,00 à < 0,15	2 467	23 661	48,06 %	13 839	0,08 %	2 064 505	82,42 %	s. o.	549	3,97 %	9	s. o.
	0,15 à < 0,25	480	4 339	43,60 %	2 373	0,18 %	559 989	85,29 %	s. o.	202	8,50 %	4	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 034	2 850	47,08 %	2 376	0,33 %	367 980	82,01 %	s. o.	310	13,04 %	6	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 063	1 510	35,63 %	1 601	0,61 %	215 432	83,45 %	s. o.	346	21,60 %	8	s. o.
	0,75 à < 2,50	1 088	1 165	32,81 %	1 470	1,09 %	227 158	85,43 %	s. o.	507	34,51 %	14	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 280	1 063	28,22 %	2 580	3,39 %	359 861	78,77 %	s. o.	1 870	72,49 %	69	s. o.
	100,00 (défaut)	731	118	27,60 %	763	19,50 %	83 087	63,53 %	s. o.	1 256	164,52 %	94	s. o.
Sous-total		9 271	34 713	45,68 %	25 130	1,65 %	3 958 316	81,91 %	s. o.	5 315	21,15 %	286	321
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	0,00 à < 0,15	574	2 932	47,50 %	1 846	0,08 %	37 390	66,65 %	s. o.	269	14,56 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	639	1 269	48,12 %	1 110	0,19 %	22 007	64,90 %	s. o.	282	25,40 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 286	1 701	52,05 %	1 892	0,35 %	44 740	69,42 %	s. o.	759	40,11 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	773	888	43,97 %	999	0,59 %	31 336	70,32 %	s. o.	551	55,14 %	4	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 311	1 206	50,79 %	2 558	1,26 %	42 997	61,33 %	s. o.	1 733	67,76 %	20	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 408	405	48,64 %	1 448	4,24 %	25 547	67,82 %	s. o.	1 412	97,50 %	41	s. o.
	100,00 (défaut)	410	62	23,20 %	365	23,19 %	6 366	59,90 %	s. o.	489	134,13 %	50	s. o.
Sous-total		7 670	8 495	48,34 %	10 433	3,92 %	217 276	65,68 %	s. o.	6 148	58,93 %	187	193
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE), à l'exception des PME	0,00 à < 0,15	1 270	634	74,05 %	1 664	0,10 %	63 064	62,69 %	s. o.	266	16,01 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	914	29	61,48 %	805	0,21 %	66 470	84,44 %	s. o.	279	34,62 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 369	144	66,54 %	940	0,32 %	72 622	44,93 %	s. o.	240	25,48 %	1	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 186	66	59,21 %	1 220	0,57 %	41 725	38,92 %	s. o.	368	30,17 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	3 335	35	66,05 %	3 069	1,52 %	155 661	39,82 %	s. o.	1 412	46,01 %	19	s. o.
	2,50 à < 10,00	4 080	10	59,68 %	3 792	3,04 %	195 625	40,44 %	s. o.	2 123	55,99 %	47	s. o.
	100,00 (défaut)	375	1	63,29 %	282	24,72 %	17 556	43,64 %	s. o.	297	105,49 %	31	s. o.
Sous-total		12 645	920	70,91 %	11 842	2,66 %	631 842	46,72 %	s. o.	5 193	43,85 %	120	74
Total de la clientèle de détail - AIRB		204 943	85 892	56,20 %	197 969	1,25 %	6 191 140	27,73 %	s. o.	33 719	17,03 %	785	666

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 57.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 31 décembre 2024

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	6 865	32	40,00 %	764	0,08 %	44 521	46,04 %	s. o.	72	9,45 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	7 726	19	40,00 %	357	0,19 %	42 630	77,70 %	s. o.	108	30,25 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	4 653	9	40,00 %	—	0,47 %	145	29,46 %	s. o.	—	21,86 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	10 425	174	40,00 %	103	0,62 %	29 769	40,72 %	s. o.	40	38,63 %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	15 865	1 380	40,00 %	173	1,52 %	32 847	42,98 %	s. o.	128	74,09 %	1	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 796	42	40,00 %	48	4,50 %	9 645	41,54 %	s. o.	63	130,89 %	1	s. o.
	100,00 (défaut)	505	3	40,00 %	4	26,14 %	951	39,73 %	s. o.	11	243,43 %	—	s. o.
Sous-total		49 167	1 666	40,00 %	1 453	0,80 %	162 224	52,90 %	s. o.	438	30,13 %	3	7
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	38 121	21 241	65,73 %	51 319	0,08 %	576 834	12,51 %	s. o.	1 322	2,58 %	5	s. o.
	0,15 à < 0,25	30 565	9 646	69,22 %	36 884	0,21 %	290 864	13,81 %	s. o.	2 519	6,83 %	11	s. o.
	0,25 à < 0,50	10 791	61	40,35 %	10 815	0,34 %	120	17,26 %	s. o.	1 433	13,25 %	6	s. o.
	0,50 à < 0,75	19 229	4 643	65,89 %	22 184	0,54 %	179 578	14,90 %	s. o.	2 853	12,86 %	18	s. o.
	0,75 à < 2,50	18 948	2 695	62,76 %	20 463	1,24 %	129 090	16,69 %	s. o.	5 017	24,52 %	43	s. o.
	2,50 à < 10,00	3 673	347	58,82 %	3 828	4,18 %	28 220	16,13 %	s. o.	1 693	44,22 %	26	s. o.
	100,00 (défaut)	781	55	51,30 %	805	21,65 %	4 984	24,50 %	s. o.	934	116,02 %	45	s. o.
Sous-total		122 494	38 716	66,25 %	146 683	0,85 %	1 216 960	14,30 %	s. o.	16 270	11,09 %	176	69
Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE)	0,00 à < 0,15	2 896	24 350	46,74 %	14 277	0,08 %	2 146 277	82,28 %	s. o.	581	4,07 %	9	s. o.
	0,15 à < 0,25	618	4 212	42,72 %	2 417	0,20 %	564 388	85,19 %	s. o.	221	9,13 %	4	s. o.
	0,25 à < 0,50	669	1 934	55,44 %	1 741	0,34 %	257 279	79,61 %	s. o.	229	13,13 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 103	1 490	34,93 %	1 624	0,59 %	217 327	83,23 %	s. o.	339	20,87 %	8	s. o.
	0,75 à < 2,50	1 292	1 421	32,61 %	1 756	1,24 %	290 260	84,46 %	s. o.	651	37,08 %	18	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 130	882	26,36 %	2 363	3,34 %	313 546	78,44 %	s. o.	1 684	71,32 %	62	s. o.
	100,00 (défaut)	733	129	28,15 %	770	18,71 %	84 907	63,32 %	s. o.	1 241	161,23 %	91	s. o.
Sous-total		9 561	34 425	45,05 %	25 069	1,58 %	3 954 347	81,63 %	s. o.	5 221	20,83 %	272	299
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	0,00 à < 0,15	569	2 929	47,12 %	1 834	0,08 %	37 518	67,05 %	s. o.	265	14,45 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	606	1 318	47,98 %	1 099	0,18 %	22 351	64,56 %	s. o.	274	24,93 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 277	1 734	52,07 %	1 904	0,35 %	45 690	69,34 %	s. o.	753	39,57 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	756	882	44,32 %	983	0,57 %	31 795	70,34 %	s. o.	536	54,52 %	4	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 663	1 270	49,64 %	2 840	1,37 %	44 850	58,58 %	s. o.	1 858	65,45 %	23	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 019	341	49,78 %	1 092	4,60 %	22 792	73,68 %	s. o.	1 163	106,49 %	35	s. o.
	100,00 (défaut)	387	62	22,39 %	348	22,63 %	6 258	58,29 %	s. o.	453	130,16 %	46	s. o.
Sous-total		7 524	8 568	48,14 %	10 294	3,67 %	217 933	65,34 %	s. o.	5 969	57,99 %	165	156
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE), à l'exception des PME	0,00 à < 0,15	1 279	637	73,48 %	1 675	0,10 %	65 687	63,24 %	s. o.	268	16,03 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	888	20	62,32 %	781	0,20 %	67 493	85,25 %	s. o.	269	34,43 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 342	137	65,47 %	926	0,32 %	73 544	44,04 %	s. o.	229	24,67 %	1	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 229	71	58,68 %	1 266	0,56 %	43 088	38,81 %	s. o.	377	29,78 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	6 087	31	62,35 %	5 843	1,95 %	284 102	39,52 %	s. o.	2 867	49,06 %	46	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 302	11	56,34 %	1 043	4,28 %	65 368	42,30 %	s. o.	638	61,19 %	19	s. o.
	100,00 (défaut)	372	1	56,98 %	280	24,03 %	17 554	43,05 %	s. o.	289	103,00 %	29	s. o.
Sous-total		12 612	909	70,21 %	11 881	2,58 %	636 125	46,52 %	s. o.	5 164	43,46 %	114	67
Total de la clientèle de détail - AIRB		201 358	84 284	55,58 %	195 380	1,20 %	6 187 589	27,88 %	s. o.	33 062	16,92 %	730	598

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 57.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 30 septembre 2024

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	6 524	22	40,00 %	797	0,08 %	43 023	44,49 %	s. o.	73	9,13 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	7 447	12	40,00 %	347	0,19 %	42 522	76,35 %	s. o.	105	30,24 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	3 861	8	40,00 %	—	0,47 %	145	47,42 %	s. o.	—	35,19 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	9 952	102	40,00 %	97	0,61 %	30 577	39,38 %	s. o.	36	36,69 %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	14 751	1 282	40,00 %	157	1,53 %	33 490	42,04 %	s. o.	114	72,65 %	1	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 974	43	40,00 %	46	4,66 %	10 508	43,59 %	s. o.	65	142,04 %	1	s. o.
	100,00 (défaut)	660	1	40,00 %	5	25,16 %	1 975	35,55 %	s. o.	11	217,11 %	—	s. o.
Sous-total	403	7	40,00 %	3	100,00 %	1 729	31,53 %	s. o.	10	344,55 %	—	s. o.	
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	36 053	20 280	65,68 %	48 577	0,08 %	554 330	12,48 %	s. o.	1 251	2,58 %	5	s. o.
	0,15 à < 0,25	30 332	9 747	69,31 %	36 740	0,21 %	292 872	13,84 %	s. o.	2 527	6,88 %	11	s. o.
	0,25 à < 0,50	10 268	54	40,13 %	10 289	0,34 %	35	17,15 %	s. o.	1 368	13,29 %	6	s. o.
	0,50 à < 0,75	19 510	4 752	65,75 %	22 535	0,54 %	185 759	14,98 %	s. o.	2 938	13,04 %	19	s. o.
	0,75 à < 2,50	19 492	2 747	62,48 %	21 047	1,25 %	134 191	16,91 %	s. o.	5 248	24,94 %	45	s. o.
	2,50 à < 10,00	3 796	353	58,58 %	3 956	4,20 %	30 602	16,39 %	s. o.	1 783	45,07 %	27	s. o.
	100,00 (défaut)	932	49	49,18 %	951	21,90 %	9 455	32,21 %	s. o.	1 402	147,36 %	71	s. o.
Sous-total	420	28	8,00 %	419	100,00 %	7 118	17,10 %	s. o.	596	142,19 %	25	s. o.	
Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE)	0,00 à < 0,15	2 884	24 446	46,38 %	14 223	0,08 %	2 167 577	82,31 %	s. o.	579	4,07 %	9	s. o.
	0,15 à < 0,25	622	4 167	42,33 %	2 386	0,20 %	554 554	85,22 %	s. o.	218	9,13 %	4	s. o.
	0,25 à < 0,50	691	1 992	55,57 %	1 797	0,34 %	259 028	79,50 %	s. o.	235	13,08 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 122	1 513	34,83 %	1 649	0,59 %	220 288	83,16 %	s. o.	344	20,89 %	8	s. o.
	0,75 à < 2,50	1 286	1 372	32,44 %	1 731	1,24 %	288 547	84,47 %	s. o.	641	36,95 %	18	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 158	887	26,12 %	2 390	3,34 %	329 133	78,45 %	s. o.	1 704	71,31 %	62	s. o.
	100,00 (défaut)	731	118	27,21 %	763	18,68 %	135 476	63,37 %	s. o.	1 231	161,26 %	91	s. o.
Sous-total	116	6	8,53 %	116	100,00 %	80 920	78,96 %	s. o.	314	269,65 %	67	s. o.	
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	0,00 à < 0,15	579	2 885	47,49 %	1 830	0,08 %	37 668	66,90 %	s. o.	265	14,46 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	620	1 224	48,43 %	1 073	0,18 %	21 771	64,68 %	s. o.	268	24,97 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 279	1 708	51,73 %	1 889	0,35 %	45 677	69,25 %	s. o.	747	39,52 %	4	s. o.
	0,50 à < 0,75	773	887	43,66 %	998	0,57 %	32 297	69,76 %	s. o.	540	54,07 %	4	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 774	1 224	49,78 %	2 945	1,37 %	45 663	58,56 %	s. o.	1 927	65,46 %	24	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 082	336	49,94 %	1 141	4,63 %	24 450	72,81 %	s. o.	1 201	105,33 %	37	s. o.
	100,00 (défaut)	389	61	22,90 %	351	22,11 %	9 900	58,37 %	s. o.	453	129,24 %	45	s. o.
Sous-total	213	30	7,69 %	168	100,00 %	6 498	52,70 %	s. o.	594	352,98 %	42	s. o.	
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE), à l'exception des PME	0,00 à < 0,15	1 198	634	73,54 %	1 599	0,10 %	63 155	62,05 %	s. o.	251	15,72 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	867	24	62,47 %	762	0,20 %	68 820	84,18 %	s. o.	259	34,00 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 299	129	64,77 %	905	0,32 %	73 965	44,82 %	s. o.	229	25,25 %	1	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 197	69	60,49 %	1 235	0,56 %	42 090	38,80 %	s. o.	368	29,77 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	6 032	39	57,17 %	5 795	1,94 %	288 720	39,59 %	s. o.	2 842	49,04 %	45	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 356	12	60,79 %	1 100	4,28 %	71 388	42,27 %	s. o.	673	61,14 %	20	s. o.
	100,00 (défaut)	361	3	53,70 %	278	24,03 %	30 771	43,76 %	s. o.	291	104,72 %	29	s. o.
Sous-total	113	—	5,00 %	64	100,00 %	19 014	48,22 %	s. o.	194	303,31 %	15	s. o.	
Total de la clientèle de détail - AIRB	12 423	910	70,08 %	11 738	2,58 %	657 923	46,26 %	s. o.	5 107	43,50 %	115	70	
	197 117	83 253	55,37 %	193 154	1,24 %	6 295 701	28,10 %	s. o.	33 895	17,55 %	749	603	

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 57.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 30 juin 2024

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	6 578	27	40,00 %	977	0,08 %	44 550	41,97 %	s. o.	83	8,62 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	7 592	16	40,00 %	354	0,19 %	44 168	76,50 %	s. o.	107	30,38 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	3 324	6	40,00 %	—	0,47 %	145	74,38 %	s. o.	—	55,19 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	9 753	68	40,00 %	93	0,61 %	30 228	38,98 %	s. o.	35	37,40 %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	13 345	624	40,00 %	129	1,52 %	31 542	42,73 %	s. o.	96	74,27 %	1	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 678	28	40,00 %	40	4,61 %	9 667	39,90 %	s. o.	51	126,76 %	1	s. o.
	10,00 à < 100,00	547	2	40,00 %	5	25,88 %	1 895	41,10 %	s. o.	12	249,38 %	1	s. o.
	100,00 (défaut)	349	7	40,00 %	3	100,00 %	1 731	30,08 %	s. o.	11	332,47 %	—	s. o.
Sous-total		44 166	778	40,00 %	1 601	0,65 %	163 926	49,43 %	s. o.	395	24,70 %	4	8
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement non assurées	0,00 à < 0,15	36 611	20 080	65,48 %	48 785	0,08 %	561 095	12,69 %	s. o.	1 281	2,63 %	5	s. o.
	0,15 à < 0,25	30 308	9 601	69,33 %	36 608	0,21 %	293 253	14,08 %	s. o.	2 587	7,07 %	11	s. o.
	0,25 à < 0,50	10 182	45	40,01 %	10 199	0,34 %	30	17,16 %	s. o.	1 367	13,40 %	6	s. o.
	0,50 à < 0,75	19 090	4 644	65,48 %	22 036	0,54 %	181 201	15,42 %	s. o.	2 982	13,53 %	18	s. o.
	0,75 à < 2,50	18 682	2 574	62,69 %	20 164	1,23 %	125 708	17,52 %	s. o.	5 215	25,86 %	44	s. o.
	2,50 à < 10,00	3 595	320	56,98 %	3 737	4,20 %	29 073	16,86 %	s. o.	1 728	46,24 %	26	s. o.
	10,00 à < 100,00	890	47	51,61 %	909	22,15 %	9 033	32,14 %	s. o.	1 344	147,76 %	68	s. o.
	100,00 (défaut)	412	29	9,61 %	411	100,00 %	6 859	18,52 %	s. o.	694	168,83 %	21	s. o.
Sous-total		119 770	37 340	66,12 %	142 849	0,90 %	1 206 252	14,72 %	s. o.	17 198	12,04 %	199	68
Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE)	0,00 à < 0,15	2 899	24 703	47,00 %	14 508	0,08 %	2 190 350	82,35 %	s. o.	591	4,07 %	10	s. o.
	0,15 à < 0,25	624	4 051	42,13 %	2 331	0,20 %	539 300	85,32 %	s. o.	214	9,16 %	4	s. o.
	0,25 à < 0,50	681	1 982	55,94 %	1 790	0,34 %	256 229	79,56 %	s. o.	235	13,11 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 114	1 527	34,59 %	1 642	0,59 %	224 349	83,35 %	s. o.	343	20,87 %	8	s. o.
	0,75 à < 2,50	1 263	1 385	32,58 %	1 714	1,23 %	286 384	84,56 %	s. o.	631	36,79 %	18	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 070	884	25,90 %	2 299	3,33 %	317 520	78,47 %	s. o.	1 638	71,31 %	60	s. o.
	10,00 à < 100,00	672	119	27,56 %	705	18,67 %	129 845	63,41 %	s. o.	1 137	161,28 %	82	s. o.
	100,00 (défaut)	115	6	8,65 %	116	100,00 %	82 479	79,12 %	s. o.	207	178,61 %	77	s. o.
Sous-total		9 438	34 657	45,21 %	25 105	1,50 %	4 026 456	81,74 %	s. o.	4 996	19,90 %	264	347
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	0,00 à < 0,15	590	2 832	47,94 %	1 836	0,08 %	37 708	66,39 %	s. o.	263	14,35 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	638	1 267	48,54 %	1 113	0,18 %	21 950	63,86 %	s. o.	274	24,62 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 261	1 689	52,48 %	1 864	0,35 %	45 564	69,90 %	s. o.	743	39,87 %	4	s. o.
	0,50 à < 0,75	803	900	43,87 %	1 018	0,57 %	32 397	69,43 %	s. o.	548	53,81 %	4	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 759	1 278	49,99 %	2 935	1,37 %	45 896	58,42 %	s. o.	1 915	65,23 %	23	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 034	338	49,50 %	1 098	4,59 %	24 181	73,99 %	s. o.	1 174	106,98 %	36	s. o.
	10,00 à < 100,00	368	58	22,09 %	318	22,36 %	9 705	59,08 %	s. o.	417	130,97 %	42	s. o.
	100,00 (défaut)	200	29	8,08 %	150	100,00 %	6 379	54,44 %	s. o.	423	281,12 %	49	s. o.
Sous-total		7 653	8 391	48,58 %	10 332	3,17 %	223 780	65,20 %	s. o.	5 757	55,72 %	160	162
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE), à l'exception des PME	0,00 à < 0,15	1 253	640	73,54 %	1 655	0,10 %	64 872	62,78 %	s. o.	264	15,94 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	906	19	65,38 %	803	0,20 %	68 492	85,03 %	s. o.	276	34,34 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 348	126	66,56 %	930	0,32 %	74 686	44,96 %	s. o.	236	25,38 %	1	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 227	68	61,75 %	1 265	0,56 %	44 527	38,83 %	s. o.	376	29,76 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	5 951	36	59,93 %	5 708	1,93 %	287 988	39,58 %	s. o.	2 795	48,97 %	44	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 247	11	58,08 %	987	4,25 %	67 539	42,83 %	s. o.	611	61,86 %	18	s. o.
	10,00 à < 100,00	331	1	46,57 %	247	24,13 %	30 437	43,21 %	s. o.	256	103,67 %	26	s. o.
	100,00 (défaut)	118	—	5,79 %	68	100,00 %	19 279	48,95 %	s. o.	214	313,54 %	16	s. o.
Sous-total		12 381	901	70,72 %	11 663	2,52 %	657 820	46,76 %	s. o.	5 028	43,11 %	110	72
Total de la clientèle de détail - AIRB		193 408	82 067	55,44 %	191 550	1,20 %	6 278 234	28,47 %	s. o.	33 374	17,42 %	737	657

⁽¹⁾ Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul des APR.

⁽²⁾ La perte attendue est évaluée conformément aux exigences de la ligne directrice de l'AMF.

⁽³⁾ Les provisions sont évaluées conformément aux exigences de la ligne directrice de l'AMF.

Tableau CR6 – FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)

Au 30 juin 2025

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
(en millions de dollars)													
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
Sous-total		—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	3 338	2 554	41,50 %	4 472	0,07 %	22	45,00 %	1,5	983	21,99 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	514	657	37,72 %	762	0,19 %	6	45,00 %	1,2	238	31,14 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	7	—	—%	7	0,42 %	1	45,00 %	1,0	3	47,48 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
Sous-total		3 859	3 211	40,70 %	5 241	0,09 %	29	45,00 %	1,4	1 224	23,35 %	2	—
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	2 322	3 136	42,25 %	3 647	0,11 %	26	40,00 %	2,3	940	25,79 %	2	s. o.
	0,15 à < 0,25	1 034	1 386	38,35 %	1 562	0,23 %	19	40,00 %	1,7	544	34,84 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	3 808	4 560	37,31 %	5 509	0,32 %	34	40,00 %	2,0	2 476	44,94 %	6	s. o.
	0,50 à < 0,75	976	619	39,50 %	1 221	0,62 %	15	40,00 %	2,4	811	66,41 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	3 075	2 707	37,19 %	4 078	1,61 %	54	40,00 %	2,2	3 697	90,67 %	26	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 727	673	37,53 %	1 974	4,89 %	37	40,00 %	1,6	2 409	122,00 %	39	s. o.
	10,00 à < 100,00	6	—	—%	6	27,36 %	1	40,00 %	2,3	14	218,85 %	1	s. o.
	100,00 (défaut)	74	73	39,77 %	103	100,00 %	2	40,00 %	1,2	196	190,19 %	53	s. o.
Sous-total		13 022	13 154	38,70 %	18 100	1,66 %	188	40,00 %	2,1	11 087	61,25 %	131	102
Total des clientèles non détail - FIRB		16 881	16 365	39,08 %	23 341	1,31 %	217	41,02 %	1,9	12 311	52,74 %	133	102

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 62.

Tableau CR6 – FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 31 mars 2025

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
Sous-total	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—	—
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	3 401	2 441	41,65 %	4 465	0,07 %	21	45,00 %	1,5	994	22,27 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	454	772	38,06 %	748	0,19 %	7	45,00 %	1,3	239	32,01 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	5	—	—%	5	0,42 %	1	45,00 %	1,0	3	47,48 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
Sous-total	3 860	3 213	40,76 %	5 218	0,09 %	29	45,00 %	1,5	1 236	23,69 %	2	—	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	1 875	2 732	42,07 %	3 020	0,12 %	21	40,00 %	2,4	825	27,31 %	2	s. o.
	0,15 à < 0,25	791	1 531	39,83 %	1 400	0,23 %	19	40,00 %	1,8	499	35,63 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	3 037	4 588	37,71 %	4 767	0,32 %	29	40,00 %	2,1	2 199	46,13 %	6	s. o.
	0,50 à < 0,75	892	752	39,90 %	1 192	0,62 %	18	40,00 %	2,0	736	61,74 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 771	2 258	38,41 %	3 634	1,57 %	55	40,00 %	2,0	3 156	86,83 %	23	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 959	630	36,02 %	2 181	4,92 %	39	40,00 %	1,5	2 640	121,01 %	43	s. o.
	10,00 à < 100,00	3	—	—%	3	27,36 %	1	40,00 %	1,0	5	169,03 %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	130	23	42,14 %	140	100,00 %	3	40,00 %	1,1	355	254,53 %	54	s. o.
Sous-total	11 458	12 514	39,10 %	16 337	2,05 %	185	40,00 %	2,0	10 415	63,75 %	132	107	
Total des clientèles non détail - FIRB	15 318	15 727	39,44 %	21 555	1,58 %	214	41,10 %	1,9	11 651	54,05 %	134	107	

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 62.

Tableau CR6 – FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 31 décembre 2024

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
Sous-total	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—	—
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	3 938	2 422	41,74 %	4 995	0,07 %	24	45,00 %	1,6	1 098	21,97 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	434	793	38,13 %	736	0,19 %	5	45,00 %	1,4	242	32,92 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
Sous-total	4 372	3 215	40,83 %	5 731	0,08 %	29	45,00 %	1,6	1 340	23,38 %	2	1	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	511	2 336	41,48 %	1 476	0,11 %	24	40,00 %	2,7	420	28,49 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	792	1 473	39,89 %	1 379	0,23 %	18	40,00 %	1,9	502	36,39 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 094	3 919	37,41 %	2 560	0,35 %	29	40,00 %	2,2	1 265	49,40 %	4	s. o.
	0,50 à < 0,75	801	900	39,62 %	1 157	0,62 %	18	40,00 %	2,1	734	63,40 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 610	2 082	38,33 %	3 404	1,60 %	49	40,00 %	2,0	2 993	87,91 %	22	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 923	642	34,66 %	2 142	4,90 %	40	40,00 %	1,4	2 579	120,44 %	42	s. o.
	10,00 à < 100,00	3	—	—%	3	27,53 %	1	40,00 %	1,0	5	169,20 %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	153	50	39,85 %	173	100,00 %	3	40,00 %	1,0	339	195,62 %	67	s. o.
Sous-total	7 887	11 402	38,77 %	12 294	2,88 %	182	40,00 %	2,0	8 837	71,88 %	140	108	
Total des clientèles non détail - FIRB	12 259	14 617	39,21 %	18 025	2,00 %	211	41,46 %	1,9	10 177	56,46 %	142	109	

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 62.

Tableau CR6 – FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 30 septembre 2024

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total	—	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—	— %	—	—
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	3 434	2 550	41,76 %	4 562	0,07 %	24	45,00 %	1,8	1 060	23,23 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	479	673	37,80 %	733	0,19 %	5	45,00 %	1,6	251	34,25 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	22	—	10,00 %	22	17,34 %	1	45,00 %	1,0	46	214,68 %	2	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total	3 935	3 223	40,91 %	5 317	0,16 %	30	45,00 %	1,8	1 357	25,53 %	4	—	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	510	2 242	42,36 %	1 454	0,11 %	23	40,00 %	2,6	410	28,19 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	874	1 584	39,76 %	1 504	0,23 %	20	40,00 %	2,0	558	37,12 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 608	2 693	36,33 %	2 588	0,34 %	28	40,00 %	1,9	1 170	45,23 %	4	s. o.
	0,50 à < 0,75	936	917	45,37 %	1 352	0,62 %	19	40,00 %	2,0	853	63,07 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 408	1 763	41,50 %	3 138	1,59 %	48	40,00 %	2,1	2 772	88,30 %	20	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 927	670	34,43 %	2 153	4,78 %	44	40,00 %	1,6	2 601	120,79 %	41	s. o.
	10,00 à < 100,00	4	116	39,92 %	50	27,17 %	1	40,00 %	2,8	90	181,05 %	5	s. o.
	100,00 (défaut)	150	41	41,89 %	168	100,00 %	3	40,00 %	1,0	448	267,22 %	33	s. o.
Sous-total	8 417	10 026	39,90 %	12 407	2,87 %	186	40,00 %	2,0	8 902	71,75 %	108	76	
Total des clientèles non détail - FIRB	12 352	13 249	40,14 %	17 724	2,07 %	216	41,48 %	1,9	10 259	57,88 %	112	76	

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 62.

Tableau CR6 – FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 30 juin 2024

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total	—	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—	— %	—	—
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	3 056	2 515	42,05 %	4 144	0,07 %	25	45,00 %	2,5	1 203	29,04 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	503	671	37,79 %	757	0,19 %	5	45,00 %	2,5	324	42,77 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	21	—	10,00 %	21	17,34 %	1	45,00 %	2,5	49	230,59 %	2	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total	3 580	3 186	41,14 %	4 922	0,16 %	31	45,00 %	2,5	1 576	32,02 %	4	—	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	697	2 374	42,31 %	1 696	0,11 %	23	40,00 %	2,5	474	27,95 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	710	1 678	37,82 %	1 345	0,23 %	18	40,00 %	2,5	564	41,95 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 522	2 925	36,61 %	2 593	0,34 %	27	40,00 %	2,5	1 319	50,86 %	3	s. o.
	0,50 à < 0,75	905	1 012	46,03 %	1 371	0,62 %	21	40,00 %	2,5	933	67,99 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 227	1 344	41,43 %	2 783	1,68 %	46	40,00 %	2,5	2 656	95,42 %	20	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 844	708	35,25 %	2 089	4,72 %	39	40,00 %	2,5	2 714	129,94 %	39	s. o.
	10,00 à < 100,00	3	2	34,62 %	4	23,66 %	1	40,00 %	2,5	7	182,45 %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	150	53	41,92 %	172	100,00 %	2	40,00 %	2,5	433	251,96 %	35	s. o.
Sous-total	8 058	10 096	39,67 %	12 053	2,82 %	177	40,00 %	2,5	9 100	75,50 %	102	79	
Total des clientèles non détail - FIRB		11 638	13 282	40,02 %	16 975	2,06 %	208	41,44 %	2,5	10 676	62,89 %	106	79

⁽¹⁾ Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul des APR.

⁽²⁾ La perte attendue est évaluée conformément aux exigences de la ligne directrice de l'AMF.

⁽³⁾ Les provisions sont évaluées conformément aux exigences de la ligne directrice de l'AMF.

Tableau CR8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche IRB

	a	a	a	a	a
	Valeurs des APR				
(en millions de dollars)	Au 30 juin 2025	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024
1 APR à la fin de la période précédente	76 350	73 988	73 920	75 126	72 879
2 Montant des actifs ⁽¹⁾	1 760	1 624	1 583	955	423
3 Qualité des actifs ⁽²⁾	(1 207)	211	(1 125)	77	820
4 Mise à jour des modèles ⁽³⁾	338	641	—	—	—
5 Méthodologie et politique ⁽⁴⁾	83	(105)	(824)	(2 164)	934
6 Acquisitions et cessions ⁽⁵⁾	—	—	—	—	—
7 Mouvements de devises ⁽⁶⁾	434	(9)	434	(74)	70
8 Autres	—	—	—	—	—
9 APR à la fin de la période considérée	77 758	76 350	73 988	73 920	75 126

⁽¹⁾ Concerne la hausse ou la baisse des expositions sous-jacentes.

⁽²⁾ Concerne la variation des facteurs d'atténuation du risque et de la qualité des portefeuilles.

⁽³⁾ Concerne l'évolution des modèles et des paramètres de risque.

⁽⁴⁾ Concernent les changements réglementaires et l'évolution des méthodes de calcul du capital réglementaire.

⁽⁵⁾ Concernent l'évolution de la taille du portefeuille découlant des acquisitions et cessions d'entités.

⁽⁶⁾ Concernent les fluctuations de marché comme les mouvements de devises.

Expositions en cas de défaut par classes d'actif, par régions et par échéances résiduelles

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2025							Au 31 mars 2025						
	Catégories d'expositions ⁽¹⁾							Catégories d'expositions ⁽¹⁾						
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾
Approche standard														
Emprunteurs souverains	5 484	—	—	—	—	5 484	7 564	4 892	—	—	—	—	4 892	6 700
Organismes publics hors administration centrale	7 417	1 586	—	—	57	9 060	9 143	7 730	1 524	—	—	56	9 310	9 395
Institutions financières	1 799	57	205	3	25	2 089	2 643	1 928	52	—	7	31	2 018	2 720
Entreprises	7 447	2 659	4 106	1	1 916	16 129	11 974	8 141	3 061	4 092	—	2 213	17 507	13 514
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	240	86	—	—	8	334	314	237	89	—	—	8	334	317
Immobilier	7 587	473	—	—	—	8 060	5 711	7 308	484	—	—	—	7 792	5 725
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	1 096	459	—	—	—	1 555	1 555	1 062	459	—	—	—	1 521	1 521
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	405	546	—	—	5	956	844	414	550	—	—	4	968	853
Titrisation	141	—	—	—	—	141	141	48	—	—	—	—	48	48
Actions	716	95	—	—	—	811	811	718	91	—	—	—	809	809
Portefeuille de négociation	—	—	23 303	375	—	23 678	815	—	—	25 066	498	—	25 564	1 330
Approche des notations internes														
Emprunteurs souverains	44 279	1 347	12	—	1 519	47 157	111 952	43 002	1 411	23	1	66	44 503	106 006
Organismes publics hors administration centrale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Institutions financières	3 859	1 175	8	6 165	207	11 414	11 410	3 860	1 193	67	5 801	165	11 086	11 063
Entreprises	40 132	8 668	—	2	1 050	49 852	44 873	37 971	8 544	—	1	1 008	47 524	42 676
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	7 738	4 020	—	1	92	11 851	10 541	7 671	4 012	—	1	87	11 771	10 434
Immobilier	214 441	29 911	—	—	—	244 352	186 661	206 173	29 515	—	—	—	235 688	181 294
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	6 878	8 152	—	—	—	15 030	15 030	6 990	8 162	—	—	—	15 152	15 152
Autres expositions sur la clientèle de détail	15 262	8 213	—	—	5	23 480	22 094	14 926	8 343	—	—	5	23 274	21 820
Portefeuille de négociation	—	—	22 360	1 392	—	23 752	2 166	—	—	13 043	1 530	—	14 573	1 795
Total	364 921	67 447	49 994	7 939	4 884	495 185	446 242	353 071	67 490	42 291	7 839	3 643	474 334	433 172
Par régions														
Canada	358 412	66 144	43 457	2 985	4 115	475 113	432 668	346 560	65 952	37 430	3 275	2 860	456 077	419 742
États-Unis	5 635	1 254	3 442	687	414	11 432	7 988	5 603	1 507	4 332	681	511	12 634	8 261
Autres pays	874	49	3 095	4 267	355	8 640	5 586	908	31	529	3 883	272	5 623	5 169
Total	364 921	67 447	49 994	7 939	4 884	495 185	446 242	353 071	67 490	42 291	7 839	3 643	474 334	433 172
Par échéance⁽³⁾														
Jusqu'à 1 an	126 745	54 953	49 897	1 833	1 750	235 178	186 391	118 948	54 268	42 124	2 204	1 821	219 365	178 495
De 1 à 5 ans	193 013	11 735	80	5 542	2 456	212 826	212 701	189 252	12 387	—	5 056	1 300	207 995	207 923
Plus de 5 ans	45 163	759	17	564	678	47 181	47 150	44 871	835	167	579	522	46 974	46 754
Total	364 921	67 447	49 994	7 939	4 884	495 185	446 242	353 071	67 490	42 291	7 839	3 643	474 334	433 172

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 66.

Expositions en cas de défaut par classes d'actif, par régions et par échéances résiduelles (suite)

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2024						Au 30 septembre 2024							
	Catégories d'expositions ⁽¹⁾						Catégories d'expositions ⁽¹⁾							
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾
Approche standard														
Emprunteurs souverains	4 458	—	—	—	—	4 458	6 119	6 599	—	—	—	—	6 599	7 879
Organismes publics hors administration centrale	7 225	1 635	—	—	42	8 902	8 989	6 918	1 702	—	—	58	8 678	8 764
Institutions financières	1 751	53	—	28	21	1 853	2 520	1 778	10	—	6	20	1 814	2 459
Entreprises	10 381	3 842	4 799	22	2 057	21 101	16 253	10 335	3 635	4 922	18	2 608	21 518	16 519
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	224	89	—	—	7	320	304	220	80	—	—	6	306	292
Immobilier	7 036	441	—	—	—	7 477	5 551	6 584	219	—	—	—	6 803	5 257
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	1 064	431	—	—	—	1 495	1 495	91	17	—	—	—	108	108
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	442	557	—	—	5	1 004	877	1 157	774	—	—	4	1 935	1 792
Titrisation	48	—	—	—	—	48	48	25	—	—	—	—	25	25
Actions	689	142	—	—	—	831	831	673	148	—	—	—	821	821
Portefeuille de négociation	—	—	22 072	581	—	22 653	1 096	—	—	23 805	517	—	24 322	1 025
Approche des notations internes														
Emprunteurs souverains	39 513	1 434	5	—	76	41 028	99 911	35 691	1 342	—	—	54	37 087	93 035
Organismes publics hors administration centrale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Institutions financières	4 372	1 212	65	5 315	147	11 111	11 075	3 935	1 203	70	5 768	180	11 156	11 126
Entreprises	34 216	8 160	—	—	631	43 007	38 203	33 616	7 166	—	—	978	41 760	37 170
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	7 524	4 028	—	1	89	11 642	10 294	7 708	3 932	—	1	90	11 731	10 395
Immobilier	201 350	28 565	—	—	—	229 915	178 077	196 334	27 881	—	—	—	224 215	175 061
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	7 181	8 055	—	—	—	15 236	15 236	7 212	8 068	—	—	—	15 280	15 280
Autres expositions sur la clientèle de détail	14 992	8 084	—	—	6	23 082	21 714	14 821	8 008	—	—	8	22 837	21 514
Portefeuille de négociation	—	—	14 279	1 084	—	15 363	1 462	—	—	15 801	798	—	16 599	1 308
Total	342 466	66 728	41 220	7 031	3 081	460 526	420 055	333 697	64 185	44 598	7 108	4 006	453 594	409 830
Par régions														
Canada	336 581	65 084	37 129	2 619	2 155	443 568	407 263	328 234	62 802	37 493	2 502	2 735	433 766	397 157
États-Unis	5 009	1 568	3 360	584	704	11 225	7 749	4 571	1 354	6 034	618	888	13 465	7 308
Autres pays	876	76	731	3 828	222	5 733	5 043	892	29	1 071	3 988	383	6 363	5 365
Total	342 466	66 728	41 220	7 031	3 081	460 526	420 055	333 697	64 185	44 598	7 108	4 006	453 594	409 830
Par échéance⁽³⁾														
Jusqu'à 1 an	115 476	52 963	41 074	2 087	2 498	214 098	173 875	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
De 1 à 5 ans	184 419	12 865	100	4 523	566	202 473	202 286	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Plus de 5 ans	42 571	900	46	421	17	43 955	43 894	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Total	342 466	66 728	41 220	7 031	3 081	460 526	420 055	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 66.

Expositions en cas de défaut par classes d'actif, par régions et par échéances résiduelles (suite)

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2024						
	Catégories d'expositions ⁽¹⁾						
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾
Approche standard							
Emprunteurs souverains	8 139	—	—	—	—	8 139	9 232
Organismes publics hors administration centrale	6 579	1 637	—	—	57	8 273	8 307
Institutions financières	1 392	9	—	15	17	1 433	2 019
Entreprises	9 782	3 754	3 761	25	2 157	19 479	15 819
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	212	80	—	—	7	299	281
Immobilier	6 332	165	—	—	—	6 497	5 135
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	87	18	—	—	—	105	105
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	1 151	765	—	—	6	1 922	1 795
Titrisation	25	—	—	—	—	25	25
Actions	638	144	—	—	—	782	782
Portefeuille de négociation	—	—	20 775	485	—	21 260	859
Approche des notations internes							
Emprunteurs souverains	35 037	1 360	—	—	64	36 461	89 326
Organismes publics hors administration centrale	—	—	—	—	—	—	—
Institutions financières	3 580	1 204	44	5 106	138	10 072	10 037
Entreprises	33 197	7 228	—	—	1 345	41 770	37 523
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	7 653	3 944	—	2	125	11 724	10 334
Immobilier	192 111	27 088	—	—	—	219 199	172 988
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	7 077	8 186	—	—	—	15 263	15 263
Autres expositions sur la clientèle de détail	14 742	8 112	—	—	7	22 861	21 505
Portefeuille de négociation	—	—	9 514	715	—	10 229	839
Total	327 734	63 694	34 094	6 348	3 923	435 793	402 174
Par régions							
Canada	323 162	62 051	27 594	2 366	3 007	418 180	391 191
États-Unis	4 001	1 614	4 872	467	577	11 531	6 507
Autres pays	571	29	1 628	3 515	339	6 082	4 476
Total	327 734	63 694	34 094	6 348	3 923	435 793	402 174
Par échéance⁽³⁾							
Jusqu'à 1 an	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
De 1 à 5 ans	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Plus de 5 ans	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Total	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

(1) La définition des catégories d'expositions liées aux exigences de capital réglementaire diffère de celle de la classification comptable.

(2) Après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

(3) Le calcul des expositions en cas de défaut par échéance reflète la portée des travaux actuels.

Expositions en cas de défaut aux entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières par secteurs d'activité

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2025							Au 31 mars 2025						
	Catégories d'expositions ⁽¹⁾							Catégories d'expositions ⁽¹⁾						
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾
Secteurs d'activité														
Agriculture	10 868	676	—	—	20	11 564	12 854	10 648	585	—	—	19	11 252	12 580
Mines	268	311	—	—	63	642	644	450	312	—	—	71	833	835
Pétrole et gaz	268	372	—	—	46	686	685	237	405	—	—	96	738	739
Services publics	3 743	1 398	—	—	280	5 421	5 421	3 467	1 358	—	—	274	5 099	5 101
Construction	3 569	935	—	—	327	4 831	5 045	3 886	1 195	—	—	310	5 391	5 599
Fabrication	5 145	1 419	—	—	149	6 713	6 825	4 850	1 477	—	—	146	6 473	6 585
Commerce de gros	2 330	459	—	—	80	2 869	2 906	2 200	434	—	—	78	2 712	2 751
Commerce de détail	3 499	774	—	2	14	4 289	4 337	3 483	822	—	1	21	4 327	4 369
Transport	1 662	493	—	1	55	2 211	2 224	1 604	485	—	1	60	2 150	2 162
Industrie de l'information	494	609	—	—	15	1 118	1 138	410	678	—	—	11	1 099	1 117
Finance et assurances	12 692	2 477	868	6 168	2 877	25 082	24 164	13 407	2 513	1 091	5 807	976	23 794	22 737
Immobilier	5 742	1 463	—	—	91	7 296	33 523	5 227	1 440	—	—	90	6 757	30 246
Services professionnels	1 431	461	—	—	81	1 973	1 989	1 520	427	—	—	179	2 126	2 064
Gestion de sociétés	1 266	210	—	—	31	1 507	1 516	1 350	225	—	—	32	1 607	1 612
Services administratifs	814	210	—	—	20	1 044	1 056	889	149	—	—	21	1 059	1 073
Enseignement	133	29	—	—	1	163	166	143	25	—	—	2	170	174
Soins de santé	850	131	—	—	3	984	2 857	799	129	—	—	3	931	2 575
Arts et spectacles	210	53	—	—	1	264	284	217	53	—	—	2	272	290
Hébergement	740	40	—	—	2	782	841	687	47	—	—	2	736	785
Autres services	1 094	157	—	—	8	1 259	1 294	897	194	—	—	8	1 099	1 120
Organismes publics	44 751	1 085	12	—	154	46 002	77 794	41 968	1 138	23	1	63	43 193	74 518
Autres secteurs d'activités	1 431	144	3 451	—	399	5 425	2 853	1 455	170	3 068	—	1 019	5 712	3 647
Total	103 000	13 906	4 331	6 171	4 717	132 125	190 416	99 794	14 261	4 182	5 810	3 483	127 530	182 679
(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2024							Au 30 septembre 2024						
	Catégories d'expositions ⁽¹⁾							Catégories d'expositions ⁽¹⁾						
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾
Secteurs d'activité														
Agriculture	10 402	573	—	—	18	10 993	12 336	10 141	533	—	—	22	10 696	12 017
Mines	427	342	—	—	26	795	797	678	297	—	—	73	1 048	1 049
Pétrole et gaz	229	433	—	—	17	679	679	291	439	—	—	24	754	753
Services publics	2 994	1 419	—	—	135	4 548	4 549	3 027	1 088	—	—	296	4 411	4 410
Construction	4 133	1 267	—	—	206	5 606	5 745	3 689	1 102	—	—	298	5 089	5 189
Fabrication	4 615	1 464	—	—	132	6 211	6 317	4 592	1 397	—	—	157	6 146	6 253
Commerce de gros	2 139	460	—	—	70	2 669	2 706	2 103	444	—	—	86	2 633	2 670
Commerce de détail	3 287	1 012	—	—	16	4 315	4 360	3 516	805	—	—	18	4 339	4 378
Transport	1 511	418	—	—	61	1 990	2 003	1 497	448	—	1	71	2 017	2 032
Industrie de l'information	391	705	—	—	2	1 098	1 116	452	511	—	—	18	981	996
Finance et assurances	12 060	2 564	1 494	5 365	979	22 462	21 084	12 871	2 434	1 492	5 791	1 330	23 918	22 471
Immobilier	5 017	1 386	—	—	70	6 473	27 728	4 477	1 333	—	—	79	5 889	24 632
Services professionnels	1 466	494	—	—	225	2 185	2 030	1 415	409	—	—	278	2 102	1 975
Gestion de sociétés	1 321	284	—	—	31	1 636	1 641	1 247	227	—	—	35	1 509	1 496
Services administratifs	783	152	—	—	24	959	972	784	152	—	—	35	971	985
Enseignement	144	52	—	—	2	198	201	143	54	—	—	2	199	203
Soins de santé	750	126	—	—	3	879	2 508	665	120	—	—	5	790	2 386
Arts et spectacles	233	61	—	—	1	295	316	239	51	—	—	1	291	315
Hébergement	524	48	—	—	2	574	623	524	40	—	—	2	566	618
Autres services	1 042	145	—	—	6	1 193	1 214	1 091	133	—	—	10	1 234	1 259
Organismes publics	39 750	1 138	5	—	124	41 017	71 897	36 777	1 088	—	—	78	37 943	68 338
Autres secteurs d'activités	1 473	158	3 370	—	782	5 783	3 259	1 735	251	3 500	—	922	6 408	3 763
Total	94 691	14 701	4 869	5 365	2 932	122 558	174 081	91 954	13 356	4 992	5 792	3 840	119 934	168 188

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Expositions en cas de défaut aux entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières par secteurs d'activité (suite)

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2024						
	Catégories d'expositions ⁽¹⁾						
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾
Secteurs d'activité							
Agriculture	9 993	531	—	—	52	10 576	11 909
Mines	878	302	—	—	69	1 249	1 251
Pétrole et gaz	308	451	—	—	17	776	776
Services publics	2 513	1 239	—	—	277	4 029	4 029
Construction	3 560	1 240	—	—	296	5 096	5 180
Fabrication	4 543	1 263	—	—	332	6 138	6 248
Commerce de gros	2 080	450	—	—	129	2 659	2 700
Commerce de détail	3 591	773	—	—	36	4 400	4 457
Transport	1 451	448	—	—	74	1 973	1 989
Industrie de l'information	467	574	—	—	21	1 062	1 077
Finance et assurances	14 493	2 469	1 496	5 146	961	24 565	23 359
Immobilier	4 658	1 332	—	—	126	6 116	22 548
Services professionnels	1 353	397	—	—	337	2 087	1 937
Gestion de sociétés	1 206	207	—	—	41	1 454	1 452
Services administratifs	790	128	—	—	42	960	972
Enseignement	159	50	—	—	3	212	215
Soins de santé	668	126	—	—	23	817	2 322
Arts et spectacles	265	66	—	—	3	334	358
Hébergement	484	41	—	—	8	533	616
Autres services	995	129	—	—	14	1 138	1 179
Organismes publics	35 077	1 093	—	—	77	36 247	66 060
Autres entreprises	1 595	246	2 309	—	783	4 933	3 322
Total	91 127	13 555	3 805	5 146	3 721	117 354	163 956

⁽¹⁾ La définition des catégories d'expositions liées aux exigences de capital réglementaire diffère de celle de la classification comptable.

⁽²⁾ Après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

RISQUE DE CONTREPARTIE

Tableau CCR1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (CCR) par approche⁽¹⁾

	a	b	c	d	e	f
	Au 30 juin 2025					
	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
(en millions de dollars)						
1 AS – CCR (pour les dérivés)	1 686	3 985	s. o.	1,4	7 939	3 517
2 Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	—	—	—	—
3 Approche simple pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
4 Approche complète pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1 361	496
5 VaR pour les cessions temporaires de titres	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—
6 Total	1 686	3 985	—	s. o.	9 300	4 013
	a	b	c	d	e	f
	Au 31 mars 2025					
	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
(en millions de dollars)						
1 AS – CCR (pour les dérivés)	1 617	3 982	s. o.	1,4	7 839	3 543
2 Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	—	—	—	—
3 Approche simple pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
4 Approche complète pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1 518	1 164
5 VaR pour les cessions temporaires de titres	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—
6 Total	1 617	3 982	—	s. o.	9 357	4 707
	a	b	c	d	e	f
	Au 31 décembre 2024					
	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
(en millions de dollars)						
1 AS – CCR (pour les dérivés)	1 333	3 689	s. o.	1,4	7 031	3 323
2 Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	—	—	—	—
3 Approche simple pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
4 Approche complète pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1 217	858
5 VaR pour les cessions temporaires de titres	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—
6 Total	1 333	3 689	—	s. o.	8 248	4 181

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau CCR1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (CCR) par approche⁽¹⁾ (suite)

	a	b	c	d	e	f
	Au 30 septembre 2024					
(en millions de dollars)	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1 AS – CCR (pour les dérivés)	1 440	3 638	s. o.	1,4	7 108	2 961
2 Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	—	—	—	—
3 Approche simple pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
4 Approche complète pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1 331	861
5 VaR pour les cessions temporaires de titres	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—
6 Total	1 440	3 638	—	s. o.	8 439	3 822

	a	b	c	d	e	f
	Au 30 juin 2024					
(en millions de dollars)	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1 AS – CCR (pour les dérivés)	1 000	3 535	s. o.	1,4	6 348	2 792
2 Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	—	—	—	—
3 Approche simple pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
4 Approche complète pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	923	796
5 VaR pour les cessions temporaires de titres	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—
6 Total	1 000	3 535	—	s. o.	7 271	3 588

⁽¹⁾ Exclut les expositions et les APR en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit et en regard des contreparties centrales (présentés au tableau CCR8).

Tableau CCR3 – Approche standard – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques⁽¹⁾

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
		Au 30 juin 2025														Total des expositions (après techniques ARC)
(en millions de dollars)		0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	
Portefeuille réglementaire / Pondération des risques																
1	Emprunteurs souverains	40	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	40
2	Organismes publics hors administration centrale	—	—	67	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	67
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Institutions de dépôts et banques	—	—	49	—	—	—	—	—	—	—	—	—	51	—	100
5	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Entreprises	—	—	—	—	—	12	—	29	—	—	686	2	26	—	755
	Dont : Financement spécialisé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	21	2	—	—	23
	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7	Portefeuilles de détail réglementaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Autres actifs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Total	40	—	116	—	—	12	—	29	—	—	686	2	77	—	962

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
		Au 31 mars 2025														Total des expositions (après techniques ARC)
(en millions de dollars)		0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	
Portefeuille réglementaire / Pondération des risques																
1	Emprunteurs souverains	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Organismes publics hors administration centrale	—	—	91	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	91
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Institutions de dépôts et banques	—	—	61	—	—	—	—	—	—	—	—	—	130	—	191
5	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Entreprises	—	—	13	—	—	—	—	16	53	—	1 303	27	16	—	1 428
	Dont : Financement spécialisé	—	—	—	—	—	—	—	—	53	—	26	27	—	—	106
	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7	Portefeuilles de détail réglementaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Autres actifs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Total	—	—	165	—	—	—	—	16	53	—	1 303	27	146	—	1 710

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 74.

Tableau CCR3 – Approche standard – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques⁽¹⁾ (suite)

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
		Au 31 décembre 2024														Total des expositions (après techniques ARC)
(en millions de dollars)		0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	
Portefeuille réglementaire / Pondération des risques																
1	Emprunteurs souverains	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Organismes publics hors administration centrale	—	—	43	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	43
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Institutions de dépôts et banques	—	—	75	4	—	—	—	—	—	—	—	—	131	—	210
5	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Entreprises	—	—	21	—	—	7	—	15	136	—	936	66	4	—	1 185
	Dont : Financement spécialisé	—	—	—	—	—	—	—	—	136	—	22	66	—	—	224
	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7	Portefeuilles de détail réglementaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Autres actifs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Total	—	—	139	4	—	7	—	15	136	—	936	66	135	—	1 438

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
		Au 30 septembre 2024														Total des expositions (après techniques ARC)
(en millions de dollars)		0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	
Portefeuille réglementaire / Pondération des risques																
1	Emprunteurs souverains	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Organismes publics hors administration centrale	—	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Institutions de dépôts et banques	—	—	43	3	—	6	—	—	—	—	—	—	223	—	275
5	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Entreprises	—	—	22	—	—	8	—	8	170	—	751	76	9	—	1 044
	Dont : Financement spécialisé	—	—	—	—	—	—	—	—	170	—	28	76	—	—	274
	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7	Portefeuilles de détail réglementaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Autres actifs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Total	—	—	68	3	—	14	—	8	170	—	751	76	232	—	1 322

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 74.

Tableau CCR3 – Approche standard – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques⁽¹⁾ (suite)

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
		Au 30 juin 2024														Total des expositions (après techniques ARC)
(en millions de dollars)		0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	
Portefeuille réglementaire / Pondération des risques																
1	Emprunteurs souverains	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Organismes publics hors administration centrale	—	—	30	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	30
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Institutions de dépôts et banques	—	—	53	1	—	15	—	—	—	—	—	—	125	—	194
5	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Entreprises	—	—	24	—	—	4	—	15	83	—	891	74	—	—	1 091
	Dont : Financement spécialisé	—	—	—	—	—	—	—	—	83	—	5	74	—	—	162
	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7	Portefeuilles de détail réglementaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Autres actifs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Total	—	—	107	1	—	19	—	15	83	—	891	74	125	—	1 315

⁽¹⁾ Les expositions sont présentées nettes après l'atténuation du risque de crédit.

Tableau CCR4 – AIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Au 30 juin 2025							Au 31 mars 2025						
		a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g
		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	852	0,03 %	9	13,86 %	0,30	9	1,11 %	359	0,03 %	11	14,44 %	0,70	6	1,73 %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
Sous-total	852	0,03 %	9	13,86 %	0,30	9	1,11 %	359	0,03 %	11	14,44 %	0,70	6	1,73 %	
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
Sous-total	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	1	0,13 %	4	86,40 %	4,10	1	73,17 %	4	0,07 %	36	86,40 %	1,80	1	28,49 %
	0,15 à < 0,25	7	0,22 %	16	86,40 %	2,60	6	89,58 %	39	0,22 %	70	86,40 %	1,30	26	65,34 %
	0,25 à < 0,50	23	0,32 %	25	86,40 %	2,90	25	108,13 %	71	0,33 %	65	86,40 %	2,30	70	97,55 %
	0,50 à < 0,75	58	0,58 %	43	86,40 %	3,20	81	138,77 %	77	0,58 %	60	86,40 %	3,10	108	138,97 %
	0,75 à < 2,50	201	1,79 %	165	86,40 %	2,90	334	165,80 %	274	1,78 %	259	86,40 %	2,60	437	159,85 %
	2,50 à < 10,00	21	4,24 %	28	86,40 %	2,60	49	230,71 %	47	4,18 %	75	86,40 %	1,90	103	220,03 %
	10,00 à < 100,00	10	18,37 %	10	86,40 %	2,50	38	390,15 %	19	19,43 %	20	86,40 %	2,50	70	371,85 %
	100,00 (défaut)	2	100,00 %	3	86,40 %	1,20	19	1 079,94 %	5	100,00 %	6	86,40 %	1,10	55	1 079,94 %
Sous-total	323	2,62 %	294	86,40 %	2,90	553	171,01 %	536	3,06 %	591	86,40 %	2,50	870	162,26 %	
Total AIRB		1 175	0,74 %	303	33,88 %	1,00	562	47,83 %	895	1,97 %	602	60,64 %	1,80	876	97,89 %

Tableau CCR4 – AIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Au 31 décembre 2024							Au 30 septembre 2024						
		a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g
		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	342	0,03 %	9	9,89 %	0,30	2	0,56 %	479	0,02 %	14	10,00 %	0,10	2	0,40 %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
Sous-total	342	0,03 %	9	9,89 %	0,30	2	0,56 %	479	0,02 %	14	10,00 %	0,10	2	0,40 %	
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
Sous-total	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	3	0,06 %	31	86,40 %	1,00	—	13,90 %	2	0,05 %	48	86,40 %	1,10	—	13,30 %
	0,15 à < 0,25	23	0,21 %	56	86,40 %	1,40	14	61,60 %	9	0,22 %	71	86,40 %	1,70	6	67,61 %
	0,25 à < 0,50	68	0,33 %	55	86,40 %	2,10	63	92,98 %	38	0,32 %	77	86,40 %	2,80	39	101,61 %
	0,50 à < 0,75	49	0,56 %	50	86,40 %	3,30	66	135,33 %	41	0,57 %	63	86,40 %	3,50	55	134,61 %
	0,75 à < 2,50	284	1,82 %	240	86,40 %	2,20	436	153,52 %	165	1,76 %	312	86,40 %	2,80	281	170,30 %
	2,50 à < 10,00	46	4,36 %	62	86,40 %	1,80	103	223,31 %	28	4,01 %	86	86,40 %	2,70	62	224,53 %
	10,00 à < 100,00	20	17,72 %	18	86,40 %	2,30	74	366,91 %	17	23,16 %	27	86,40 %	2,00	63	380,38 %
	100,00 (défaut)	9	100,00 %	6	86,40 %	1,00	99	1 079,94 %	3	100,00 %	10	86,40 %	1,20	32	1 079,94 %
Sous-total	502	4,08 %	518	86,40 %	2,20	855	170,41 %	303	3,71 %	694	86,40 %	2,80	538	177,49 %	
Total AIRB	844	2,43 %	527	55,42 %	1,40	857	101,60 %	782	1,45 %	708	39,94 %	1,20	540	68,54 %	

Tableau CCR4 – AIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

	a	b	c	d	e	f	g
	Au 30 juin 2024						
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	Proportion des APR
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	129	0,02 %	11	10,00 %	0,30	0,80 %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	— %
	Sous-total	129	0,02 %	11	10,00 %	0,30	0,80 %
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	— %	—	— %	—	— %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	— %
	Sous-total	—	— %	—	— %	—	— %
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	2	0,06 %	32	86,40 %	1,00	13,87 %
	0,15 à < 0,25	11	0,22 %	61	86,40 %	1,30	62,44 %
	0,25 à < 0,50	40	0,32 %	58	86,40 %	2,10	90,46 %
	0,50 à < 0,75	24	0,58 %	50	86,40 %	3,20	129,88 %
	0,75 à < 2,50	131	1,84 %	224	86,40 %	2,30	155,35 %
	2,50 à < 10,00	19	4,92 %	54	86,40 %	1,90	239,84 %
	10,00 à < 100,00	19	23,67 %	18	86,40 %	1,80	362,72 %
	100,00 (défaut)	8	100,00 %	7	86,40 %	1,00	1 079,94 %
	Sous-total	254	6,26 %	504	86,40 %	2,20	187,88 %
Total AIRB		383	4,16 %	515	60,73 %	1,60	124,63 %

Tableau CCR4 – FIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Au 30 juin 2025							Au 31 mars 2025						
		a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g
		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
Sous-total	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	5 331	0,07 %	40	45,00 %	2,26	1 615	30,29 %	5 952	0,08 %	42	45,00 %	2,20	1 850	31,07 %
	0,15 à < 0,25	1 260	0,19 %	4	45,00 %	2,73	686	54,45 %	372	0,19 %	1	45,00 %	1,01	109	29,27 %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
Sous-total	6 591	0,09 %	44	45,00 %	2,35	2 301	34,91 %	6 324	0,08 %	43	45,00 %	2,13	1 959	30,98 %	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	199	0,11 %	19	40,00 %	3,72	69	34,59 %	176	0,11 %	14	40,00 %	3,49	59	33,02 %
	0,15 à < 0,25	23	0,23 %	4	40,00 %	3,24	9	48,13 %	30	0,23 %	4	40,00 %	3,25	15	48,23 %
	0,25 à < 0,50	287	0,29 %	27	40,00 %	3,46	161	55,93 %	130	0,28 %	15	40,00 %	3,44	71	54,89 %
	0,50 à < 0,75	43	0,64 %	7	40,00 %	2,87	32	73,22 %	54	0,64 %	7	40,00 %	2,81	39	72,51 %
	0,75 à < 2,50	8	1,74 %	9	40,00 %	2,18	8	92,34 %	13	1,68 %	8	40,00 %	2,12	11	90,80 %
	2,50 à < 10,00	12	5,03 %	4	40,00 %	1,48	15	122,57 %	25	5,01 %	3	40,00 %	1,45	31	122,05 %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	1	27,36 %	1	40,00 %	1,00	2	208,83 %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
Sous-total	572	0,37 %	70	40,00 %	3,44	294	51,45 %	429	0,64 %	52	40,00 %	3,20	228	53,11 %	
Total FIRB	7 163	0,12 %	114	44,60 %	2,44	2 595	36,23 %	6 753	0,12 %	95	44,68 %	2,20	2 187	32,39 %	

Pour la note de bas de tableau, se référer à la page 80.

Tableau CCR4 – FIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Au 31 décembre 2024							Au 30 septembre 2024						
		a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g
		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,15 à < 0,25	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,25 à < 0,50	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,50 à < 0,75	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,75 à < 2,50	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	2,50 à < 10,00	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	10,00 à < 100,00	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	100,00 (défaut)	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
Sous-total	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	5 449	0,08 %	46	45,00 %	2,14	1 652	30,31 %	5 907	0,07 %	41	45,00 %	2,18	1 692	28,65 %
	0,15 à < 0,25	278	0,19 %	1	45,00 %	3,08	133	48,01 %	220	0,19 %	2	45,00 %	4,30	130	59,16 %
	0,25 à < 0,50	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,50 à < 0,75	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,75 à < 2,50	45	1,94 %	1	45,00 %	0,29	48	106,63 %	—	—%	—	—%	—	—	—%
	2,50 à < 10,00	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	10,00 à < 100,00	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	100,00 (défaut)	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
Sous-total	5 772	0,10 %	48	45,00 %	2,17	1 833	31,75 %	6 127	0,07 %	43	45,00 %	2,25	1 822	29,77 %	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	49	0,11 %	5	40,00 %	1,81	11	22,23 %	48	0,10 %	8	40,00 %	1,61	9	18,75 %
	0,15 à < 0,25	27	0,23 %	4	40,00 %	3,21	13	48,07 %	72	0,23 %	5	40,00 %	2,90	33	45,83 %
	0,25 à < 0,50	45	0,30 %	6	40,00 %	2,11	20	44,31 %	53	0,30 %	7	40,00 %	1,36	20	37,65 %
	0,50 à < 0,75	25	0,62 %	7	40,00 %	1,06	13	52,52 %	11	0,62 %	8	40,00 %	1,16	6	53,56 %
	0,75 à < 2,50	12	1,63 %	7	40,00 %	2,06	11	89,52 %	8	1,79 %	8	40,00 %	2,19	8	94,15 %
	2,50 à < 10,00	32	5,50 %	3	40,00 %	1,42	40	125,91 %	13	3,63 %	4	40,00 %	1,63	15	110,93 %
	10,00 à < 100,00	4	27,53 %	1	40,00 %	3,67	7	190,30 %	4	27,53 %	2	40,00 %	1,78	8	191,53 %
	100,00 (défaut)	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
Sous-total	194	1,77 %	33	40,00 %	1,96	115	59,43 %	209	1,09 %	42	40,00 %	1,99	99	47,34 %	
Total FIRB	5 966	0,15 %	81	44,84 %	2,17	1 948	32,66 %	6 336	0,11 %	85	44,83 %	2,24	1 921	30,35 %	

Pour la note de bas de tableau, se référer à la page 80.

Tableau CCR4 – FIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

	a	b	c	d	e	f	g	
	Au 30 juin 2024							
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %
Sous-total	—	— %	—	— %	—	—	—	— %
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	5 184	0,07 %	41	45,00 %	2,50	1 643	31,68 %
	0,15 à < 0,25	160	0,19 %	1	45,00 %	2,50	68	42,77 %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %
Sous-total	5 344	0,07 %	42	45,00 %	2,50	1 711	32,02 %	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	48	0,12 %	5	40,00 %	2,50	14	28,71 %
	0,15 à < 0,25	121	0,23 %	3	40,00 %	2,50	50	42,01 %
	0,25 à < 0,50	27	0,32 %	7	40,00 %	2,50	13	49,51 %
	0,50 à < 0,75	9	0,62 %	6	40,00 %	2,50	6	67,99 %
	0,75 à < 2,50	6	1,47 %	7	40,00 %	2,50	6	91,82 %
	2,50 à < 10,00	14	3,83 %	3	40,00 %	2,50	17	122,03 %
	10,00 à < 100,00	4	27,53 %	3	40,00 %	2,50	8	189,11 %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %
Sous-total	229	0,96 %	34	40,00 %	2,50	114	49,94 %	
Total FIRB		5 573	0,11 %	76	44,79 %	2,50	1 825	32,75 %

(1) Changement méthodologique appliqué au niveau du calcul de l'échéance moyenne, et ce, à compter du 3^e trimestre 2024.

Tableau CCR5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie

	Au 30 juin 2025						Au 31 mars 2025					
	Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres	
	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée
	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée			Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée		
(en millions de dollars)												
1 Encaisse – Devise locale	—	897	—	110	23 179	27 883	—	627	—	27	22 853	27 419
2 Encaisse – Autres devises	—	6 076	—	72	826	—	—	6 337	—	47	511	6
3 Dette souveraine locale	5	—	1 346	—	26 437	23 233	6	—	1 224	—	25 677	22 623
4 Autres dettes souveraines	484	—	—	—	—	830	97	—	—	—	2	511
5 Dette publique	—	—	—	—	56	—	—	—	—	—	99	—
6 Obligations d'entreprises	—	—	—	—	968	2	—	—	—	—	1 314	236
7 Actions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	36	—
8 Autres sûretés	—	—	—	—	554	6	—	—	—	—	370	3
9 Total	489	6 973	1 346	182	52 020	51 954	103	6 964	1 224	74	50 862	50 798

	Au 31 décembre 2024						Au 30 septembre 2024					
	Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres	
	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée
	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée			Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée		
(en millions de dollars)												
1 Encaisse – Devise locale	—	2 615	—	45	20 417	26 006	—	2 953	—	40	20 794	26 603
2 Encaisse – Autres devises	—	6 095	—	484	38	10	—	5 144	—	446	734	62
3 Dette souveraine locale	91	—	1 155	—	24 616	20 372	7	—	1 326	—	25 238	20 792
4 Autres dettes souveraines	—	—	—	—	—	38	259	—	—	—	5	659
5 Dette publique	—	—	—	—	81	—	—	—	—	—	109	—
6 Obligations d'entreprises	—	—	—	—	1 007	52	—	—	—	—	879	4
7 Actions	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—
8 Autres sûretés	—	—	—	—	363	3	—	—	—	—	486	4
9 Total	91	8 710	1 155	529	46 523	46 481	266	8 097	1 326	486	48 245	48 124

	Au 30 juin 2024					
	Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres	
	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée
	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée		
(en millions de dollars)						
1 Encaisse – Devise locale	—	2 455	—	98	17 845	22 692
2 Encaisse – Autres devises	—	4 285	—	367	39	222
3 Dette souveraine locale	7	—	1 120	—	21 017	16 415
4 Autres dettes souveraines	—	—	—	—	208	39
5 Dette publique	—	—	—	—	208	—
6 Obligations d'entreprises	—	—	—	—	962	315
7 Actions	—	—	—	—	222	1 121
8 Autres sûretés	—	—	—	—	328	1
9 Total	7	6 740	1 120	465	40 829	40 805

Tableau CCR6 – Expositions sur dérivés de crédit

		a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
		Au 30 juin 2025		Au 31 mars 2025		Au 31 décembre 2024		Au 30 septembre 2024		Au 30 juin 2024	
		Protection achetée	Protection vendue								
(en millions de dollars)											
Montants notionnels											
1	Swaps de défaut de crédit sur signature unique	—	—	47	—	45	—	113	—	110	—
2	Swaps de défaut de crédit indiciels	681	—	1 223	—	1 150	—	947	—	1 025	—
3	Swaps sur rendement total	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Options de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5	Autres dérivés de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Total des montants notionnels	681	—	1 270	—	1 195	—	1 060	—	1 135	—
Justes valeurs											
7	Juste valeur positive (actif)	35	—	—	—	—	—	22	—	—	—
8	Juste valeur négative (passif)	—	—	—	—	38	—	—	—	1	—

Tableau CCR8 – Expositions sur les contreparties centrales (CC)

		a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
		Au 30 juin 2025		Au 31 mars 2025		Au 31 décembre 2024		Au 30 septembre 2024		Au 30 juin 2024	
		ECD après prise en compte des techniques		ECD après prise en compte des techniques		ECD après prise en compte des techniques		ECD après prise en compte des techniques		ECD après prise en compte des techniques	
		ARC	APR								
(en millions de dollars)											
1	Expositions sur les CC éligibles (total)	399	20	588	26	495	19	348	17	1 011	31
2	Expositions sur opérations auprès de CC éligibles (hors dépôt de garantie initial et contributions aux fonds de garantie), dont :	218	4	377	7	374	8	242	5	910	18
3	i) Dérivés de gré à gré	73	1	122	2	97	2	97	2	723	14
4	ii) Marchés dérivés organisés	89	2	88	2	46	1	35	1	45	1
5	iii) Cessions temporaires de titres	56	1	167	3	231	5	110	2	142	3
6	iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7	Dépôt de garantie initial séparé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Dépôt de garantie initial non séparé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Contributions aux fonds de garantie préfinancées	181	16	211	19	121	11	106	12	101	13
10	Contributions aux fonds de garantie non financées	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11	Expositions sur les CC non éligibles (total)	—	—								
12	Expositions sur opérations auprès de CC non éligibles (hors dépôt de garantie initial et contributions aux fonds de garantie), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13	i) Dérivés de gré à gré	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
14	ii) Marchés dérivés organisés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
15	iii) Cessions temporaires de titres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
16	iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
17	Dépôt de garantie initial séparé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
18	Dépôt de garantie initial non séparé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
19	Contributions aux fonds de garantie préfinancées	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
20	Contributions aux fonds de garantie non financées	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

TITRISATION

Tableau SEC1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Au 30 juin 2025											
	Entité financière agissant comme émetteur				Entité financière agissant comme mandataire				Entité financière agissant comme investisseur			
(en millions de dollars)	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total
1 De détail (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 Créances immobilières résidentielles ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3 Cartes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4 Autres expositions à la clientèle de détail	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 De gros (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	141	—	—	141
7 Prêts aux entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Créances immobilières commerciales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9 Crédits-bails et créances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Autres expositions sur la clientèle de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	141	—	—	141
11 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Au 31 mars 2025											
	Entité financière agissant comme émetteur				Entité financière agissant comme mandataire				Entité financière agissant comme investisseur			
(en millions de dollars)	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total
1 De détail (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 Créances immobilières résidentielles ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3 Cartes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4 Autres expositions à la clientèle de détail	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 De gros (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	48	—	—	48
7 Prêts aux entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Créances immobilières commerciales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9 Crédits-bails et créances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Autres expositions sur la clientèle de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	48	—	—	48
11 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Au 31 décembre 2024											
	Entité financière agissant comme émetteur				Entité financière agissant comme mandataire				Entité financière agissant comme investisseur			
(en millions de dollars)	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total
1 De détail (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 Créances immobilières résidentielles ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3 Cartes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4 Autres expositions à la clientèle de détail	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 De gros (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	48	—	—	48
7 Prêts aux entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Créances immobilières commerciales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9 Crédits-bails et créances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Autres expositions sur la clientèle de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	48	—	—	48
11 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

* STC : Simples, transparents et comparables.
 Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page suivante.

Tableau SEC1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (suite)

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l												
													Au 30 septembre 2024											
													Entité financière agissant comme émetteur				Entité financière agissant comme mandataire				Entité financière agissant comme investisseur			
(en millions de dollars)	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total												
1 De détail (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—												
2 Créances immobilières résidentielles ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—												
3 Cartes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—												
4 Autres expositions à la clientèle de détail	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—												
5 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—												
6 De gros (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	25	—	—	25												
7 Prêts aux entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—												
8 Créances immobilières commerciales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—												
9 Crédits-bails et créances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—												
10 Autres expositions sur la clientèle de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	22	—	—	22												
11 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	3	—	—	3												

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l												
													Au 30 juin 2024											
													Entité financière agissant comme émetteur				Entité financière agissant comme mandataire				Entité financière agissant comme investisseur			
(en millions de dollars)	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total												
1 De détail (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—												
2 Créances immobilières résidentielles ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—												
3 Cartes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—												
4 Autres expositions à la clientèle de détail	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—												
5 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—												
6 De gros (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	25	—	—	25												
7 Prêts aux entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—												
8 Créances immobilières commerciales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—												
9 Crédits-bails et créances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—												
10 Autres expositions sur la clientèle de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	22	—	—	22												
11 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	3	—	—	3												

* STC : Simples, transparents et comparables.

⁽¹⁾ Ne prend pas en compte les expositions adossées à des créances immobilières résidentielles dont le risque de crédit ne comporte pas de tranches (ex. : les titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*), lesquelles ne sont pas considérées comme des expositions de titrisation selon la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital émise par l'AMF.

Tableau SEC4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées (entité financière agissant comme investisseur)

	Au 30 juin 2025																
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)					APR (par approche réglementaire)					Exigence de fonds propres après plafonnement	
	≤ 20 % ⁽¹⁾	> 20 % à 50 %	> 50 % à 100 %	> 100 % < 1 250 %	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI ⁽¹⁾	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI ⁽¹⁾	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI ⁽¹⁾	SEC-SA	= 1 250 %
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
(en millions de dollars)																	
1 Expositions totales	133	—	—	—	8	—	133	—	8	—	20	—	104	—	2	—	8
2 Titrisation classique	133	—	—	—	8	—	133	—	8	—	20	—	104	—	2	—	8
3 Dont titrisation	133	—	—	—	8	—	133	—	8	—	20	—	104	—	2	—	8
4 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 Dont de gros	133	—	—	—	8	—	133	—	8	—	20	—	104	—	2	—	8
7 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9 Titrisation synthétique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Dont titrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12 Dont de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13 Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Au 31 mars 2025																
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)					APR (par approche réglementaire)					Exigence de fonds propres après plafonnement	
	≤ 20 % ⁽¹⁾	> 20 % à 50 %	> 50 % à 100 %	> 100 % < 1 250 %	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI ⁽¹⁾	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI ⁽¹⁾	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI ⁽¹⁾	SEC-SA	= 1 250 %
(en millions de dollars)																	
1 Expositions totales	25	—	—	—	23	—	25	—	23	—	4	—	279	—	—	—	23
2 Titrisation classique	25	—	—	—	23	—	25	—	23	—	4	—	279	—	—	—	23
3 Dont titrisation	25	—	—	—	23	—	25	—	23	—	4	—	279	—	—	—	23
4 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 Dont de gros	25	—	—	—	23	—	25	—	23	—	4	—	279	—	—	—	23
7 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9 Titrisation synthétique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Dont titrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12 Dont de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13 Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Au 31 décembre 2024																
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)					APR (par approche réglementaire)					Exigence de fonds propres après plafonnement	
	≤ 20 %	> 20 % à 50 %	> 50 % à 100 %	> 100 % < 1 250 %	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI ⁽¹⁾	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI ⁽¹⁾	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI ⁽¹⁾	SEC-SA	= 1 250 %
(en millions de dollars)																	
1 Expositions totales	25	—	—	—	23	—	25	—	23	—	4	—	280	—	—	—	23
2 Titrisation classique	25	—	—	—	23	—	25	—	23	—	4	—	280	—	—	—	23
3 Dont titrisation	25	—	—	—	23	—	25	—	23	—	4	—	280	—	—	—	23
4 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 Dont de gros	25	—	—	—	23	—	25	—	23	—	4	—	280	—	—	—	23
7 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9 Titrisation synthétique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Dont titrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12 Dont de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13 Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau SEC4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées (entité financière agissant comme investisseur) (suite)

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Au 30 septembre 2024																
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
(en millions de dollars)	≤ 20 %	> 20 % à 50 %	> 50 % à 100 %	> 100 % < 1 250 %	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %
1 Expositions totales	—	—	—	—	25	—	—	—	25	—	—	—	317	—	—	—	25
2 Titrisation classique	—	—	—	—	25	—	—	—	25	—	—	—	317	—	—	—	25
3 Dont titrisation	—	—	—	—	22	—	—	—	22	—	—	—	285	—	—	—	22
4 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 Dont de gros	—	—	—	—	22	—	—	—	22	—	—	—	285	—	—	—	22
7 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Dont retitrisation	—	—	—	—	3	—	—	—	3	—	—	—	32	—	—	—	3
9 Titrisation synthétique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Dont titrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12 Dont de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13 Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Au 30 juin 2024																
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
(en millions de dollars)	≤ 20 %	> 20 % à 50 %	> 50 % à 100 %	> 100 % < 1 250 %	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %
1 Expositions totales	—	—	—	—	25	—	—	—	25	—	—	—	314	—	—	—	25
2 Titrisation classique	—	—	—	—	25	—	—	—	25	—	—	—	314	—	—	—	25
3 Dont titrisation	—	—	—	—	22	—	—	—	22	—	—	—	282	—	—	—	22
4 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 Dont de gros	—	—	—	—	22	—	—	—	22	—	—	—	282	—	—	—	22
7 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Dont retitrisation	—	—	—	—	3	—	—	—	3	—	—	—	32	—	—	—	3
9 Titrisation synthétique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Dont titrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12 Dont de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13 Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(1) Modification apportée à l'évaluation de certaines expositions, qui sont évaluées selon des notations externes à compter du 4^e trimestre 2024.

RISQUE DE MARCHÉ

Tableau MR1 – Risque de marché selon l'approche standard

Au 30 juin 2025

(en millions de dollars)		a
		Exigence de fonds propres selon l'approche standard
1	Risque de taux d'intérêt global	83
2	Risque lié aux actions	2
3	Risque lié aux produits de base	—
4	Risque de change	92
5	Risque d'écart de rendement – Hors titrisation	209
6	Risque d'écart de rendement – Titrisation (portefeuille de négociation non corrélé)	—
7	Risque d'écart de rendement – Titrisation (portefeuille de négociation en corrélation)	—
8	Risque de défaut – Hors titrisation	71
9	Risque de défaut – Titrisation (portefeuille de négociation non corrélé)	—
10	Risque de défaut – Titrisation (portefeuille de négociation en corrélation)	—
11	Majoration pour risque résiduel	5
12	Total	462

AJUSTEMENT À L'ÉVALUATION DE CRÉDIT

Tableau CVA2 – Formule complète de l'approche de base à l'égard du risque lié à l'AEC (AB-AEC)

	a	a	a
	Au 30 juin 2025	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024
(en millions de dollars)	Exigences de fonds propres selon l'AB-AEC	Exigences de fonds propres selon l'AB-AEC	Exigences de fonds propres selon l'AB-AEC
1 K réduite	427	415	353
2 K couverte	395	388	328
3 Total (APR AEC)	3 273	3 208	2 715

MESURES DE CONTRÔLE MACROPRUDENTIEL

Tableau CCyB1 – Répartition géographique des expositions utilisées dans le coussin contracyclique

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	a	b	c	d	e
	Au 30 juin 2025					Au 31 mars 2025				
	Taux du volant de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul du volant de fonds propres contracyclique		Taux du volant de fonds propres contracyclique propre au Mouvement	Montant du volant contracyclique	Taux du volant de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul du volant de fonds propres contracyclique		Taux du volant de fonds propres contracyclique propre au Mouvement	Montant du volant contracyclique
	Valeurs des expositions	Actifs pondérés des risques				Valeurs des expositions	Actifs pondérés des risques			
Allemagne	0,75 %	9	5	s. o.	s. o.	0,75 %	25	13	s. o.	s. o.
Canada	— %	367 071	91 913	s. o.	s. o.	— %	359 892	92 169	s. o.	s. o.
États-Unis	— %	9 006	4 881	s. o.	s. o.	— %	9 419	5 236	s. o.	s. o.
France	1,00 %	29	16	s. o.	s. o.	1,00 %	32	18	s. o.	s. o.
Hong Kong SAR	0,50 %	80	14	s. o.	s. o.	0,50 %	85	15	s. o.	s. o.
Italie	— %	—	—	s. o.	s. o.	— %	—	—	s. o.	s. o.
Japon	— %	—	—	s. o.	s. o.	— %	—	—	s. o.	s. o.
Pays-Bas	2,00 %	62	6	s. o.	s. o.	— %	—	—	s. o.	s. o.
Royaume-Uni	2,00 %	370	299	s. o.	s. o.	2,00 %	325	281	s. o.	s. o.
Autres pays ⁽¹⁾	— %	614	892	s. o.	s. o.	— %	595	856	s. o.	s. o.
Total	— %	377 241	98 026	s. o.	s. o.	— %	370 373	98 588	s. o.	s. o.

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	a	b	c	d	e
	Au 31 décembre 2024					Au 30 septembre 2024				
	Taux du volant de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul du volant de fonds propres contracyclique		Taux du volant de fonds propres contracyclique propre au Mouvement	Montant du volant contracyclique	Taux du volant de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul du volant de fonds propres contracyclique		Taux du volant de fonds propres contracyclique propre au Mouvement	Montant du volant contracyclique
	Valeurs des expositions	Actifs pondérés des risques				Valeurs des expositions	Actifs pondérés des risques			
Allemagne	0,75 %	30	15	s. o.	s. o.	0,75 %	7	6	s. o.	s. o.
Canada	— %	356 128	90 403	s. o.	s. o.	— %	350 291	90 896	s. o.	s. o.
États-Unis	— %	9 151	6 028	s. o.	s. o.	— %	8 211	5 934	s. o.	s. o.
France	1,00 %	33	7	s. o.	s. o.	1,00 %	33	11	s. o.	s. o.
Hong Kong SAR	0,50 %	87	16	s. o.	s. o.	1,00 %	83	16	s. o.	s. o.
Italie	— %	53	27	s. o.	s. o.	— %	—	—	s. o.	s. o.
Japon	— %	—	—	s. o.	s. o.	— %	1	—	s. o.	s. o.
Pays-Bas	— %	—	—	s. o.	s. o.	— %	—	—	s. o.	s. o.
Royaume-Uni	2,00 %	368	325	s. o.	s. o.	2,00 %	285	263	s. o.	s. o.
Autres pays ⁽¹⁾	— %	710	921	s. o.	s. o.	— %	673	897	s. o.	s. o.
Total	— %	366 560	97 742	s. o.	s. o.	— %	359 584	98 023	s. o.	s. o.

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau CCyB1 – Répartition géographique des expositions utilisées dans le coussin contracyclique (suite)

	a	b	c	d	e
	Au 30 juin 2024				
	Taux du volant de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul du volant de fonds propres contracyclique		Taux du volant de fonds propres contracyclique propre au Mouvement	Montant du volant contracyclique
(en millions de dollars)		Valeurs des expositions	Actifs pondérés des risques		
Allemagne	0,75 %	10	8	s. o.	s. o.
Canada	— %	346 220	91 761	s. o.	s. o.
États-Unis	— %	8 095	5 536	s. o.	s. o.
France	1,00 %	33	11	s. o.	s. o.
Hong Kong SAR	1,00 %	85	21	s. o.	s. o.
Italie	— %	—	—	s. o.	s. o.
Japon	— %	—	—	s. o.	s. o.
Pays-Bas	— %	—	—	s. o.	s. o.
Royaume-Uni	2,00 %	229	206	s. o.	s. o.
Autres pays ⁽¹⁾	— %	644	841	s. o.	s. o.
Total	— %	355 316	98 384	s. o.	s. o.

⁽¹⁾ Inclut les fonds d'investissement traités selon l'approche par transparence et l'approche fondée sur le mandat depuis le 2^e trimestre 2024.

RATIO DE LEVIER

Tableau LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier

	a	a	a	a	a
(en millions de dollars)	Au 30 juin 2025	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024
1 Total des actifs consolidés figurant dans les états financiers publiés	501 254	487 946	470 942	464 677	444 348
2 Ajustements pour participations dans des banques, des compagnies d'assurance ou des entités financières ou commerciales qui sont consolidées à des fins comptables, mais qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire	(66 010)	(65 071)	(64 236)	(64 514)	(60 889)
3 Ajustements pour expositions de titrisation respectant les exigences opérationnelles pour la reconnaissance du transfert du risque	—	—	—	—	—
4 Ajustements pour actifs fiduciaires inscrits au bilan conformément aux normes comptables applicables, mais exclus de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	—	—	—	—	—
5 Ajustements pour instruments financiers dérivés	(453)	(35)	(345)	333	1 598
6 Ajustements pour cessions temporaires de titres (opérations de pension et autres types de prêts garantis)	1 402	1 628	1 417	1 390	1 006
7 Ajustements pour éléments hors bilan (conversion en équivalent-crédit des expositions hors bilan)	34 293	33 457	33 104	32 323	31 950
8 Autres ajustements	(7 323)	(6 887)	(6 793)	(7 012)	(6 606)
9 Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	463 163	451 038	434 089	427 197	411 407

Tableau LR2 – Déclaration commune du ratio de levier

		a	b			
		Au 30 juin 2025	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024
(en millions de dollars)						
Expositions sur éléments de bilan						
1	Expositions figurant au bilan (hors dérivés et cessions temporaires de titres (SFT), mais sûretés incluses)	391 033	380 489	366 403	358 029	348 404
2	Montant brut incluant les sûretés fournies sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs de bilan en vertu du référentiel comptable	—	—	—	—	—
3	(Déduction des actifs à recevoir au titre de la fraction liquide de la marge de variation fournie dans les transactions sur dérivés)	—	—	—	—	—
4	(Actifs déduits aux fins du calcul des fonds propres de base de Bâle III et ajustements réglementaires)	—	—	—	—	—
5	Total des expositions de bilan (hors dérivés et SFT) (somme des lignes 1 à 4)	391 033	380 489	366 403	358 029	348 404
Expositions sur dérivés						
6	Coût de remplacement associé à toutes les transactions sur dérivés (si applicable, nettes de la fraction liquide et éligible de la marge de variation, et/ou avec compensation bilatérale)	2 429	2 329	1 888	2 030	1 425
7	Majorations pour expositions futures potentielles associées à toutes les transactions sur dérivés	5 671	5 717	5 275	5 209	5 689
8	(Volet contrepartie centrale (CCP) exempté sur les expositions de transaction compensées par les clients)	—	—	—	—	—
9	Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit vendus	—	—	—	—	—
10	(Compensation des notionnels effectifs ajustés et déduction des majorations sur dérivés de crédit vendus)	—	—	—	—	—
11	Total des expositions sur dérivés (somme des lignes 6 à 10)	8 100	8 046	7 163	7 239	7 114
Expositions sur cessions temporaires de titres (SFT)						
12	Actifs bruts associés aux SFT (sans compensation), après ajustements en cas de transactions comptabilisées comme des ventes	28 335	27 418	26 002	28 216	22 933
13	(Montants compensés des liquidités à verser et à recevoir sur actifs SFT bruts)	—	—	—	—	—
14	Exposition au risque de contrepartie sur actifs SFT	1 402	1 628	1 417	1 390	1 006
15	Expositions sur transactions dans lesquelles la banque opère en tant qu'agent	—	—	—	—	—
16	Total des expositions sur SFT (somme des lignes 12 à 15)	29 737	29 046	27 419	29 606	23 939
Autres expositions sur éléments hors bilan						
17	Expositions sur éléments hors bilan à leur montant notionnel brut	151 143	149 631	148 802	144 303	143 336
18	(Ajustements pour conversion en équivalent-crédit)	(116 850)	(116 174)	(115 698)	(111 980)	(111 386)
19	Éléments de hors-bilan (somme des lignes 17 et 18)	34 293	33 457	33 104	32 323	31 950
Expositions sur fonds propres et total des expositions						
20	Fonds propres de base (Tier 1)	34 543	34 061	33 157	32 630	31 111
21	Total des expositions (somme des lignes 5,11,16,19)	463 163	451 038	434 089	427 197	411 407
Ratio de levier						
22	Ratio de levier de Bâle III (y compris l'impact de toute exemption temporaire applicable aux réserves auprès de la banque centrale)	7,5 %	7,6 %	7,6 %	7,6 %	7,6 %
23	Exigence minimum nationale concernant le ratio de levier	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Instruments financiers dérivés - Notionnel et risque de crédit associé

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2025				Au 31 mars 2025				Au 31 décembre 2024			
	Montant notionnel	Coût de remplacement	Exposition potentielle future	APR	Montant notionnel	Coût de remplacement	Exposition potentielle future	APR	Montant notionnel	Coût de remplacement	Exposition potentielle future	APR
Gré a gré												
Contrats sur taux d'intérêts	29 804	217	350	785	29 390	296	335	895	26 336	199	278	725
Contrats à terme	3 150	9	30	33	4 585	24	50	40	4 063	11	36	35
Swaps	21 441	201	316	735	20 616	266	282	841	18 765	182	239	675
Options achetées	2 439	7	4	17	1 845	6	3	14	1 775	6	3	15
Options souscrites	2 774	—	—	—	2 344	—	—	—	1 733	—	—	—
Contrats sur devises	95 709	481	814	775	93 633	601	841	1 060	79 130	460	676	1 057
Contrats à terme	46 318	121	364	327	48 025	199	383	543	41 060	232	314	632
Swaps	35 234	316	409	357	31 231	316	366	314	28 223	141	310	198
Options achetées	6 472	44	41	91	6 932	86	92	203	3 314	87	52	227
Options souscrites	7 685	—	—	—	7 445	—	—	—	6 533	—	—	—
Contrats liés à des actions	46 065	988	2 821	1 958	45 865	721	2 806	1 589	44 815	674	2 735	1 541
Autres contrats	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Contrats sur produits de base	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Marchés réglementés	598 641	49	46	2	564 050	46	81	3	507 128	16	59	3
Contrats à terme	25 885	—	11	(1)	22 608	1	11	—	15 189	1	9	—
Swaps	410 280	—	33	2	386 526	—	66	2	400 115	—	48	3
Options achetées	82 595	49	2	1	73 949	45	4	1	52 133	15	2	—
Options souscrites	79 881	—	—	—	80 967	—	—	—	39 691	—	—	—
Total dérivés	770 219	1 735	4 031	3 520	732 938	1 664	4 063	3 547	657 409	1 349	3 748	3 326

AUTRES INFORMATIONS

EXIGENCES DE COMMUNICATION AU TITRE DU TROISIÈME PILIER

Tableaux et fiches		Fréquence	Dernière publication	
			Rapport ⁽¹⁾	Page
<i>Aperçu de la gestion des risques, des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés en fonction des risques</i>				
KM1	Indicateurs clés (au niveau du groupe consolidé)	Trimestrielle	Ce rapport	4
KM2	Indicateurs clés – Exigences de TLAC (au niveau du groupe de résolution)	Trimestrielle	Ce rapport	5
OVA	Approche de la gestion des risques du Mouvement	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2024	6
OV1	Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	Trimestrielle	Ce rapport	6
CMS1	Comparaison des APR modélisés et standard au niveau du risque	Trimestrielle	Ce rapport	11
CMS2	Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la classe d'actifs	Trimestrielle	Ce rapport	13
<i>Composition des fonds propres et TLAC</i>				
CC1	Composition des fonds propres réglementaires	Trimestrielle	Ce rapport	16
CC2	Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan	Trimestrielle	Ce rapport	20
CCA	Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles	Trimestrielle	Ce rapport	22
TLAC1	Composition de la TLAC (au niveau du groupe de résolution)	Trimestrielle	Ce rapport	30
TLAC3	Entité de résolution – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique	Trimestrielle	Ce rapport	31
<i>Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires</i>				
LIA	Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2024	34
L11	Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	Trimestrielle	Ce rapport	33
L12	Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers	Trimestrielle	Ce rapport	35
PV1	Ajustements prudents de la valeur (PVA)	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2024	38
<i>Actifs grevés</i>				
ENC	Actifs grevés	Trimestriel	Rapport de gestion ⁽²⁾	43
<i>Rémunération</i>				
REMA	Politique de rémunération	Annuelle	Notice annuelle 2024	63
REM1	Rémunération attribuée durant l'exercice fiscal	Annuelle	Notice annuelle 2024	63
REM2	Paiements spéciaux	Annuelle	Notice annuelle 2024	63
REM3	Rémunération différée	Annuelle	Notice annuelle 2024	63
<i>Risque de crédit</i>				
CRA	Informations qualitatives générales sur le risque de crédit	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2024	39
CR1	Qualité de crédit des actifs	Trimestrielle	Ce rapport	36
CR2	Variations des stocks de prêts et de titres de créance en défaut	Trimestrielle	Ce rapport	37
CRB	Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2024	42

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 96.

EXIGENCES DE COMMUNICATION AU TITRE DU TROISIÈME PILIER (suite)

Tableaux et fiches		Fréquence	Dernière publication	
			Rapport ⁽¹⁾	Page
<i>Risque de crédit (suite)</i>				
CRC	Informations qualitatives requises sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2024	44
CR3	Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	Trimestrielle	Ce rapport	38
CRD	Informations qualitatives sur le recours du Mouvement à des notations de crédit externes selon l'approche standard pour le risque de crédit	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2024	47
CR4	Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM)	Trimestrielle	Ce rapport	40
CR5	Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques	Trimestrielle	Ce rapport	43
CRE	Informations qualitatives sur les modèles fondés sur les notations internes (IRB)	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2024	56
CR6	IRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	Trimestrielle	Ce rapport	48
CR7	IRB – Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés en fonction des risques (APR)	Trimestrielle	Le Mouvement n'utilise pas l'effet des dérivés de crédit dans la méthode NI.	
CR8	États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche IRB	Trimestrielle	Ce rapport	63
CR9	IRB – Contrôles ex post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2024	73
CR10	IRB – Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques	Trimestrielle	Le Mouvement n'utilise pas l'approche NI sur les financements spécialisés et actions.	
<i>Risque de contrepartie</i>				
CCRA	Informations qualitatives sur le risque de contrepartie	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2024	82
CCR1	Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (CCR) par approche	Trimestrielle	Ce rapport	70
CCR3	Approche standard – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	Trimestrielle	Ce rapport	72
CCR4	IRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	Trimestrielle	Ce rapport	75
CCR5	Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie	Trimestrielle	Ce rapport	81
CCR6	Expositions sur dérivés de crédit	Trimestrielle	Ce rapport	82
CCR7	États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de contrepartie selon la méthode des modèles internes (IMM)	Trimestrielle	Le Mouvement n'utilise pas l'approche NI pour le risque de contrepartie.	
CCR8	Expositions sur les contreparties centrales (CC)	Trimestrielle	Ce rapport	82
<i>Titrisation</i>				
SECA	Informations qualitatives requises sur les expositions de titrisation	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2024	96
SEC1	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	Trimestrielle	Ce rapport	83
SEC2	Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	Trimestrielle	L'exposition du Mouvement à la titrisation est non significative.	
SEC3	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associés (entité financière agissant comme émetteur ou mandataire)	Trimestrielle	Le Mouvement n'agit pas comme émetteur ou mandataire.	
SEC4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associés (entité financière agissant comme investisseur)	Trimestrielle	Ce rapport	85

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 96.

EXIGENCES DE COMMUNICATION AU TITRE DU TROISIÈME PILIER (suite)

Tableaux et fiches		Fréquence	Dernière publication	
			Rapport ⁽¹⁾	Page
<i>Risque de marché</i>				
MRA	Informations qualitatives générales requises sur le risque de marché	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2024	101
MR1	Risque de marché selon l'approche standard	Trimestrielle	Ce rapport	87
MRB	Informations qualitatives sur les entités financières appliquant l'approche des modèles internes (IMA)	Annuelle	Le Mouvement n'utilise pas l'approche des modèles internes (IMA) pour le risque de marché.	
MR2	Approche IMA du risque de marché par type de risque	Trimestrielle		
MR3	États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de marché selon l'approche des modèles internes (IMA)	Trimestrielle		
MRC	Structure des pupitres pour les banques utilisant l'IMA	Trimestrielle		
<i>Ajustement à l'évaluation de crédit</i>				
CVAA	Informations générales qualitatives concernant l'AEC	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2024	103
CVAB	Informations qualitatives - institutions appliquant l'approche standard d'AEC	Annuelle	Le Mouvement n'utilise pas l'approche standard pour l'ajustement à l'évaluation de crédit.	
CVA1	Approche de base abrégée pour l'AEC	Trimestrielle		
CVA2	Formule complète de l'approche de base à l'égard du risque lié à l'AEC (AB-AEC)	Trimestrielle	Ce rapport	88
CVA3	Approche standard pour l'AEC	Trimestrielle	Le Mouvement n'utilise pas l'approche standard pour l'ajustement à l'évaluation de crédit.	
CVA4	États des flux d'APR pour les expositions au risque d'AEC selon l'approche standard	Trimestrielle		
<i>Mesures de contrôle macroprudentiel</i>				
IFIS	Communication des indicateurs pour les IFIS	Annuelle	Rapport de gestion 1 ^{er} trimestre 2025 ⁽²⁾	28
CCyB1	Répartition géographique des expositions utilisées dans le coussin contracyclique	Trimestrielle	Ce rapport	89
<i>Risque Opérationnel</i>				
ORA	Exigences d'information qualitative générale relative au cadre de risque opérationnel de l'institution	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2024	106
OR1	Pertes historiques	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2024	107
OR2	Indicateur d'activité et sous-composantes	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2024	108
OR3	Exigences minimales de fonds propres au titre du risque opérationnel	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2024	108
<i>Ratio de levier</i>				
LR1	Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	Trimestrielle	Ce rapport	91
LR2	Déclaration commune du ratio de levier	Trimestrielle	Ce rapport	92
<i>Liquidité</i>				
LIQA	Gestion du risque de liquidité	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2024	111
LIQ1	Ratio de liquidité à court terme (LCR)	Trimestrielle	Rapport de gestion ⁽²⁾	43
LIQ2	Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)	Trimestrielle	Rapport de gestion ⁽²⁾	44

⁽¹⁾ Indique le dernier rapport dans lequel l'exigence a fait l'objet d'une divulgation.

⁽²⁾ Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

ABRÉVIATIONS

Abréviation	Définition	Abréviation	Définition
AEC	Ajustement de l'évaluation de crédit	FIRB	Approche de notation interne fondation (foundation internal ratings-based approach)
AEI	Approche basée sur les évaluations internes	FSB	Conseil de stabilité financière (Financial Stability Board)
AIRB	Approche de notation interne avancée (advanced internal ratings-based approach)	HQLA	Actifs liquides de haute qualité (High quality liquid assets)
AS	Approche standard	IFIS-G	Institution financière d'importance systémique globale
APS	Approche prudentielle simplifiée	IFIS-i	Institution financière d'importance systémique intérieure
Approche NI	Approche fondée sur les notations internes	IFRS	Normes internationales d'information financière
Approche NI avancée	Approche de notation interne avancée	IRB	Approche fondée sur les notations internes (Internal Ratings Based)
Approche NI fondation	Approche de notation interne fondation	LCR	Ratio de liquidité à court terme (Liquidity Coverage Ratio)
AMF	Autorité des marchés financiers	MMI / IMM	Méthode des modèles internes (Internal Model Method)
APR	Actifs pondérés en fonction des risques	NE	Approche fondée sur les notations externes
ARC	Atténuation du risque de crédit	NSFR	Ratio de liquidité à long terme (Net Stable Funding Ratio)
CBCB	Comité de Bâle sur le contrôle bancaire	OEEC	Organisme externe d'évaluation du crédit
CC	Contrepartie centrale	PA	Perte attendue
CCE	Contrepartie centrale éligible	PCD	Perte en cas de défaut
CCR	Risque de contrepartie (Counterparty Credit Risk)	PD	Probabilité de défaut
CRM	Atténuation du risque de crédit (Credit Risk Mitigation)	SFT	Cessions temporaires de titres (Securities financing transactions)
ECD	Exposition en cas de défaut	STC	Simple, transparents et comparables
EPAE	Exposition positive attendue effective	TLAC	Capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity)
ERCDE	Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	VaR	Valeur à risque
FCEC	Facteurs de conversion en équivalent-crédit		

GLOSSAIRE

Acceptation

Titre d'emprunt à court terme et négociable sur le marché monétaire qu'une institution financière garantit en faveur d'un emprunteur en échange d'une commission d'acceptation.

Actifs pondérés en fonction des risques

Actifs ajustés en fonction d'un facteur de pondération des risques déterminé par règlement afin qu'ils reflètent le degré de risque lié aux éléments présentés au bilan combiné. Certains actifs ne sont pas pondérés, mais déduits du capital. La façon de calculer ces actifs est définie dans les lignes directrices de l'AMF. Pour plus de détails, se reporter à la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Ajustement à l'évaluation de crédit (AEC)

Ajustement appliqué à la valeur des dérivés négociés de gré à gré, pour refléter la possibilité que la contrepartie n'honore pas ses engagements contractuels, et que le Mouvement Desjardins ne soit pas en mesure de recevoir la totalité des valeurs exigibles.

Approche de notation interne avancée

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, la perte en cas de défaut, l'échéance applicable et l'exposition en cas de défaut.

Approche de notation interne fondation

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, l'échéance applicable et l'exposition en cas de défaut. Le régulateur vient prescrire les paramètres de perte en cas de défaut.

Approche standard

– Risque de crédit

Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques et en vertu de laquelle l'entité se sert des évaluations faites par des organismes externes d'évaluation du crédit reconnus par l'AMF pour déterminer les coefficients de pondération des risques liés aux différentes catégories d'expositions.

– Risque de marché

Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques pour les classes de risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque d'écart de rendement, le risque sur actions, le risque de change, le risque lié aux produits de base et le risque de défaut.

– Risque opérationnel

Approche standard du risque opérationnel qui se fonde sur deux composantes principales : une composante d'indicateur d'activité (CIA) reposant sur les états financiers et une composante de perte (CP), à partir de laquelle un multiplicateur de perte interne (MPI) est calculé selon la moyenne des pertes historiques. Le capital pour le risque opérationnel est le produit du CIA et du MPI, les actifs pondérés en fonction du risque opérationnel étant cette exigence de capital multipliée par 12,5.

Autorité des marchés financiers (AMF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer les lois relatives à l'encadrement du secteur financier, notamment dans les domaines des assurances, des valeurs mobilières, des institutions de dépôts et de la distribution de produits et services financiers.

Autres expositions sur la clientèle de détail

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant tous les prêts consentis à des particuliers, à l'exception des expositions liées à des créances hypothécaires au logement et des expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles.

Billets subordonnés FPUNV

Titres qui répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital émise par l'AMF, notamment les titres de la Fédération qui comportent une disposition permettant la conversion automatique en parts de capital de la Fédération à la survenance d'un élément déclencheur tel que défini dans cette ligne directrice.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer l'ensemble des lois encadrant le secteur financier au Canada, notamment en ce qui concerne les banques, les sociétés d'assurance, les sociétés de fiducie, les sociétés de prêt, les associations coopératives de crédit, les sociétés de secours mutuel et les régimes de retraite privés fédéraux.

Capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC)

Ensemble des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* émise par l'AMF.

Capital réglementaire

Capitaux nécessaires pour couvrir les pertes inattendues et calculés à partir de méthodes et de paramètres prescrits par les autorités réglementaires en matière de fonds propres.

GLOSSAIRE (suite)

Coussin contracyclique

Un coussin contracyclique vise à faire en sorte que les exigences de fonds propres tiennent compte du contexte macrofinancier dans lequel le Mouvement évolue. Un tel coussin pourrait être activé par l'AMF lorsqu'elle considère que la croissance excessive du crédit est associée à une accumulation de risques à l'échelle systémique. Ce coussin permettrait de se doter d'une réserve de fonds propres pour absorber d'éventuelles pertes.

Exposition en cas de défaut (ECD)

Estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, elle correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, elle inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut.

Exposition hors bilan

Comprend les garanties, les engagements, les dérivés et les autres accords contractuels dont le montant total du principal notionnel peut ne pas être comptabilisé au bilan.

Exposition inutilisée

Représente le montant non encore utilisé des autorisations de crédit offertes sous forme de marges ou de prêts.

Exposition utilisée

Représente le montant des fonds investis ou avancés à un membre ou à un client.

Expositions liées à des créances hypothécaires au logement

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts hypothécaires et les marges de crédit garanties par un bien immobilier consentis à des particuliers.

Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit et les marges de crédit non garanties consentis à des particuliers.

Fonds propres réglementaires

Conformément à la définition figurant dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF, les fonds propres réglementaires selon Bâle III sont composés des fonds propres de la catégorie 1A, de la catégorie 1 et de la catégorie 2. La composition de ces différentes catégories est présentée dans la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Juste valeur

Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale effectuée à la date d'évaluation.

Méthode des modèles internes

Approche permettant de calculer, à l'aide de modèles internes, les actifs pondérés en fonction des risques pour les quatre domaines du risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque de prix des actions, le risque de change et le risque lié aux produits de base, en fonction de différentes mesures de risque telles que la valeur à risque, la valeur à risque en période de tension ainsi que le risque supplémentaire (IRC).

Parts de capital

Titre de capital offert aux membres des caisses Desjardins.

Perte attendue (PA)

Mesure sur une période d'un an du niveau de perte attendue sur un portefeuille donné. Elle est le produit des trois paramètres de risque de crédit, soit l'ECD, la PCD et la PD.

Perte en cas de défaut (PCD)

Perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur et exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Prêt déprécié brut

Un actif financier est considéré comme déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de celui-ci. Un actif financier est donc considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable. La définition de défaut est associée à un instrument dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, ou à certains autres critères.

Probabilité de défaut (PD)

Probabilité, sur une période d'un an, qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations.

Provision pour pertes de crédit

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie, et qui prend en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir.

GLOSSAIRE (suite)

Ratio de levier

Ratio se calculant en divisant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés;
- les éléments hors bilan.

Ratio de levier TLAC

Ratio se calculant en divisant la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés;
- les éléments hors bilan.

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

Encours des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés par rapport au montant des sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une crise de liquidités sévère.

Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)

Ratio du financement stable disponible désigné par les fonds propres et le passif par rapport au financement stable requis désigné par les actifs.

Ratio TLAC

Ratio correspondant à la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) divisée par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques.

Ratios de fonds propres

Ensemble des fonds propres réglementaires divisé par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques. Ces mesures sont calculées selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF.

Risque de change

Le risque de change se définit comme la perte potentielle découlant d'une fluctuation des taux de change.

Risque de contrepartie et d'émetteur

Risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

Risque de crédit

Risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

Risque de marché

Risque de perte résultant d'une variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit, le cours des actions et leur volatilité.

Risque opérationnel

Risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes ou la non-atteinte d'objectifs et prend en considération l'impact des défaillances sur l'atteinte des objectifs stratégiques de la composante visée ou du Mouvement, selon le cas.

Titrisation

Mécanisme par lequel des actifs financiers, comme des prêts hypothécaires, sont transformés en titres adossés.

Valeur à risque (VaR)

Perte potentielle qui pourrait survenir d'ici la prochaine journée ouvrable dans des conditions normales de marché et selon un niveau de confiance de 99 % (approximation de la perte pouvant survenir une fois tous les 100 jours).